

ING Belgique
Rapport Annuel
2015

thinkforward



ING Belgique sa
Rapport Annuel
2015

1 Table des matières

1	TABLE DES MATIÈRES	3
2	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'ING BELGIQUE SA	5
2.1	COMMENTAIRE SUR LES COMPTES FINANCIERS	5
2.1.1	Changement dans le périmètre en 2015	5
2.1.2	Chiffres clé	5
2.1.3	Bilan consolidé	6
2.1.4	Compte de résultats consolidé	8
2.2	PROFIL: ING EN BELGIQUE	9
2.3	BILAN SOCIAL	10
2.4	GESTION DU RISQUE	10
2.5	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	10
2.6	INFORMATION RELATIVE AUX SUCCURSALES	10
2.7	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	10
2.8	INFORMATION RELATIVE AU RECOURS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	10
2.9	PRÉVISIONS	11
2.10	DISPOSITIONS LÉGALES CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	11
3	ING BELGIQUE SA ET LES RÈGLES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	12
3.1	LA SITUATION ACTUELLE	12
3.2	LA POSITION D'ING BELGIQUE À L'ÉGARD DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	12
3.3	CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
3.4	COMITÉ DE DIRECTION	15
3.5	COMITÉS SPÉCIAUX	16
4	ORGANES DE SUPERVISION, DE GESTION ET D'AUDIT EXTERNE D'ING BELGIQUE	17
4.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
4.2	COMMISSAIRE STATUTAIRE	18
4.3	COMITÉ DE DIRECTION (RÉSPONSABILITÉS AU 1 JANVIER 2016)	18
5	INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015	19
6	COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	21
6.1	ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	21
6.2	COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	22
6.3	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	23
6.4	ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	24
6.5	ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	26
6.6	INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDÉS	27
6.6.1	Déclaration de conformité avec les IFRS	27
6.6.2	Informations sur l'entreprise	27
6.6.3	Base de présentation	27
6.6.4	Politiques comptables	34
6.6.5	Gestion des risques	50
6.6.6	Gestion du capital	68

6.7	NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	77
6.7.1	<i>Notes relatives au Etat de situation Financière</i>	77
	Note 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales	77
	Note 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction	77
	Note 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	77
	Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente et détenues jusqu'à l'échéance finale.....	78
	Note 5: Prêts et avances.....	79
	Note 6: Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif).....	79
	Note 7: Immeubles, installations, machines et outillage	80
	Note 8: Immeubles de placement.....	81
	Note 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	81
	Note 10: Actifs d'impôts différés.....	82
	Note 11: Investissements dans des entreprises liées, filiales et coentreprises.....	83
	Note 12: Autres actifs	84
	Note 13: Passifs financiers détenus à des fins de transaction.....	84
	Note 14: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	85
	Note 15: Passifs financiers mesurés au coût amorti.....	85
	Note 16: Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)	86
	Note 17: Provisions.....	86
	Note 18: Passifs d'impôts différés.....	90
	Note 19: Autres passifs.....	91
	Note 20: Capital social remboursable sur demande	91
	Note 21: Capital libéré.....	91
6.7.2	<i>Notes relatives au compte de résultats</i>	93
	Note 22: Produits d'intérêts nets.....	93
	Note 23: Produits de commissions nets.....	93
	Note 24: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	94
	Note 25: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	94
	Note 26: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	94
	Note 27: Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture.....	95
	Note 28: Réévaluation des écarts de change	95
	Note 29: Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente	95
	Note 30: Autres produits d'exploitation nets.....	96
	Note 31: Frais de personnel	96
	Note 32: Frais généraux et administratifs	97
	Note 33: Prélèvements bancaires.....	97
	Note 34: Dépréciations.....	97
	Note 35: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires	98
6.7.3	<i>Informations complémentaires</i>	99
6.7.4	<i>Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction</i>	120
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ING BELGIQUE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015.....	123

2 Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés d'ING Belgique sa

Bruxelles
18 mars 2016
Rapport Financier 2015

2.1 Commentaire sur les Comptes Financiers

2.1.1 Changement dans le périmètre en 2015

En 2015, les activités des succursales de Lisbonne et Breda ont été transférées de ING Belgique sa vers la ING Bank NV (cfr infra: 2.2.6 «Information sur les succursales»).

2.1.2 Chiffres clé

La stratégie «Think Forward» génère une performance soutenue dans des conditions volatiles

- Le profit après impôts de ING Belgique sa (consolidé) en 2015 s'élève à EUR **956 millions** (proche du record de 2014);
- Les dépôts ont progressé de **EUR 6 milliards** (+5%);
- Une croissance de **EUR 4 milliard** (+5%) du portefeuille de crédits;
- **95.000** ING Lion Accounts ont été ouverts;
- Nous avons accueilli **170.000 nouveaux clients**;
- **Hausse modérée des dépenses** malgré une forte croissance des coûts réglementaires (+21%).

Chiffres clé de 2015		
	2015	2014
Résultat après impôts	EUR 956 million	EUR 1.066 million
Dépôts de clients	EUR 116 milliards	EUR 110 milliards
Prêts aux clients	EUR 105 milliards	EUR 101 milliards
Tier 1 (Bâle III)	14,5%	15,2%
Total capital ratio	16,9%	16,7%
Leverage ratio (fully phased)	4,9%	5,2%

Soutenir l'économie réelle

ING Belgique maintient ses performances fortes en glissement annuel, avec un bénéfice après impôts solide de EUR 956 millions. Conformément aux années précédentes, ING Belgique continue à soutenir de manière significative l'économie.

Les revenus de Retail Banking (comprenant les segments Private Banking, Midcorporates & Institutionals) ont reculé de 3% en 2015. Malgré la croissance du portefeuille de crédits de 1,4 milliard d'euros, principalement sous la demande accrue des prêts hypothécaires, le revenu issu des prêts hypothécaires ont baissé en raison de la diminution de la marge et des frais de prépaiement. En outre, les taux d'intérêts actuels faibles entraînent une compression des marges. Néanmoins, ce phénomène est compensé par une forte progression des encours en produits d'investissements.

En Private Banking les actifs sous gestion en Belgique ont augmenté de 7,5 % ou 1,4 milliard d'euros, après avoir atteint 20,6 milliards d'euros fin 2014.

Les revenus provenant des Midcorporates et du segment institutionnel ont progressé de 3% grâce aux crédits aux entreprises.

Concernant Wholesale Banking, les revenus ont gagné 16% par rapport à 2014 en raison des bons résultats dans l'Industry Lending (énergie, transports et infrastructure), en Working Capital Solutions et en Financial Markets.

Solvabilité

ING Belgique conserve une solide base de capitaux:

- Le ratio de solvabilité reste élevé avec un Tier 1 de 14,5% (définition Bâle III) et un ratio de capitaux totaux de 16,9% ;
- Un ratio d'effet de levier de 4,9%;
- Une solide position de liquidité supportée par un très bon équilibre entre actifs et passifs.

2.1.3 Bilan consolidé

ING Belgique sa - Actifs Consolidés			
En millions d'EUR	2015	2014	%
Cash et cash sur créances sur les banques centrales	4.267	1.995	+113,89%
Actifs financiers fins de transact et à la juste val par compt de rés	14.614	19.944	-26,73%
Actifs financiers AFS	18.809	19.653	-4,29%
Prêts et avances	105.194	101.175	+3,97%
Participations détenus jusqu'à maturité	959		
Dérivés de couverture	4.405	5.397	-18,39%
Autres actifs	3.741	3.644	+2,67%
TOTAL ACTIFS CONSOLIDÉS	151.989	151.809	+0,12%

Le total de l'actif d'ING Belgique a augmenté de EUR 180 millions ou 0,12% et se situe à EUR 152 milliards.

Les «Actifs financiers disponibles à la vente» (principalement le portefeuille titres de la banque) ont diminués de 4% pour atteindre un montant de EUR 18,8 milliards suite à une reclassification d'obligations vers les «Participations détenus jusqu'à maturité».

Les portefeuilles «Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)» et «Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats» déclinent de 27% à EUR 14,6 milliards lié à l'évolution vers le bas sur le marché Financial Markets.

Les dérivés utilisés à des fins de couverture ont baissé de 18% et se situent à EUR 4,4 milliards suite à des développements au niveau des intérêts impactant la valeur réelle.

ING Belgique sa - Prêts et avances			
En millions d'EUR	2015	2014	%
Aux banques	8.641	8.685	-0,50%
Avances à terme fixe et roll-over	44.582	42.200	+5,64%
Crédits hypothécaires	34.048	32.145	+5,92%
Titres	2.062	2.239	-7,92%
Autres crédits	15.862	15.906	-0,28%
TOTAL DES PRETS ET AVANCES	105.194	101.175	+3,97%

Les prêts accordés par la banque ont augmenté en 2015 de EUR 4 milliards. La hausse est principalement localisée en Belgique et montre une fois de plus la forte contribution de ING Belgique à l'économie.

La hausse des actifs est principalement visible dans les portefeuilles:

- Prêts à terme et roll-over (EUR + 2,4 milliards : +6%) principalement accordés aux corporate, midsize et clients institutionnels;
- Crédits hypothécaires (EUR + 1 ,9 milliards : +6%) accordés aux clients individuels.

Le total du passif et des fonds propres a augmenté de EUR 180 millions ou 0,12% et se situe à EUR 152 milliards.

ING Belgique sa - Passifs et Fonds propres Consolidés			
En millions d'EUR	2015	2014	%
Dépôts de la banque centrale	1.615	1.622	-0,44%
Passifs financiers fins de transact et à la juste val par compt rés	15.592	21.361	-27,01%
Passifs financiers au coût amorti	115.844	108.862	+6,41%
Dérivés de couverture	5.978	6.986	-14,43%
Autres passifs	3.168	2.981	+6,25%
Fonds propres	9.792	9.996	-2,04%
TOTAL PASSIFS ET FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	151.989	151.809	+0,12%

Les fonds propres se situent à EUR 9,7 milliards et restent stables en comparaison avec 2014.

Les portefeuilles des «Passifs 'détenus à des fins de transaction» et «Évalué à la juste valeur par pertes et profit» ont diminué de 27% pour un montant de EUR 15,5 milliards lié à l'évolution vers le bas sur le marché Financial Markets.

Les dérivés utilisés comme couverture ont été réduits de 14,4% pour un montant de EUR 1 milliard suite à des développements au niveau des intérêts impactant la valeur réelle.

ING Belgique sa - Passifs financiers évalués au coût amorti			
En millions d'EUR	2015	2014	%
Dépôts d'établissements de crédits	7.162	8.013	-10,62%
Comptes d'épargne	43.586	40.738	+6,99%
Dépôts à vue	45.829	37.294	+22,89%
Comptes à terme	9.337	10.183	-8,31%
Autres dépôts	4	5.116	-99,93%
Dettes représentées par titres	9.926	7.518	+32,03%
TOTAL PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	115.844	108.862	+6,41%

Les dépôts ont augmenté en 2015 de EUR 5,3 milliards et cela principalement dans les comptes courants. Tous les types de clientèles ont contribué à cette hausse.

Malgré la forte baisse des taux sur dépôts, ING Belgique réalise une augmentation de EUR +2,8 milliards de son encours en compte d'épargne (+7%). Par contre, les dépôts à long terme et de maturité fixe chutent de EUR 0,8 milliard.

2.1.4 Compte de résultats consolidé

ING Belgique sa - Compte de résultats consolidé			
En millions d'EUR	2015	2014	%
Total des revenus	3.497	3.503	-0,16%
<i>dont: produits d'intérêts nets</i>	2.645	2.752	-3,89%
<i>dont: commissions et frais</i>	560	576	-2,80%
<i>dont: autres revenus</i>	293	175	+67,68%
Total des dépenses	1.822	1.834	-0,64%
<i>dont: frais de personnel</i>	1.094	1.139	-3,96%
<i>dont: frais administratifs</i>	550	547	+0,46%
<i>dont: prélèvements bancaires</i>	178	147	+21,03%
Amortissements	115	111	+3,42%
Provisions et dépréciations	228	86	+164,54%
Part d'entreprises selon la méthode de mise en équivalence	7	2	+246,92%
Résultat avant impôts	1.340	1.474	-9,11%
Impôts	-384	-408	-6,00%
Résultat après impôts	956	1.066	-10,30%
<i>Intérêts de tiers</i>	-6	-2	+206,26%
RESULTAT NET CONSOLIDE	950	1.064	-10,69%

ING Belgique a enregistré en 2015 un profit après taxes de EUR 956 millions. Ce résultat représente une diminution annuelle de -10,3%.

Le revenu total en 2015 de EUR 3.497 millions reste stable par rapport à l'année précédente. Le résultat d'intérêt a diminué de -3,96% en comparaison avec 2014 et ceci dans un environnement où les taux de marché continuent de baisser, qui résulte dans une baisse aussi bien dans les revenus d'intérêts que dans les coûts (malgré une hausse en volume)

- les revenus d'intérêts du portefeuille investissements ont diminué de EUR -75 millions;
- la hausse en volume des prêts a partiellement compensé la baisse des revenus d'intérêts à EUR -186 millions;
- La hausse des volumes et des taux significativement plus bas sur les dépôts des clients ont diminué les intérêts payés de EUR 280 millions ;

Le total des dépenses a diminué de EUR 12 millions (-0,64%) à EUR 1.822 millions:

- Suite à la réduction du nombre de membres du personnel, les coûts ont diminué de EUR -45 millions;
- Les frais administratifs ont augmenté de EUR +3 millions. L'impact de la réduction des coûts effectuée dans diverses activités (exemple: dépenses locales) a été annulé par l'augmentation des taxes (bank levies) payées en Belgique (EUR +31 millions);
- Les réductions de valeur ont augmenté de EUR +4 millions.

Finalement, la réduction des taxes sur les revenus de EUR -24 millions (-6%) est en ligne avec la diminution du profit avant taxes d'un montant de EUR -134 millions (-9%). Le taux de taxation effectif passe de 27,7% à 28,6%.

2.2 Profil: ING en Belgique

ING Group est une institution financière mondiale d'origine néerlandaise qui offre des services bancaires à travers sa division opérationnelle ING Banque. 52.000 employés d'ING Bank offrent des services bancaires de détail et commerciaux à des clients dans plus de 40 pays. ING se classe n° 9 dans le Top 20 des banques européennes par sa capitalisation boursière. (Source: MSCI, Bloomberg 30 septembre 2015)

ING Belgique sa est une institution financière concentrant ses activités de base sur le Retail & Private Banking et Commercial Banking. Elle sert plus de 2,4 millions de clients avec une large gamme de produits financiers et via le canal de distribution de leur choix. La position de leader d'ING Belgique comme une banque axée sur le client a été mise en évidence en remportant en 2015 le titre de «Bank of the year - Belgium" décerné par The Banker Magazine pour la troisième année consécutive.

Record Bank -une filiale d'ING Belgique sa- se focalise sur la masse commerciale (0.8 million de clients). Cette branche offre des produits financiers basiques, sains, simples et transparents. Les produits clés sont les produits d'épargne, les obligations, les emprunts hypothécaires, les prêts à la consommation et les fonds d'investissement. Record possède un réseau d'agents indépendants, de courtiers de crédit et de vendeurs fournissant des services en ligne.

ING Luxembourg -aussi une filiale d'ING Belgique sa- est une banque universelle avec plus de 100.000 clients comprenant des agences bancaires offrant des services aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises fiduciaires. C'est un défi clé sur les marchés de masse (compte à vue en ligne gratuit, livret Orange) et un centre international de gestion de patrimoine.

2.3 Bilan social

Au cours de l'année 2015, l'effectif total en équivalents temps plein (ETP) d'ING Belgique sa consolidé, a diminué de 3% de 10.736 ETP à 10.434 ETP.

Bien que l'effectif total a diminué en 2015, la banque a été capable de recruter du nouveau personnel équivalent à 444 équivalents temps plein afin de rencontrer ses objectifs stratégiques opérationnels.

2.4 Gestion du risque

Voir le chapitre dans les comptes annuels consolidés (chapitre 6.6.5).

2.5 Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement financièrement matériel n'est à signaler entre la clôture des états financiers et la date de production de ce rapport.

2.6 Information relative aux succursales

ING Belgique sa dispose d'une seule succursale en Suisse: Genève, qui dispose d'une antenne commerciale à Zurich.

Le siège de Madrid d'ING Belgique sa a été vendu à ING Bank NV le 1^{er} janvier 2015 et le siège de Lisbonne d'ING Belgique sa a été vendu à ING Bank NV le 1^{er} octobre 2015. En ce qui concerne le siège de Breda: durant le quatrième trimestre de 2015 la partie « clearing & settlement » a été vendue à ING Bank NV et le restant a été liquidé.

2.7 Recherche et développement

Non applicable.

2.8 Information relative au recours aux instruments financiers

Voir le chapitre dans les comptes annuels consolidés (chapitre 6.6.4.2).

2.9 Prévisions

ING Belgique sa suit la décision du Conseil d'Administration du Groupe ING, qui a choisi de ne plus formuler de prévisions depuis 2004.

2.10 Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit

Selon les dispositions de l'article 526bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit d'ING Belgique sa doit être administrateur indépendant (selon la définition de l'article 526ter).

Cette personne est M. Christian Jourquin. Sur base de son curriculum vitae et de sa participation active au Conseil d'administration d'ING Belgique sa, il est évident qu'il dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

3 ING Belgique sa et les règles de gouvernance d'entreprise

3.1 La situation actuelle

En Belgique, la gouvernance d'entreprise est en partie régie par la loi du 25 avril 2014 (ci-après nommée la loi bancaire) et en partie par la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA qui décrit les attentes prudentielles de l'autorité de contrôle en matière de bonne gouvernance des institutions financières.

En outre, ING Belgique respecte le « Code belge de gouvernance d'entreprise » en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Selon le principe « comply or explain » (se conformer ou expliquer) issu du monde anglo-saxon, les recommandations du Code n'ont pas force de loi, mais les sociétés sont tenues de se justifier des règles qu'elles n'entendent pas appliquer.

3.2 La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise

Le Code belge de gouvernance d'entreprise ne s'applique normalement qu'aux seules sociétés cotées en bourse. Or, les actions représentant le capital social d'ING Belgique ne sont plus cotées à la Bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998 et sont intégralement détenues par le Groupe ING depuis 2004. Comme ING Belgique exerce toutes les activités permises aux institutions financières basées en Belgique et fait notamment appel public à l'épargne et est également responsable de la direction de ses filiales belges et étrangères, la banque a décidé de respecter les règles s'appliquant aux sociétés cotées en ce qui concerne la communication et la gouvernance d'entreprise.

Dans le même esprit, la banque a adopté le 20 novembre 2015 le Mémoire de bonne Gouvernance, ainsi que les chartes du Conseil d'administration, du Comité de direction, du Comité d'audit, du Comité des Risques, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination.

ING Belgique satisfait actuellement aux principales recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise. La banque diverge toutefois du Code sur les points suivants:

1. Sa charte de gouvernance interne est essentiellement basée sur les dispositions de l'article 21 de la Loi Bancaire et la Circulaire PPB 2007-6CPB CPA de la CBFA relative aux attentes prudentielles du régulateur en matière de bonne gouvernance des institutions financières.
2. Le terme des mandats au Conseil d'Administration reste uniformément fixé à six ans, y compris celui des administrateurs indépendants. La banque considère à cet égard qu'il est essentiel d'avoir une personne extérieure ayant un recul suffisant pour acquérir une vision globale de ses activités.
3. La banque considère aussi ne pas devoir être contrainte d'individualiser les informations concernant la rémunération de ses principaux dirigeants. Ceci dit, une analyse de la répartition des rémunérations versées aux membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration est fournie ci-dessous (chapitre 6), ainsi que les chiffres globaux pour chacun des postes du budget.

3.3 Conseil d'Administration

Composition

Conformément à l'Article 12 des Statuts, le Conseil d'Administration d'ING Belgique doit être composé d'au moins sept membres. A la date du 18 mars 2016, le Conseil d'Administration compte quinze membres.

Responsabilités

La principale responsabilité du Conseil d'Administration est de définir la politique générale de la banque et de superviser le Comité de Direction. Il nomme et relève de leurs fonctions le Président de la banque et les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Comité de Direction et obtenu l'aval de la Banque Nationale de Belgique.

Il délègue la gestion quotidienne au Comité de Direction, s'assure de son bon déroulement et supervise la situation générale. Le Conseil d'Administration convoque les assemblées générales et décide de leur ordre du jour. Il fixe la date de distribution des dividendes.

Le Conseil peut décider de distribuer des dividendes intérimaires pour la période courante, dans le respect des conditions imposées par la loi. Il fixe aussi le montant et les dates de ces versements.

Dispositions des Statuts concernant les mandats

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme les Administrateurs du Conseil d'Administration et peut les démettre de leurs fonctions à tout moment. En vertu de l'Article 12 des Statuts, le mandat des Administrateurs sortants expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle. Les Administrateurs sortants sont éligibles pour un nouveau mandat sauf si la réélection d'un administrateur non - exécutif avait pour conséquence que la durée totale de son mandat soit supérieure à 12 ans¹.

L'ordre de rotation des mandats est décidé par le Conseil d'Administration, qui veille à ce qu'aucun mandat n'excède six ans et qu'un membre du Conseil au moins soit (ré-)élu chaque année.

Comme stipulé dans l'Article 14 des Statuts, le Conseil d'Administration choisit un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité de Direction, après avoir consulté le régulateur et obtenu son accord.

Limite d'âge

L'Article 12 des Statuts stipule que le mandat d'un administrateur expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle se tenant l'année suivant l'année pendant laquelle l'administrateur en question atteint l'âge de 70 ans.

Une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire peut, sur proposition du président du Conseil, prolonger ou renouveler pour un mandat supplémentaire n'excédant pas deux ans le mandat d'un administrateur ayant atteint la limite d'âge.

¹ Cette durée maximale de 12 ans ne concerne toutefois que les administrateurs non - exécutifs nommés à partir du 30 mars 2015

Décisions du Conseil

Les pouvoirs décisionnels du Conseil sont établis par l'Article 15 des Statuts.

Excepté en cas de force majeure, résultant d'un conflit armé, de troubles sociaux ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions valables que si la majorité de ses membres est présentes ou représentés, étant entendu que tout administrateur présent ne peut exercer plus de deux mandats.

Toutefois, lorsque le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée du Conseil, ce dernier peut délibérer, lors d'une seconde réunion tenue au plus tard dans les deux semaines qui suivent, sur les points à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont votées à la majorité simple.

Lorsqu'en vertu des Articles 523 du Code des sociétés, un ou plusieurs membres sont tenus de s'abstenir de voter, les résolutions peuvent être votées à la majorité simple de tous les membres présents ou représentés qui peuvent prendre part à la délibération.

En cas de parité des voix, l'Administrateur présidant la réunion a une voix prépondérante.

Rémunération

En vertu de l'Article 13 des Statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires fixe, jusqu'à nouvelle décision de sa part, le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration².

Comités spéciaux

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités permanents: un comité d'audit, un comité des risques, un comité des rémunérations et un comité des nominations. Ces comités sont composés de membres de l'organe légal d'administration qui n'en sont pas membres exécutifs et dont au moins un membre est indépendant au sens de l'article 526ter du code des sociétés.

Le **Comité des Risques** assiste et donne son avis au Conseil d'Administration dans le monitoring d'entre autres le profil risque de l'entreprise et la structure et le fonctionnement du management interne de risque et du système de contrôle des risques. Il veille à ce que le risque de la banque reste dans les limites de risque définies («le risk appetite framework»)

Le cadre délimitant l'appétit au risque doit être défini pour les classes de risques suivantes: marché, opérationnel, crédit, compliance, stratégique, réputation et de liquidité.

Le but du Comité des Risques est d'aviser le Conseil d'Administration en ce qui concerne la stratégie et la tolérance face aux risques; tous deux pour les risques présents et futurs.. les risques de la banques doivent rester dans les limites de risques. Le Comité des Risques s'est réuni 4 fois en 2015.

² Pour plus d'informations, reportez-vous au chapitre sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

Le **Comité d'Audit** assiste le Conseil d'Administration dans le processus de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'audit interne et de ses activités, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et de l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire agréé. Les attributions du comité d'audit couvrent ING Belgique et ses filiales belges et étrangères. Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2015. Les matières qu'il a traitées incluent l'examen des résultats financiers de la banque en 2014 et des résultats provisoires de 2015.

Le comité a délibéré sur la gestion du risque et les fonctions externes exercées par les administrateurs et cadres supérieurs de la banque. Le comité a également étudié les rapports rédigés par l'auditeur général et le Global compliance officer. Il a passé en revue les prêts sous surveillance spéciale et les litiges. Le comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration lors du Conseil qui suit chacune de ses propres réunions.

Le **Comité des Rémunérations** est chargé de préparer pour le Conseil d'Administration les décisions concernant les conditions de travail (inclusivement la rémunération) des membres du Comité de Direction et les décisions en matière de politique et les principes généraux sur lesquels sont basées les conditions de travail des membres du Comité de Direction et membres du Senior Management (Identified Staff) d'ING Belgique et de ses filiales. Le Comité des Rémunérations s'est réuni 3 fois en 2015.

Le **Comité des Nominations** doit soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant la nomination des membres du Conseil, du Président de la banque, des membres du Comité de Direction et des membres du Top Management. Ils doivent également faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant les objectifs à atteindre en ce qui concerne la représentation du sexe sous-représenté au sein de l'organe légal d'administration. Il évalue périodiquement la structure, la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration. Le Comité des Nominations s'est réuni 3 fois en 2015.

3.4 Comité de Direction

Composition et responsabilité

Actuellement composé de sept membres, le Comité de Direction est responsable de la gestion quotidienne de la banque en conformité avec la politique générale définie par le Conseil d'Administration. Ses membres sont Administrateurs-délégués ou administrateurs exécutifs et son président est le Chief Executive Officer ou le Président de la banque.

Attribution de responsabilités et prise de décision

Chaque membre du Comité de Direction est directement en charge d'un certain nombre d'entités de départements de la banque. Ces responsabilités sont détaillées dans la section «Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique» au chapitre suivant.

Toutes les décisions du Comité de Direction sont toutefois prises sur une base collégiale; chaque décision engage tous les membres du Comité.

Le Comité de Direction délègue à son tour la gestion de domaines des affaires de la banque à un certain nombre de personnes dont le rang, les responsabilités, l'autorité et la rémunération sont fixés par le Comité.

Comme mentionné plus haut, les activités du Comité de Direction sont régies par une charte approuvée le 20 novembre 2015.

Rémunération

L'Article 13 des Statuts de la banque stipule que le Conseil d'Administration fixe, sur avis du Comité des Rémunérations et en conformité à la politique salariale, la rémunération des membres du Comité de Direction³.

Activités

Le Comité de Direction se réunit généralement une fois par semaine. Des réunions supplémentaires sont convoquées au cas où un grand nombre de points ou une question urgente doivent être débattus.

Outre des décisions spécifiques concernant la gestion quotidienne de la banque, le Comité de Direction reçoit un relevé annuel détaillé des prestations et des perspectives de chacune des unités centrales de la banque (centres de profit et services de support) et de toutes les principales filiales belges et étrangères. Le Comité de Direction examine les résultats mensuels de la banque, décomposés par segment⁴.

Il étudie les rapports périodiques dressés par l'auditeur général.

Aux dates de clôture du 30 juin et du 31 décembre, le Comité de Direction et les cadres supérieurs du département crédit passent en revue les crédits exigeant une attention particulière.

Le Comité de Direction examine régulièrement les questions concernant la gestion du personnel.

3.5 Comités spéciaux

Plusieurs comités spéciaux rendent compte directement au Comité de Direction, par exemple, il y a l'Assets and Liabilities Management Committee (ALCO BeLux), le Bank Treasury Committee (BTC), le Non Financial Risk Committee (NFRC), le Comité des Risques Crédits, le Comité Produits et le Comité Financial Markets.

Le Comité de Direction reste toutefois l'unique organe de prise de décision de la banque.

³ Pour plus d'informations, reportez-vous au chapitre sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

⁴ Les résultats sont examinés en détail tous les trimestres.

4 Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique

4.1 Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration (situation au 31 décembre 2015) ⁵

Eric Boyer de la Giroday Président du Conseil d'Administration	(2018)	Baron Luc Bertrand Administrateur non-exécutif Président du Comité Exécutif, Ackermans & van Haaren	(2018)
Rik Vandenberghe Président de la banque Administrateur-délégué	(2017)	Baron Philippe de Buck van Overstraeten Administrateur non-exécutif Administrateur de sociétés et du Comité économique et social européen	(2018)
Michael Jonker Administrateur-délégué	(2016)	Christian Jourquin Administrateur non-exécutif indépendant Membre de l'Académie royale de Belgique	(2018)
Colette Dierick Administrateur-délégué	(2020)	Count Diego du Monceau de Bergendal Administrateur non-exécutif Administrateur délégué Rainyve	(2017)
Frank Stockx Administrateur-délégué	(2019)	Michèle Sioen Administrateur non-exécutif CEO, Sioen Industries NV	(2017)
Johan Kestens Administrateur-délégué	(2020)	Paul Mousel Administrateur non-exécutif indépendant Président Arendt & Medernach Avocats	(2020)
Emmanuel Verhoosel Administrateur-délégué	(2020)	Koos Timmermans ⁶ Administrateur non-exécutif Vice Président Board of Directors ING Bank NV	(2017)
Tanate Phutrakul Administrateur-délégué	(2016)		

Comité d'Audit (au 1 janvier 2016)

Président

Count Diego du Monceau de Bergendal

Membres

Baron Philippe de Buck van Overstraeten
Christian Jourquin⁷

Comité de Rémunération (au 1 janvier 2016)

Président

Eric Boyer de la Giroday

Membres

Paul Mousel
Koos Timmermans

Comité des Risques(au 1 janvier 2016)

Président

Count Diego du Monceau de Bergendal

Membres

Baron Philippe de Buck van Overstraeten
Christian Jourquin

Comité de Nomination (au 1 janvier 2016)

Président

Eric Boyer de la Giroday

Membres

Paul Mousel
Koos Timmermans

⁵ La date normale d'expiration du mandat est indiquée à côté de chaque nom d'Administrateur.

⁶ Administrateur non exécutif qui représente le seul actionnaire.

⁷ Membre du Comité d'audit indépendant de l'organe légal d'administration au sens de l'article 526ter du Code d'entreprise et indépendant en comptabilité et/ou audit.

4.2 Commissaire Statutaire

- **Ernst&Young** Réviseurs d'entreprises SCCRL (B160)

Représentée par **Jean-François Hubin**, Associé
(jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire en 2016)

- **KPMG** Réviseurs d'entreprises SCRL civile

Représentée par **Olivier Macq**, Partner Financial Services
(soumis à l'approbation lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2016, à partir du 1 janvier 2016)

4.3 Comité de Direction (responsabilités au 1 janvier 2016)

Rik Vandenberghe Administrateur-délégué	Chief Executive Officer
Tanate Phutrakul Administrateur-délégué	Chief Financial Officer
Michael Jonker Administrateur-délégué	Chief Risk Officer
Franck Stockx Administrateur-délégué	Head of Product Management & Client Services
Emmanuel Verhoosel Administrateur-délégué	Head of Wholesale Banking
Colette Dierick Administrateur-délégué	Head of Retail & Private Banking
Johan Kestens Administrateur-délégué	Head of Information Technology Services

5 Information sur la société au 31 décembre 2015

Dénomination sociale

En français, ING Belgique sa; en néerlandais, ING België nv; en anglais ING Belgium nv/sa; en allemand, ING Belgien Ag.

Siège social

Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales

La banque est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0403 200 393.

Forme juridique, constitution, publication

ING Belgique sa est une société anonyme de droit belge, constituée le 30 janvier 1935, sous le nom de Banque de Bruxelles sa, par acte passé devant Me Pierre De Doncker, notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du 17 février 1935, sous le n° 1459.

Ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, le 30 mars 2015, par acte passé devant Me Stijn Joye, notaire-associé à Bruxelles, publié par extraits aux Annexes du Moniteur belge du 15 avril 2015, sous les numéros 0054382 et 0054383.

ING Belgique sa est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 25 avril 2014, relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Durée

La durée de la société est illimitée.

Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, la société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations relevant, dans le sens le plus large, de l'activité bancaire, entre autres toutes opérations se rapportant aux dépôts d'espèces et de valeurs, les opérations de crédits de toute nature, toutes opérations financières, de bourse, de change, d'émission, de commission et de courtage.

Elle peut également exercer toutes autres activités qui sont ou seront permises aux établissements de crédit en Belgique ou à l'étranger telles que notamment, mais sans aucune restriction, tous courtages et commissions d'assurances, toutes locations financement et locations sous quelque forme que ce soit de tout bien mobilier ou immobilier, tous conseils et études pour compte de tiers dans le cadre de ses activités.

Elle peut, par voie d'apport, de transfert, de fusion, de souscription, de prise de participations ou par toute autre forme d'investissement en titres ou droits mobiliers, par une participation financière ou de toute autre manière, participer dans toutes les affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou de nature à favoriser directement ou indirectement sa réalisation ou son développement.

Elle peut effectuer toutes les opérations de type commercial, industriel, financier, mobilier ou immobilier, qui ont un rapport direct ou indirect avec son objet ou peuvent contribuer à la réalisation de ce dernier.

Structure du capital social

Le capital social d'ING Belgique se s'élève à 2,35 milliards d'euros. Il est représenté par 55.414.550 actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale.

La banque n'a émis aucune autre catégorie d'actions.

Les actions de la banque ne sont plus cotées sur la bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998.

Depuis le 6 août 2004, elles sont toutes détenues par le groupe ING.

Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque

L'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les membres de la direction d'institutions financières basées en Belgique est sujet à la réglementation détaillée dans la circulaire PPB-2006-13-CPB- CPA émise par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique le 13 novembre 2006.

Chaque institution est tenue de publier les détails de tous ces mandats par les moyens décrits au point I(4)(e) de la circulaire.

ING Belgique se a décidé de rendre cette information disponible au public sur son site Internet.

6 Comptes Annuels Consolidés

6.1 Etat de Situation Financière (Bilan)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

Actifs			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	1	4.267.049	1.994.517
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (incl "reverse repos")	2	14.519.256	19.872.700
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	94.541	71.389
Actifs financiers disponibles à la vente	4	18.809.052	19.652.854
Participations détenus jusqu'à maturité	4	958.873	0
Prêts et avances	5	105.194.167	101.175.488
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	6	4.404.693	5.397.150
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille		274.639	304.625
Immobilisations corporelles		948.715	959.873
<i>dont: immeubles, installations, machines et outillage</i>	7	900.903	912.184
<i>dont: immeubles de placement</i>	8	47.812	47.689
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	9	149.142	136.715
Actifs d'impôts		104.009	186.305
<i>dont: impôts exigibles</i>		87.425	55.745
<i>dont: impôts différés</i>	10	16.583	130.560
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	11	78.211	76.484
Autres actifs	12	2.186.729	1.980.558
Actifs disponibles à la vente		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		151.989.077	151.808.659
Passifs			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Avances des banques centrales		1.615.041	1.622.235
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13	13.220.845	18.317.525
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	14	2.371.524	3.043.519
<i>dont: dettes subordonnées</i>		0	12.350
Passifs financiers évalués au coût amorti	15	115.843.782	108.862.227
<i>dont: dettes subordonnées</i>		1.424.494	866.428
Passifs financiers associés à des actifs transférés		768	3.462
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	16	5.978.127	6.986.202
Provisions	17	286.712	357.157
Passifs d'impôts		302.517	395.110
<i>dont: impôts exigibles</i>		60.824	48.809
<i>dont: impôts différés</i>	18	241.693	346.301
Autres passifs	19	2.478.668	2.120.814
Passifs disponibles à la vente		0	0
Capital social remboursable sur demande	20	99.027	104.813
TOTAL DU PASSIF		142.197.012	141.813.064
Capitaux Propres			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Capital attribuable aux propriétaires de la société mère	21	9.771.674	9.977.275
Intérêts minoritaires		20.392	18.320
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		9.792.065	9.995.595
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		151.989.077	151.808.659

6.2 Compte de Résultats Consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

Compte de Résultats Consolidé			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Produits et charges financiers et d'exploitation		3.497.349	3.502.602
Produits d'intérêts nets	22	2.644.749	2.752.498
Dividendes		246	2.184
Dépenses sur le capital remboursables sur demande (-)		-1.988	-2.103
Produits de commissions nets	23	559.898	575.620
Profits et pertes réalisés sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	24	-3.025	142.868
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	25	62.076	47.027
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	26	62.094	-69.060
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	27	41.090	25.433
Réévaluations des écarts de change	28	24.737	24.482
Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que destinés à la vente	29	21.705	15.645
Autres produits d'exploitation nets	30	85.769	-11.992
Frais d'administration		1.822.085	1.833.761
Frais de personnel	31	1.094.347	1.139.495
Frais généraux et administratifs	32	549.564	547.047
Prélèvements bancaires	33	178.174	147.220
Amortissements	7-9	114.802	111.129
Provisions	17	34.049	-93.823
Dépréciations	34	193.453	179.509
Pertes de dépréciation sur les actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats		187.041	177.278
Autres dépréciations		6.412	2.231
Part de bénéfices et de pertes d'entreprises avec un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		6.938	1.966
Charges d'impôts (produits) liées aux résultats provenant des activités ordinaires	35	383.507	408.384
Résultat opérationnel net		956.392	1.065.608
Attribuable aux intérêts minoritaires		6.125	1.536
Attribuable aux actionnaires majoritaires (société mère)		950.266	1.064.072

6.3 Etat consolidé du résultat global

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

Tableau des Résultats non-réalisés Consolidés		
En milliers d'EUR	2015	2014
Résultat net de l'exercice	956.392	1.065.608
Eléments du résultat non-réalisé:		
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	106.274	18.079
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	-107.745	-17.226
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	3.622	-17.355
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-38.960	68.406
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	-22.677	215.005
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension Defined Benefit	38.439	-47.634
RESULTAT GLOBAL INCL RESULTATS NON-REALISES	935.345	1.284.883

PM: «Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension DB» ne peut pas être transférer vers le Compte de résultats.

L'impact fiscal sur les éléments du résultat global est détaillé dans les Notes 10 et 18.

6.4 Etat Consolidé des Flux de Trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

Flux de Trésorerie provenant des Activités Opérationnelles			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		950.266	1.064.072
Ajustements visant à réconcilier le bénéfice et la trésorerie nette dégagée par les activités opérationnelles		590.893	692.927
Intérêts minoritaires inclus dans le compte de résultats		6.125	1.536
Produits d'impôts courants et différés reconnus dans le compte de résultats		-147.826	-547.213
Charges d'impôts courants et différés reconnues dans le compte de résultats		531.333	955.597
Profits nets latents		69.517	280.831
dont:			
(profits) pertes de change latent(e)s		0	0
(profits) pertes latent(e)s comptabilisés dans le compte de résultats		131.154	-2.580
profits nets latents de couvertures de flux de trésorerie	21	-22.676	215.005
profits nets latents d'investissements disponibles à la vente	21	-38.960	68.406
Pertes (profits) net(te)s réalisé(e)s sur la vente d'investissements		-23.519	-32.299
Amortissements		114.802	111.129
Dépréciations	34	6.412	2.231
Provisions nettes (recouvrements)		34.049	-93.825
Autres ajustements		0	14.940
Flux de trésorerie provenant des activités opérat avant variations dans le capital d'exploitation		1.541.159	1.756.999
Variations des actifs provenant des activités opérationnelles (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)		-399.028	8.618.352
Augmentation nette en ce qui concernent:			
Comptes auprès de banques centrales	1	2.251.591	172.948
Prêts et créances	5	4.309.759	4.922.733
Actifs disponibles à la vente	4	-843.802	-192.233
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2	-5.353.443	1.452.463
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	23.152	-201.760
Dérivés d'actifs, utilisés pour couverture	6	-992.456	1.625.901
Produits courus d' actifs financiers		0	0
Autres actifs	12	206.171	838.300
Variations des passifs provenant des activités opérationnelles (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)		-752.737	8.130.466
Augmentation nette en ce qui concernent:			
Avances de banques centrales	15	-7.194	1.622.040
Dépôts d'établissements de crédit	15	1.664.897	-1.995.556
Dépôts autres que ceux des établissements de crédit	15	2.904.962	5.459.943
Certificats de dettes	15	1.100.017	-39.510
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13	-5.096.680	1.181.132
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	14	-671.995	-238
Dérivés de passif, utilisés pour couverture	16	-1.008.075	2.187.888
Charges courues sur des instruments financiers		0	0
Autres passifs financiers	15	3.476	-4.263
Autres passifs	19	357.854	-280.971
Augmentation nette du capital d'exploitation		353.709	487.886
Flux de trésorerie des acitivités opérationnelles		1.187.451	1.269.113
Impôts sur le résultat (payés) remboursés		-362.514	-349.808
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		824.936	919.305

Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Investissement			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Acquisition d'immobilisations corporelles	7-8	-74.180	-96.386
Cession d'immobilisations corporelles	7-8	15.904	43.809
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	-12.528	-6.236
Cession d'immobilisations incorporelles	9	-15	0
Acquisition de co-entreprises, entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie acquise	11	-6.241	-4.114
Cession de co entreprises, entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie acquise	11	29.261	19.088
Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement		0	0
Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement		58.718	58.798
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		10.919	14.959

Flux de Trésorerie provenant des Activités de Financement			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Dividendes payés		-1.145.973	-1.192.521
Produits de trésorerie tirés de l'émission de dettes subordonnées		0	0
Remboursements de trésorerie de dettes subordonnées		-91.556	-118.552
Produits de trésorerie tirés de l'émission d'actions/d'autres instruments de capitaux propres		0	0
Paiements de trésorerie pour acquérir des actions propres		0	0
Produits de trésorerie tirés de la cession d'actions propres		0	0
Autres produits de trésorerie liés à des activités de financement		0	0
Autres charges de trésorerie liés à des activités de financement		0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-1.237.529	-1.311.073
Effet des changements de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		0	0

Mouvement en Trésorerie et Equivalents de Trésorerie			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
VARIATION EN TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE NETTE		2.949.260	-376.808
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice		4.570.176	4.946.984
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice		7.519.436	4.570.176

La Trésorerie et les Equivalents de Trésorerie comprennent les éléments suivants			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Cash disponible	1	623.772	602.831
Prêts avec des banques centrales	1	3.643.277	1.391.686
Avances et prêts		3.252.387	3.201.347
Bons d'Etat		0	0
A découvert		0	0
TOTAL TRESORERIE ET LES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		7.519.436	4.570.176

Note Additionnelle sur les Flux de Trésorerie Opérationnels			
En milliers d'EUR	Note	2015	2014
Produits d'intérêts reçus	22	6.608.207	7.202.522
Charges d'intérêts payées	22	3.963.458	4.450.024
Dividendes reçus		5.127	4.150

PM: abstraction d'un impact de pro rata d'intérêt reçus/payées car effet non-matériel

6.5 Etat Consolidé des Variations des Capitaux Propres

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

Variations des Capitaux Propres - 2015								
En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance à l'ouverture	2.350.000	451.511	313.979	0	5.797.713	1.064.072	18.320	9.995.595
Augmentation / diminution (-) du capital								0
Achats / ventes d'actions propres								0
Paiement basé sur des actions					8.622			8.622
Résultat net transféré aux réserves					1.064.072	-1.064.072		0
Reclassements internes aux réserves								0
Autres modifications								0
Dividende 2014								0
Dividende interimaire 2015					-1.145.973			-1.145.973
Résultat net de la période						950.266	6.126	956.392
Autres éléments du résultat global (après impôts)								0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises			106.274					106.274
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger			-107.745					-107.745
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles			3.622					3.622
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente			-38.960					-38.960
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie			-22.677					-22.677
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit			38.439					38.439
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence								0
Autres					2.530		-4.054	-1.524
Balance à la clôture	2.350.000	451.511	292.932	0	5.726.964	950.266	20.392	9.792.065

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

Variations des Capitaux Propres - 2014								
En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance à l'ouverture	2.350.000	451.511	94.704	0	5.983.957	977.679	16.919	9.874.770
Augmentation / diminution (-) du capital								0
Achats / ventes d'actions propres								0
Paiement basé sur des actions					9.870			9.870
Résultat net transféré aux réserves					977.678	-977.679		-1
Reclassements internes aux réserves								0
Autres modifications								0
Dividende 2013								0
Dividende interimaire 2014					-1.192.521			-1.192.521
Résultat net de la période						1.064.072	1.536	1.065.608
Autres éléments du résultat global (après impôts)								0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises			18.079					18.079
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger			-17.226					-17.226
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles			-17.355					-17.355
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente			68.406					68.406
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie			215.005					215.005
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit			-47.634					-47.634
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence								0
Autres					18.728		-135	18.593
Balance à la clôture	2.350.000	451.511	313.979	0	5.797.712	1.064.072	18.320	9.995.595

6.6 Informations concernant les Comptes Consolidés

6.6.1 Déclaration de conformité avec les IFRS

ING Belgique sa a établi ses comptes annuels consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Dans le présent document, le terme 'IFRS' est utilisé pour se référer aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE, y compris les décisions prises par ING Belgique par rapport aux options disponibles sous les IFRS et les annexes supplémentaires requises par la loi belge.

L'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Ces estimations et hypothèses affectent les montants rapportés des actifs et passifs et les montants des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que les produits et charges rapportés pour l'année. Le résultat effectif peut donc dépendre de l'adéquation de ces estimations.

Le processus de fixation d'hypothèses est soumis à des approbations et procédures de contrôle interne ; il prend en considération des études internes et externes, les statistiques du secteur, les facteurs et tendances environnementaux et les exigences réglementaires.

6.6.2 Informations sur l'entreprise

ING Belgique est une institution financière internationale active dans les services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs, filiale d'ING Bank NV. ING Belgique a organisé son réseau commercial en deux secteurs d'activités, Retail & Private Banking d'une part, et Commercial Banking d'autre part, qui rendent compte d'un point de vue fonctionnel aux secteurs d'activités équivalents du Groupe ING. ING Belgique, qui est une société anonyme, emploie 10.434 personnes. L'adresse de son siège social est: 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles.

Les présents comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 18 mars 2016. Les montants repris dans les notes des comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

6.6.3 Base de présentation

Les principales méthodes de valorisation utilisées dans la préparation des comptes annuels sont la juste valeur et le coût amorti.

La **juste valeur des actifs et passifs financiers** est déterminée en utilisant les cours du marché. Les cours du marché sont obtenus de négociateurs, courtiers et vendeurs indépendants. En général, les positions sont évaluées en prenant le cours acheteur pour une position à la hausse et le cours vendeur pour une position à la baisse. Dans certains cas où les positions sont indiquées comme étant la moyenne des cours acheteurs et vendeurs, un ajustement de la juste valeur est calculé.

En outre, des ajustements supplémentaires de la juste valeur peuvent être nécessaires pour la liquidité ou les données périmées parce que des transactions dans un instrument financier particulier n'ont pas lieu sur une base régulière.

Pour certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés de gré à gré, aucun cours du marché n'est disponible. Pour ces actifs et passifs financiers, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation considèrent, entre autres facteurs, les prix contractuels et cours du marché, les corrélations, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et de remboursement anticipé, les facteurs de volatilité, les courbes de rendement. Toutes les techniques d'évaluation utilisées sont approuvées par les fonctions internes appropriées. De surcroît, les données de marché utilisées dans ces techniques d'évaluation sont validées sur une base journalière⁸.

Les modèles s'avèrent subjectifs par nature et la détermination des justes valeurs d'actifs et passifs financiers implique une part significative de jugement. Les modèles supposent diverses hypothèses quant au prix sous-jacent, à la courbe de rendement, aux corrélations et à bien d'autres facteurs. L'utilisation de différentes hypothèses et techniques d'évaluation est susceptible de produire des estimations matériellement différentes de la juste valeur.

Des tests de prix sont effectués afin d'évaluer si le processus d'évaluation a donné lieu à une juste valeur appropriée de la position et à un reflet adéquat des évaluations dans le compte de résultats. Des tests de prix sont réalisés pour minimiser les risques potentiels de pertes économiques dues à des modèles matériellement incorrects ou mal utilisés; ils s'appliquent à la fois aux positions négociées en bourse et aux positions de gré à gré.

L'écart entre le prix du modèle utilisé et le prix de la transaction, le 'day one profit', est enregistré dans le compte de résultats de la banque. Cependant, lorsque la banque utilise des modèles développés en interne et/ou des données dérivées de prix observables, un ajustement de l'évaluation est effectué au titre de 'risque de modèle'. Cet ajustement prend en considération les différents aspects de ces modèles/données et le degré d'incertitude qui y est lié.

Selon la règle générale, le calcul de cet ajustement pour risque de modèle prend en compte:

- la classification interne du modèle en fonction de sa complexité;
- l'expérience acquise dans l'utilisation du modèle;
- la durée de vie restant à courir pour l'opération.

Ce calcul est exécuté transaction par transaction. Les deux premiers points font l'objet d'une revue régulière par le Risk Management.

Un ajustement spécifique est également appliqué pour le risque de corrélation. Cet ajustement est calculé en fonction de l'indicateur de sensibilité lié à ce facteur de risque.

Un ajustement de valeur est également enregistré pour le risque crédits. Celui-ci est élaboré par MRM et tient compte du modèle de risques. Ces deux ajustements de valeurs (Credit Valuation Adjustment – CVA) et (Debit Valuation Adjustment – DVA – risque de défaut propre à ING) sont pris en considération pour déterminer la juste valeur.

⁸ Plus d'information peut être trouvée dans "6.7.3.1. Juste valeur d'actifs et de passifs financiers".

Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif financier ou le passif financier est reconnu à l'origine moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et moins toute réduction de valeur actée (directe ou via l'utilisation d'un compte de provision).

ING Belgique rapporte depuis 2013 selon la méthode du 'dirty price' (cours brut). Cela implique que depuis cette date, les intérêts courus sont comptabilisés avec les instruments financiers concernés et non plus séparément.

Les comptes annuels sont établis sur la base d'une approche de continuité de l'activité.

6.6.3.1. Modifications des règles IFRS-EU

Les nouvelles règles IFRS-EU ou les modifications apportées aux règles IFRS-EU existantes ont été adoptées par ING Belgique. L'implémentation de ces nouvelles dispositions n'a pas engendré d'impact matériel sur les comptes consolidés de ING Belgique.

6.6.3.2. Evolution des règles IFRS-EU au-delà de 2015

Cette section présente les impacts attendus dans les états financiers d'ING Belgique suite aux modifications récentes ou futures dues aux IFRS.

Nouvelles modifications IFRS		
IFRS	Application à partir de l'exercice	Adoption par l'UE
IFRS 14 – Comptes de report réglementaires	01/01/2016	Non
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	01/01/2018	Non
IFRS 9 – Instruments financiers (remplacement de la norme IAS 39)	01/01/2018	Non
IFRS 16 – Contrats de location (remplacement de la norme IAS 17)	01/01/2019	Non

IFRS 14 'Comptes de report réglementaires' permet à une entité qui adopte pour la première fois les normes internationales de continuer à comptabiliser, avec quelques modifications limitées, pour 'les soldes de comptes de report réglementaires conformément à son référentiel comptable antérieur, à la fois sur l'adoption initiale des IFRS et ultérieure états financiers. Les soldes de comptes de report réglementaire, et les mouvements en eux, sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et l'état du résultat net et les autres éléments du résultat étendu, et fournir des informations spécifiques sont nécessaires.

IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients': Cette réglementation a été éditée en mai 2014 par l'IASB. Elle est effective pour les périodes comptables commençant ou postérieures au 1 janvier 2017 avec possibilité d'adoption anticipative. L' IFRS 15 n'est pas encore approuvé par la Communauté Européenne. L'IFRS 15 propose une approche de base pour la reconnaissance des revenus et introduit le concept de la reconnaissance lorsque l'exécution de l'engagement a été satisfait. Cette norme devrait en principe être adoptée anticipativement mais avec quelques exceptions. ING analyse actuellement l'impact de cette norme.

IFRS 9 'Instruments Financiers': IFRS 9 «Instruments financiers» a été publié par l'IASB en Juillet 2014. IFRS 9 remplacera la norme IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation» et comprend les exigences pour la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et des micro comptabilité de couverture . Les nouvelles exigences entrent en vigueur à compter du 1er Janvier 2018. La classification et les exigences de mesure et de dépréciation seront appliquées de façon rétrospective en ajustant le bilan d'ouverture et de capitaux propres d'ouverture au 1er Janvier 2018, sans retraitement aux périodes comparatives. IFRS 9 n'a pas encore été approuvé par l'UE. La date de l'approbation effective n'est pas clair; l'approbation est actuellement attendue pour la seconde moitié de 2016. Il est prévu que la mise en œuvre de la norme IFRS 9, si et quand approuvé par l'Union européenne, aura un impact significatif sur les capitaux propres, le résultat net et / ou autres produits et informations complètes.

IFRS 9 Programme

En 2015, ING s'est concentré sur l'établissement du programme IFRS 9, l'interprétation des principaux concepts IFRS 9 et le lancement de l'étude d'impact. En 2016, ING Belgique commencera avec la mise en œuvre des exigences IFRS 9 dans ses modèles, ses systèmes, ses processus et sa gouvernance. ING Belgique va se préparer pour une exécution parallèle en 2017. Le plan d'implémentation ainsi que les dates clés sont énoncés ci-dessous.

La structure de gouvernance du programme IFRS 9 a été mis en place sur la base des trois phases de la norme IFRS 9: Classement et évaluation, dépréciations et comptabilité de couverture. Chaque groupe de travail se compose d'experts de Finance, Risk, Bank Treasury, Opérations et les business. Les groupes de travail reçoivent le support de l'équipe centrale en charge du programme. Le Technical Board supporte le Steering Committee en examinant les interprétations des IFRS 9 tels que préparés par les groupes de travail. Le Comité directeur est l'organe de prise de décision. En outre, un réseau international IFRS 9 a été créé au sein de ING Bank pour connecter tous les pays avec l'équipe de projet central pour assurer la cohérence, la sensibilisation et la formation.

Classification et évaluation

ING Bank appliquera une approche en deux étapes pour déterminer la Classification et l'évaluation des actifs financiers dans l'une des trois catégories, étant le coût amorti, la juste valeur via les capitaux propres («FVOCI») ou la juste valeur via le compte de résultat:

1. Le test Business Model sera appliqué pour déterminer comment un portefeuille d'instruments financiers est géré dans son ensemble; et
2. Le test de paiements uniquement du principal et des intérêts ('SPPI' en anglais) sera exécuté pour déterminer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers dans leur Business Model.

Dans la plupart des cas, il est prévu que les conclusions du groupe 'classification et évaluation' seront similaires à la norme IAS 39, bien que certaines différences se présenteront. La classification et l'évaluation des passifs financiers reste essentiellement la même que sous la norme IAS 39.

En 2015, ING Bank a commencé le test Business Model; et identifié ainsi que décrit des portefeuilles homogènes pour tout ING Bank. La mise en œuvre du test SPPI commencera en 2016.

Impairment

La reconnaissance et l'évaluation de la dépréciation est destiné à être plus prospective, basée sur une perte de crédit attendue («ECL») du modèle, qui selon la norme IAS 39 est un modèle de pertes encourues. Le modèle ECL s'applique aux positions bilantaires des actifs financiers comptabilisés au coût amorti et FVOCI, tels que les prêts, les titres de créance et les créances commerciales, et les éléments hors bilan, tels que des créances de location, et certains engagements de prêt de garantie financière. En 2015, ING Bank a déterminé un certain nombre de concepts et hypothèses clés essentielles au nouveau modèle de dépréciation, tels que la définition d'une détérioration significative et le modèle pour mesurer l'ECL. En outre, ING Bank a commencé avec l'analyse de l'impact financier sur le niveau des provisions pour dépréciation lié à la nouvelle approche ECL.

Approche en trois étapes

ING Bank appliquera l'approche en trois étapes de IFRS 9 pour mesurer les pertes de crédit attendues:

Étape 1: 12 mois ECL - portefeuille performant

Les instruments financiers nécessitent, lors de la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues associées à la probabilité d'événements par défaut survenant dans les 12 prochains mois (12 mois ECL).

Étape 2: Durée de vie ECL - portefeuille sous-performant

Dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision est nécessaire pour risque de crédit résultant de tous les événements possibles par défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier («Lifetime ECL»). ING Bank a défini les déclencheurs pour passer à l'étape 2 en fonction du type d'actif / portefeuille. Une fois que les modèles ECL seront disponibles, les déclencheurs seront réaffinés et testés.

Étape 3: Durée de vie ECL - portefeuille non-performant

Les instruments financiers en défaut passeront dans l'étape 3. L'objectif est d'aligner la définition de défaut pour les IFRS 9 avec la définition interne de défaut à des fins de gestion des risques. L'étape 3 requiert une provision ECL à vie. Le calcul de ECL sera basée sur les modèles de pertes attendues d'ING Bank (PD, LGD, EAD) actuellement utilisés pour le capital réglementaire et économique et les dispositions IBNR et INSFA dans le cadre actuel d'IAS 39. Les modèles ECL suivront la même structure de modèle que pour les modèles actuels de perte attendues. La méthodologie de stress test est utilisée comme une base pour inclure l'information prospective macro-économique dans les paramètres de perte attendues.

Comptabilité de couverture

Les exigences IFRS 9 de la comptabilité de couverture visent à simplifier les exigences générale de la comptabilité de couverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 vise à aligner plus étroitement la comptabilité de couverture financière avec les stratégies de gestion des risques. Toutes les stratégies de la comptabilité de micro-couverture ainsi que la macro-couverture de flux de trésorerie sont dans le champ d'application de la norme IFRS 9. La macro-couverture de juste valeur est actuellement en dehors du champ d'application de la norme IFRS 9.

En 2015, le groupe de travail de comptabilité de couverture a effectué une évaluation technique de l'impact des nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture. Sur la base des résultats de cette évaluation technique, ING Bank a pris une décision préliminaire à continuer d'appliquer la norme IAS 39 dans son intégralité pour la comptabilité de couverture jusqu'à ce que les règles en matière de comptabilisation de la macro-couverture à la juste valeur de couverture soient finalisées comme autorisé en vertu de IFRS 9. ING Bank continuera à implémenter les obligations d'annexe requis par IFRS 7 en matière de comptabilité de couverture.

IFRS 16 'contrats de location': l'IASB a finalisé une nouvelle norme sur la comptabilité des contrats de location, qui remplacera la norme IAS 17. Cette nouvelle norme introduit des principes supplémentaires que les sociétés devront appliquer pour permettre aux investisseurs et aux analystes financiers d'avoir une vue plus précise des montants, des délais et de l'incertitude relative aux flux de trésorerie qui résultent des contrats de location. Le changement le plus significatif concerne l'augmentation de l'actif/du passif des sociétés qui reportent actuellement des montants de contrat de location importants dans le hors-bilan. Cette nouvelle norme sera d'application à partir du 1 janvier 2019. Elle n'a pas encore été approuvée par la Commission Européenne.

6.6.3.3. Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad-hoc) sur lesquelles ING Belgique a le pouvoir de gestion des politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement d'une participation de plus de 50% des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles est considérée pour évaluer si ING Belgique contrôle ou non une entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date où ING Belgique exerce le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date où cesse le contrôle.

ING Belgique a aussi des participations avec droits de votes de plus de 50% dans des sociétés qui ne sont pas entièrement consolidées. Sur base d'IFRS 10 la banque exerce effectivement un contrôle sur ces sociétés mais étant donné la faible matérialité pour la banque, ces entités ne sont pas consolidées. Ces participations sont considérées comme des investissements. Plus de détails sont disponibles dans l'annexe 11.

En ce qui concerne les filiales faisant l'objet d'une consolidation globale, la maison mère veille, dans les limites du pourcentage de sa participation et abstraction faite des risques politiques, à ce que les dites filiales soient à même de tenir leurs engagements.

La méthode de consolidation globale est utilisée pour comptabiliser les filiales acquises par ING Belgique. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de la portée de tout intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets identifiables acquis est enregistré comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est directement comptabilisée dans le compte de résultats. Le badwill est seulement reconnu dans le compte de résultats après réévaluation de tous les actifs acquis et passifs supposés correctement identifiés.

Les soldes des comptes et les profits non réalisés sur des transactions entre les entités d'ING Belgique sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Lorsque cela s'avère nécessaire, les comptes des filiales ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Filiales consolidées - 2015								
En milliers d'EUR								
Etats-Financiers de l'entité à la date de l'Entité à la date de clôture								
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif	Passif	Résultat net	Capitaux propres (sans Compte de Résultat)
CEL Data Services	Bruxelles	IT	BE 0435.463.880	100,0%	8.264	2.536	551	5.728
Immo Globe	Bruxelles	Immobilier	BE 0415.586.512	100,0%	14.194	1.083	176	13.111
ING Belgium International Finance Luxembourg	Luxembourg	Finance	-	100,0%	2.457.228	2.418.412	24.018	38.816
ING Contact center	Bruxelles	Finance	BE 0452.936.946	100,0%	10.607	6.922	-244	3.684
ING Luxembourg	Luxembourg	Finance	-	100,0%	15.179.895	14.044.361	106.991	1.135.534
ING Lease Luxembourg	Luxembourg	Leasing	-	100,0%	211.312	191.641	1.670	19.672
Société Immobilière ING Luxembourg	Luxembourg	Immobilier	-	100,0%	23.589	20.194	0	3.395
ING LUX Ré	Luxembourg	Assurances	-	100,0%	Liquidé			
ING Technology Services	Bruxelles	IT	BE 0846.738.437	99,5%	2.730	1.730	0	1.000
Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0402.918.402	100,0%	4.006.373	3.862.439	27.735	143.934
ING Equipment Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0427.980.034	100,0%	1.868.634	1.781.506	12.494	87.128
ING Asset Finance Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0429.070.986	100,0%	608.115	578.479	3.847	29.637
ING Truck Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0440.360.895	100,0%	227.911	217.409	950	10.502
Commercial Finance	Bruxelles	Factoring	BE 0470.131.086	100,0%	886.693	880.663	6.030	6.030
D'leteren Vehicle Trading NV	Bruxelles	Leasing	BE 0428.138.994	51,0%	16.349	13.504	120	2.846
New Immo-Schuman	Bruxelles	Immobilier	BE 0428.361.797	100,0%	10.823	668	-680	10.155
Record Bank	Bruxelles	Banque	BE 0403.263.642	100,0%	19.823.845	18.925.022	48.728	898.823
Fiducré	Bruxelles	Finance	BE 0403.173.372	100,0%	119.619	117.846	10.925	1.774
Logipar	Bruxelles	Immobilier	BE 0439.526.103	100,0%	4.870	-257	-260	5.128
Record Credit Services	Liège	Finance	BE 0403.257.407	18,0%	1.568.844	1.532.114	1.878	36.730
Sogam	Bruxelles	Finance	BE 0402.688.075	100,0%	485	8	1	477
Soges-Fiducem	Bruxelles	Finance	BE 0403.238.304	100,0%	38.991	35.717	120	3.274
Belgian Overseas Agencies	Montreal	Finance	CA 0403.202.967	100,0%	22.762	22.565	-11	197
Belgian Overseas Issuing Corp	New York	Finance	CA 0403.203.066	100,0%	26.711	26.068	-121	643

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques. L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres.

Entités structurées

Dans le cadre de ses activités commerciales normales ING Belgique implique des transactions avec diverses entités structurées (ES). Une entité structurée est une entité qui a été mise sur pied de telle façon que les droits de votes ne sont pas le facteur dominant dans la décision de contrôle de l'entité, de tel sorte que les droits de votes sont liés uniquement à des tâches administratives et que les activités y afférant sont exécutées sur bases des arrangements contractuelles.

Les entités structurées sur lesquelles ING Belgique exerce un contrôle sont consolidées. ING peut donner du support à ces entités structurées consolidées si et quand nécessaire, et ceci est complètement reflété dans les comptes annuels consolidés d'ING Belgique étant donné que tous les actifs et les passifs de ces entités sont inclus et les engagements hors-bilan sont mentionnés.

Les activités d'ING Belgique liées à ces entités structurées sont expliquées au travers des catégories suivantes:

1. Le programme ING consolidé de titrisation émis à des fins de gestion de liquidité (Belgian Lions);
2. Le programme Record Banque consolidé de titrisation émis à des fins de gestion de liquidité (Record Lions).

Entreprises avec un lien de participation

Les entreprises avec un lien de participation sont toutes les entités sur lesquelles ING Belgique exerce une influence significative mais ne possède pas de contrôle, s'accompagnant généralement d'une participation entre 20% et 50% des droits de vote. Les investissements dans des entreprises avec un lien de participation sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisés au coût historique. Ils comprennent le goodwill (net de toute perte de dépréciation cumulée) identifié lors de l'acquisition.

La part de la banque dans les profits ou les pertes postérieures à l'acquisition d'entreprises avec un lien de participation est comptabilisée dans le compte de résultats. Sa part dans les mouvements post-acquisition en réserves est comptabilisée dans les réserves. Les mouvements cumulatifs postérieurs à l'acquisition sont ajustés par rapport à la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la part d'ING Belgique dans les pertes d'une entreprise avec un lien de participation égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise liée, y compris toute autre créance non garantie, la banque ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise en question.

Les profits non réalisés sur des transactions entre ING Belgique et les entreprises avec un lien de participation sont éliminés à concurrence de la participation de la banque dans ces entreprises. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transférée. Lorsque cela s'avérait nécessaire, les comptes des entreprises avec un lien de participation ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Montants venant des rapports financiers de ces entités:

Entités avec un lien de participation mises en équivalence - 2015								
En milliers d'EUR				Etats-Financiers de l'entité à la date de clôture ⁽¹⁾				
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif	Passif	Résultat net	Capitaux propres (sans Compte de Résultat)
Isabel	Bruxelles	Finance	BE 0455.530.509	25,3%	32.949	22.673	5.138	10.277
Synapsia	Luxembourg	Finance	-	34,8%	43.374	43.295	-33	79
European Marketing Group Luxembourg (EMG)	Luxembourg	Leasing	-	40,0%	7.859	1.655	956	6.205

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques. L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres.

6.6.4 Politiques comptables

6.6.4.1 Conversion des devises étrangères

Devise fonctionnelle et de présentation

Les postes inclus dans les comptes de toutes les entités d'ING Belgique sont établis en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité est active ('la devise fonctionnelle'). Les comptes annuels consolidés sont établis en milliers d'euros, qui est la devise de présentation.

Conversions

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date de la transaction. Les profits et pertes de change résultant de telles transactions, ainsi que les profits et pertes résultant de la conversion aux taux de change au terme de l'exercice d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont différés en capitaux propres en tant que couverture de flux de trésorerie éligible ou de couvertures d'investissement net.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont comptabilisées comme faisant partie du profit ou de la perte à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis à la date à laquelle leur juste valeur est déterminée.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation sont incluses dans les réserves de réévaluation en capitaux propres.

Résultats et situation financière des sociétés du groupe

Les résultats et la situation financière des sociétés ING Belgique dont la devise fonctionnelle diffère de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation:

- les actifs/passifs inclus dans leur bilan sont convertis au cours de clôture à la date du bilan concerné;
- les produits/charges inclus dans leur compte de résultats sont convertis à des taux de change moyens; toutefois, lorsque la moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux prévalant aux dates de transaction, les produits et charges sont convertis aux dates de transaction;
- les différences de change en résultant sont comptabilisées dans une composante séparée des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de conversion découlant de la conversion d'un élément monétaire faisant partie de l'investissement net dans une entité étrangère, ainsi que d'emprunts et d'autres instruments désignés comme couverture de tels investissements, sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, de tels écarts de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie du profit ou de la perte sur vente. Les ajustements de juste valeur et le goodwill découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis au cours de clôture.

6.6.4.2 Comptabilisation et décomptabilisation d'instruments financiers

L'ensemble des acquisitions et cessions d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme détenus à des fins de transaction, qui nécessitent une livraison dans le délai défini par une réglementation ou des conventions de marché (acquisitions et cessions 'à livraison régulière') est comptabilisé à la date de transaction, à savoir la date à laquelle ING Belgique s'est engagée à acquérir ou à céder l'actif. Les prêts et dépôts sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits d'en percevoir les flux de trésorerie ont expiré ou lorsque ING Belgique a transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété. Si ING Belgique transfère ou conserve partiellement les risques et avantages liés à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise cet actif lorsqu'elle ne le contrôle plus. En cas de transferts dans lesquels le contrôle sur l'actif est conservé, ING Belgique continue à comptabiliser l'actif à concurrence de son implication. L'étendue de cette implication est déterminée par la mesure dans laquelle ING Belgique se trouve exposée aux variations de la valeur de l'actif.

6.6.4.3 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans le bilan lorsque ING Belgique détient un droit ayant force exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit, de régler sur une base nette, soit de simultanément réaliser l'actif et acquitter le passif.

6.6.4.4 Opérations de cession et de rétrocession

Les titres cédés sous réserve d'accords de rachat ('repos') sont maintenus dans les comptes annuels consolidés. Il en résulte une dette incluse dans les passifs financiers associés aux actifs transférés.

Les titres acquis dans le cadre d'accords de revente ('reverse repos') sont comptabilisés comme prêts et avances ou comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

La différence entre le prix de vente et de rachat est comptabilisée comme intérêt et imputée sur la durée de l'accord, en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

6.6.4.5 Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales

La trésorerie comprend l'argent détenu par ING Belgique, ainsi que l'argent déposé auprès d'autres institutions financières et pouvant être retiré sans préavis.

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des investissements à court terme, hautement liquides, aisément convertibles en montants de trésorerie, et sujets à un risque négligeable de variations de valeur. Le classement d'un investissement à court terme en équivalent de trésorerie requiert non seulement que l'investissement réponde à la définition d'un équivalent de trésorerie, mais dépend également du but dans lequel l'investissement est détenu.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des comptes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les espèces, les comptes auprès de banques centrales, les prêts et avances à court terme, les titres d'État à court terme, les reverse repos et les découverts bancaires.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs qui sont acquis principalement dans le but de générer des profits à court terme ou une marge de courtage. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition. Par la suite, ils font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, sans déduction de frais de transaction, à chaque date de bilan jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Une telle désignation sera uniquement utilisée pour les actifs financiers lorsqu'elle répond à l'une des exigences suivantes :

- elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence de valorisation ou de comptabilisation (parfois mentionnée comme 'décalage comptable') qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de la comptabilisation de profits/pertes liés à ces actifs sur une base différente;

- un groupe d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur une base de juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée, et les informations relatives au groupe d'actifs concerné sont fournies en interne sur cette base;
- les actifs comprennent un ou plusieurs dérivés intégrés, sauf si le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si la séparation du dérivé intégré est interdite.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de tels actifs sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur des actifs.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Il convient de noter que la désignation est irrévocable: l'évaluation à la juste valeur de tels actifs doit être maintenue jusqu'à la décomptabilisation.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des instruments non dérivés à paiements fixes ou déterminables. Les prêts et avances sont initialement reconnus à la juste valeur, inclus les coûts directement attribuables à l'acquisition ou la délivrance de l'actif financier. Par la suite, les prêts et avances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction de valeur.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Lorsque des instruments financiers ne sont pas classés dans une autre catégorie, ils sont classés par défaut comme disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur. Les profits et les pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les actifs sont cédés, les ajustements de juste valeur cumulés liés sont enregistrés dans le compte de résultats en tant que profits et pertes d'investissements.

Investissements détenus jusqu'à échéance

Les actifs financiers, qui ne sont pas des dérivés, avec des paiements fixes ou calculables et une échéance fixée, pour lesquels ING Belgique a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à échéance et qui ont été désignés par le management comme actifs détenus jusqu'à échéance, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur incluant les frais de transaction. Par la suite ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction de valeur.

Les produits d'intérêt provenant des instruments de dettes détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés dans les comptes de résultat liés à la marge d'intérêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les investissements détenus jusqu'à échéance ne comprennent que des instruments de dettes.

6.6.4.6 Dépréciation d'actifs financiers

A chaque date de bilan, ING Belgique évalue s'il existe des indices objectifs qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié. Les indications objectives qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié comprennent notamment, sans toutefois s'y limiter:

- l'emprunteur a demandé la faillite ou une protection similaire ou a été placé en faillite, et cela empêche ou retarde le remboursement de l'actif financier;
- l'emprunteur a failli au remboursement du principal, des intérêts ou des frais, et cette situation s'est maintenue pendant une certaine période;
- l'emprunteur a connu des difficultés financières importantes ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'actif financier;
- l'obligation de crédit a été restructurée pour des raisons non commerciales. Ing Belgique a accordé des concessions pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de l'emprunteur, dont l'effet est une réduction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier.

Dépréciation d'actifs financiers désignés comme disponibles à la vente

En ce qui concerne les investissements en actions classés comme étant disponibles à la vente, une baisse importante (25%) ou prolongée (6 mois) de la juste valeur des actifs, liée à la qualité du débiteur, en deçà de leur coût d'acquisition, est considérée comme une indication objective de dépréciation.

Si un tel indice existe, la perte cumulée –mesurée comme la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute réduction de valeur sur l'actif financier précédemment comptabilisée dans le compte de résultats– est extraite des fonds propres et reconnue dans le compte de résultats. Les réductions de valeur sur actions reconnues dans le compte de résultats ne peuvent être extournées sauf si les actions sont vendues.

En ce qui concerne les instruments de dette, la même règle s'applique pour comptabiliser la dépréciation. Toutefois, si, lors d'une période subséquente, la juste valeur d'un instrument de dette classé comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la réduction de valeur dans le compte de résultats, celle-ci est extournée via le compte de résultats.

Dépréciation des crédits

ING Belgique va, avant tout, examiner s'il existe des preuves objectives de dépréciation, sur une base individuelle pour les prêts significatifs, et de manière collective pour les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Les prêts dont la dépréciation est évaluée de manière individuelle et pour lesquels une réduction de valeur doit être comptabilisée ou maintenue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective.

Pour les prêts non-significatifs individuellement, une provision globale est calculée.

Une provision globale est également constituée lorsqu'ING Belgique constate qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers, ceci en référence au principe «Incurred But Not Reported» (IBNR). Les calculs de provisions globales sont basés sur des modèles. Lorsqu'il apparaît avec certitude que le résultat du calcul sous-évalue ou surévalue la perte attendue. Par exemple en conséquence d'un futur changement de modèle, réglementaire, opérationnel ou de procédé d'optimisation, l'impact estimé du changement est inclus dans les provisions.

Une réduction de valeur sur un crédit intervient lorsqu'il est probable que la banque ne pourra récupérer toutes les sommes dues (principal et intérêts) conformément aux dispositions contractuelles. La recouvrabilité des crédits comprend le risque de crédit, lorsqu'un crédit ne peut être remboursé en raison de l'incapacité de l'emprunteur à respecter ses engagements. Elle comprend également le risque de transfert, lorsque le crédit n'est pas remboursé en raison de facteurs extérieurs à l'emprunteur, comme des restrictions monétaires résultant d'une crise économique dans son pays de résidence. L'accent doit être mis sur le calendrier des flux de trésorerie contractuels constitués des paiements en intérêts et des remboursements de principal. Si la banque s'attend à recouvrer l'ensemble des intérêts et le principal dû dans sa totalité, mais qu'il est probable que ces flux de trésorerie seront reçus plus tard que la date convenue dans le contrat original, une nouvelle évaluation de la réduction de valeur doit être faite. De surcroît, suite à l'introduction d'une nouvelle définition des prêts 'Non performing' et de 'Forbearance' par l'EBA en 2014, les prêts en 'Forbearance' qui sont en défaut de paiement depuis plus de 30 jours sont considérés dépréciés et des provisions sont calculés en conséquence.

Si une créance est définitivement irrécupérable, elle est amortie et imputée sur la provision pour la réduction de valeur relative. Les créances sont amorties lorsque toutes les procédures légales requises ont été entreprises et que le montant définitif de la perte sur crédits est déterminé. Les montants qui seraient remboursés ultérieurement à l'amortissement de la créance sont reconnus dans le compte de résultats en déduction de la provision constituée pour réduction de valeur. Une réduction de valeur sur un crédit évalué au coût amorti est déterminée comme étant la différence entre la valeur comptable du crédit et la valeur actuelle des flux futurs attendus (à l'exclusion des pertes futures sur crédits qui ne sont pas encore apparues), actualisés en utilisant le taux de rendement effectif initial du crédit⁹. La valeur comptable de l'actif est réduite via la constitution d'une réduction de valeur reconnue dans le compte de résultats. Pour les crédits à taux variable, le taux d'actualisation permettant de déterminer la réduction de valeur correspond au taux d'intérêt effectif de l'actif considéré.

Si, lors d'une période subséquente, le montant de la réduction de valeur est repris et que cette reprise est liée à des événements survenus après que la réduction de valeur ait été comptabilisée (p.ex. une amélioration de la notation crédit du débiteur), l'extourne de la dépréciation se fera via le compte de pertes et profits. La politique de la banque prévoit qu'il ne faut procéder à des amortissements que lorsque la perte est quasi certaine, par exemple à la suite d'une restructuration, d'une faillite ou de la cession d'une facilité de crédit avec décote, après terminaison de toutes les tentatives de recouvrement.

Tant le prêt que les réductions de valeur sont reconnus dans les livres. Si la décision est prise d'amortir (partiellement) le crédit, le prêt comme la provision liée sont extournés et seule la différence entre les deux est portée au compte de résultats.

⁹ Actuellement, les flux futurs attendus sont actualisés en utilisant le taux de rendement contractuel.

L'identification de la dépréciation et la détermination du montant récupérable résident, par nature, dans un processus incertain basé sur des hypothèses et des facteurs divers tels que la situation financière de la contrepartie, les flux futurs attendus, les prix de marché observables et les prix de vente nets estimés. Des événements postérieurs à la date de clôture du bilan peuvent indiquer que certaines pertes non-réalisées à la date de clôture, vont conduire à la reconnaissance de réductions de valeur lors de périodes ultérieures, induisant un impact négatif sur le compte de résultats de ces périodes.

La détermination de la portée des réductions de valeur sur crédits nécessite beaucoup de discernement. Celui-ci se fonde sur l'évaluation, par la direction, du risque lié au portefeuille, de la situation économique courante, des expériences de pertes au cours des dernières années et des tendances en terme de concentration géographique et crédit. Des modifications en matière de jugement et d'analyse peuvent entraîner des variations des provisions au fil du temps.

6.6.4.7 Passifs financiers

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Un passif financier est détenu à des fins de transactions s'il est acquis principalement dans le but de générer un profit tiré de fluctuations à court terme du prix ou d'une marge de courtage. Les passifs détenus à des fins de transaction comprennent les positions « short » en valeurs mobilières. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement enregistrés au coût historique, puis comptabilisés à leur juste valeur (sans déduction de frais de transaction) à chaque date de bilan jusqu'à la décomptabilisation des postes.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils interviennent. Les profits et les pertes comprennent les profits et les pertes réalisés sur la cession de passifs financiers, et les profits et les pertes non réalisés découlant de changements de la juste valeur.

Les intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

La direction désigne des passifs financiers à la juste valeur par le compte de pertes et profits lorsqu'une des conditions suivantes est rencontrée:

- il élimine ou réduit significativement la reconnaissance d'une inconsistance (appelée 'accounting mismatch') qui pourrait se déclarer en évaluant les passifs ou en reconnaissant des profits ou des pertes sur des bases différentes
- un ensemble de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en accord avec une gestion du risque documentée ou d'une stratégie d'investissement et que l'information de ce groupe de passifs est fournie en interne sur cette base
- les passifs contiennent un ou plusieurs dérivés intégrés, à moins que le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si une séparation du dérivé intégré serait interdite.

Passifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un passif financier est le montant auquel le passif financier est enregistré lors de la comptabilisation initiale (la juste valeur), moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé utilisant la méthode de détermination de l'intérêt effectif, ou toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Ceci est la classification standard.

6.6.4.8 Produits dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les produits dérivés sont enregistrés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs quand leur juste valeur est négative.

Certains produits dérivés intégrés dans d'autres contrats sont mesurés comme des produits dérivés séparés:

- lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultats;
- lorsqu'un instrument séparé avec les mêmes termes que le produit dérivé intégré satisferait à la définition d'un produit dérivé.

Ces produits dérivés intégrés sont valorisés à leur juste valeur, avec la comptabilisation de changements de la juste valeur via le compte de résultats.

La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte résultant des variations de la juste valeur dépend du fait que le produit dérivé est désigné ou non comme instrument de couverture et, si oui, de la nature de l'élément faisant l'objet de la couverture.

Une comptabilité de couverture est utilisée pour les produits dérivés désignés de cette manière, à condition que certains critères soient satisfaits.

ING Belgique documente, à la création de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses transactions de couverture. La banque évalue, à la fois à la création de la couverture et sur une base continue, si les dérivés utilisés dans des transactions de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie des éléments couverts, notamment en utilisant la méthode d'évaluation de l'efficacité des instruments de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert.

ING Belgique utilise trois types de comptabilité de couverture.

Couverture de la juste valeur

Les variations de juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couverture de la juste valeur et en remplissent les conditions sont comptabilisées dans le compte de résultats, ainsi que les ajustements de juste valeur à l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est, dans le cas d'instruments productifs d'intérêts, amorti dans le compte de résultats sur la période restante de la couverture originale ou comptabilisé directement lorsque l'élément couvert est décomptabilisé. Les swaps de taux d'intérêts sont comptabilisés dans ALM (gestion de l'actif/passif) comme instruments de couverture afin de gérer l'entière du risque d'intérêts généré par l'activité commerciale de la banque. Les swaps de taux d'intérêts ainsi que les cap/floor (pour les crédits hypothécaires) sont utilisés.

ING utilise la version du 'carved out' de IAS39 comme adopté par la Commission Européenne en 2004.

Dans cette version, certains aspects du portefeuille de couverture à la juste valeur de risques de taux d'intérêts ont été assouplis afin d'éviter une complexité opérationnelle. La version traitant du 'carve out' permet notamment l'utilisation de l'approche 'bottom layer' pour les actifs payés anticipativement.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et en remplissent les conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la partie non efficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultats. Les montants cumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultats dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert affectera le compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est cédé, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé existant en capitaux propres à ce moment reste en capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue finit par être comptabilisée dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé qui est comptabilisé en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultats.

Les swaps de taux d'intérêts sont conclus dans le book ALM comme instruments de couverture afin de gérer l'entière du risque de taux d'intérêts généré par l'activité commerciale de la banque.

Couverture d'investissements nets dans des activités étrangères

Les couvertures d'investissements nets dans des activités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé en capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la part non efficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats. Les profits et les pertes cumulés en capitaux propres sont inclus dans le compte de résultats lorsque l'activité étrangère est cédée.

6.6.4.9 Immobilisations corporelles

Immeubles, installations, machines et outillage

Les terrains et constructions pour usage propre sont repris à la juste valeur à la date du bilan. Le coût d'un élément d'immobilisations corporelles comprend son prix d'acquisition, y compris les taxes d'achat non remboursables, après déduction de la remise et des ristournes. La juste valeur des terrains et constructions est leur valeur de marché.

ING Belgique réévalue les immeubles à chaque date du bilan et obtient une évaluation d'un expert indépendant professionnel sur une base suffisamment régulière, à savoir au moins tous les 5 ans.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des terrains et constructions pour usage propre sont créditées aux réserves de réévaluation dans les capitaux propres. Les diminutions qui compensent les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur les réserves de réévaluation directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultats. Les augmentations qui contre-passent une diminution de réévaluation sur le même actif précédemment comptabilisé dans le compte de résultats sont comptabilisées au compte de résultats.

L'amortissement est comptabilisé, en fonction de la juste valeur et de la durée de vie utile estimée de l'actif (en général 33 ans). L'amortissement est calculé sur la base de la méthode linéaire. Valeurs résiduelles et durées de vie utile sont revues et ajustées, le cas échéant, à la date de chaque bilan.

Les dépenses subséquentes sont incluses dans la valeur comptable de l'actif, lorsqu'il est probable que les futurs avantages économiques associés à l'élément reviendront à ING Belgique et que leurs coûts peuvent être mesurés de façon fiable. Tous les autres travaux de maintenance et réparations sont imputés au compte de résultats pendant la période comptable durant laquelle ils sont encourus.

À la cession, la réserve de réévaluation liée est transférée aux bénéfices non distribués. Les terrains ne sont pas amortis.

Les machines et outillage sont repris au coût historique, moins l'amortissement cumulé et toute perte de dépréciation. Le coût de tels actifs est amorti sur la base de la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimées. Les dépenses d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses pour des améliorations importantes sont portées à l'actif et amorties.

Les contrats de leasing conclus par ING Belgique sont principalement des leasing opérationnels. Les paiements totaux effectués dans le cadre de leasing opérationnels sont imputés au compte de résultats sur base de la méthode linéaire tout au long de la période. Lorsqu'un leasing opérationnel est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre d'indemnité de dédit est comptabilisé comme une dépense au cours de la période à laquelle la résiliation a lieu.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont repris à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la valeur comptable résultant de réévaluations sont comptabilisées dans le compte de résultats. Lors d'une cession, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultats.

La juste valeur d'immeubles de placement est basée sur des estimations régulières menées par des experts indépendants qualifiés. Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

6.6.4.10 Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Les acquisitions d'ING Belgique sont comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, dans le cadre de laquelle le coût des acquisitions est alloué à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis. Le goodwill - à savoir la différence entre le coût d'acquisition (y compris la dette) et la participation de la banque dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date d'acquisition - est porté à l'actif comme une immobilisation incorporelle. Les résultats des activités des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultats à partir de la date où le contrôle est obtenu.

Le goodwill est porté à l'actif uniquement pour les acquisitions effectuées après la date d'application des IFRS. La comptabilisation du goodwill pour les acquisitions précédant cette date n'a pas été ajustée. Le goodwill est alloué aux entités générant de la trésorerie dans le but de tester la nécessité d'appliquer une dépréciation. Ces entités générant de la trésorerie représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indicateurs de dépréciation. Celui-ci compare la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'entité, y compris le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'entité excède sa valeur comptable, l'entité et le goodwill qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Dans le cas contraire, l'entité doit comptabiliser la perte de valeur. Les ajustements de juste valeur à la date d'acquisition, d'actifs et de passifs acquis qui sont identifiés dans l'année qui suit l'acquisition, sont comptabilisés comme ajustement au goodwill. Tout ajustement subséquent est comptabilisé comme produit ou charge. Cependant, la comptabilisation d'actifs d'impôts différés après la date d'acquisition est enregistrée comme un ajustement du goodwill, même après la première année.

Lors de la cession de sociétés du groupe, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable (goodwill y compris) et le montant enregistré dans la réserve de conversion monétaire en capitaux propres est comptabilisé dans le compte de résultats.

Le goodwill est attribuable à la rentabilité élevée de l'activité acquise et aux synergies importantes attendues. La juste valeur d'actifs et de passifs acquis est basée sur le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Logiciels

Les logiciels qui ont été acquis ou générés en interne pour usage propre sont comptabilisés au coût historique, moins les amortissements et les réductions de valeurs. L'amortissement est calculé sur base de la méthode linéaire. La durée d'utilité de l'actif est de minimum cinq ans. L'amortissement est inclus dans les autres charges.

Les logiciels générés en interne ne seront comptabilisés à l'actif que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies.

- la banque est en mesure de finaliser l'immobilisation incorporelle, de sorte qu'elle sera disponible pour utilisation ou vente;
- la banque a l'intention de finaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la banque a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;

- la banque doit être capable de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables; qu'il existe un marché pour la production de l'immobilisation incorporelle ou l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci est utilisée en interne, l'utilité de l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit démontrer qu'elle dispose des ressources techniques, financières adéquates pour finaliser la mise au point de l'immobilisation incorporelle, l'utiliser ou la vendre;
- la banque est capable de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de sa mise au point.

Les charges relatives aux logiciels générés en interne pour usage propre sont capitalisées lorsque leur valeur dépasse 2.500.000 EUR.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif et amorties sur leurs durées économiques attendues. Les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

6.6.4.11 Provisions

Une provision implique une obligation actuelle découlant d'événements passés, dont le dénouement devrait entraîner un décaissement pour la société de ressources représentant des avantages économiques, avec une incertitude quant à la date ou au montant. Sauf mention contraire, les provisions sont escomptées en utilisant un taux d'actualisation avant impôts afin de refléter la valeur de rendement. La détermination de provisions est un processus de nature incertaine, impliquant des estimations de montants et de flux de trésorerie. Les provisions de réorganisation comprennent les indemnités de cessation d'emploi, lorsque ING Belgique est tenu soit de mettre fin à des contrats d'employés actuels en vertu d'un plan formel détaillé sans possibilité de retrait, soit de payer des indemnités de cessation d'emploi par suite d'une offre faite afin d'encourager les départs volontaires.

En règle générale, une provision ou partie de provision doit être reprise uniquement lorsque :

- de la trésorerie est reçue, entraînant l'augmentation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus en comparaison avec les estimations précédentes (reprise partielle) ou le dépassement de la valeur comptable (reprise totale);
- les passifs s'éteignent et aucune revendication de quelque forme que ce soit ne peut être attendue.

6.6.4.12 Avantages au personnel: engagements contractés au titre du régime de retraite

Plans de pension

Les entités ING Belgique exploitent divers plans de pension. Ils sont généralement financés via des paiements à des compagnies d'assurances ou des fonds fiduciaires, déterminés par des calculs actuariels périodiques. ING Belgique possède à la fois des plans de pension à prestations définies et à cotisations définies.

Un plan de pension à prestations définies est un plan de pension qui détermine un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra lors de son départ à la retraite, dépendant habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et la rémunération.

Le passif (ou l'actif) comptabilisé dans le bilan eu égard aux plans de pension à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies à la date du bilan, moins la juste valeur des actifs du plan.

Les actifs du plan sont évalués à la juste valeur au bilan. Pour déterminer la charge de pension, le revenu des actifs du bilan est déterminé par l'utilisation du taux d'un titre de haute qualité identique au taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation liée au plan de pension à prestations définies.

L'obligation de prestations définies est calculée annuellement par des actuaires internes et externes, en utilisant la méthode de répartition des prestations projetées.

Les modèles actuariels comportent par nature des hypothèses concernant notamment les taux d'escompte, les taux d'indexation des niveaux des salaires et des prestations futurs, les taux de mortalité, les tendances de coûts des soins de santé, l'indice des prix à la consommation. Les hypothèses, basées sur les données de marché disponibles et la performance historique d'actifs du plan, sont actualisées chaque année. Les hypothèses actuarielles peuvent différer sensiblement des résultats effectifs en raison des variations des conditions du marché, des tendances économiques et de mortalité, ainsi que d'autres hypothèses. Tout changement dans ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les passifs du plan de pension à prestations définies et les coûts futurs du régime de retraite. L'impact des changements des hypothèses actuarielles et les ajustements d'expérience sont comptabilisés via les fonds propres.

Tous les coûts du passé sont reconnus en pertes et profits.

Pour les plans de pension à cotisations définies, ING Belgique paie des cotisations à des plans d'assurance pension de gestion publique ou privée sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les cotisations sont comptabilisées comme charges d'avantages accordés au personnel lorsqu'elles sont échues. Les cotisations prépayées sont comptabilisées comme un actif dans la mesure où un remboursement de trésorerie ou une réduction des futurs paiements est disponible.

Autres avantages postérieurs au départ à la retraite

ING Belgique fournit des soins de santé ainsi que d'autres avantages à ses retraités. Le droit à ces avantages est habituellement conditionné à une durée de service minimale et au fait que l'employé reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts escomptés de ces avantages sont cumulés sur la période d'emploi, en utilisant une méthode comptable similaire à celle utilisée pour les plans de pension à prestations définies.

6.6.4.13 Charges d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comprennent les impôts exigibles et différés. Ceux-ci sont comptabilisés dans le compte de résultats, excepté lorsqu'ils concernent des éléments directement comptabilisés en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont fournis intégralement, en utilisant la méthode du report d'impôts variable, sur les différences temporaires survenant entre les assiettes fiscales d'actifs et de passifs et leurs valeurs comptables dans les comptes annuels consolidés. Les impôts différés sur le résultat sont déterminés selon les taux d'imposition et les lois qui ont été substantiellement promulgués à la date du bilan, et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôts différés lié est réalisé ou lorsque le passif d'impôts différés est acquitté.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, contre lequel les différences temporaires peuvent être utilisées. Des passifs d'impôts différés sont enregistrés sur des différences temporaires découlant d'investissements dans des filiales et des entreprises associées, excepté lorsque le calendrier de la reprise de la différence temporaire peut être contrôlé et qu'il est probable que la différence ne sera pas annulée dans un avenir prévisible.

Les effets fiscaux de pertes d'impôts sur le résultat disponibles pour report prospectif sont comptabilisés comme un actif lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées.

Les impôts différés liés à une variation de la juste valeur d'investissements disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie, laquelle est directement imputée ou créditée en capitaux propres, sont également enregistrés en capitaux propres. Par la suite, ces impôts différés seront comptabilisés dans le compte de résultats, en même temps que le profit ou la perte différé.

6.6.4.14 Comptabilisation du résultat

Revenus d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celle-ci calcule le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et alloue les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les futurs paiements ou rentrées de trésorerie estimés sur la durée attendue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte à la valeur comptable de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, ING Belgique estime les flux de trésorerie en considérant l'ensemble des termes contractuels de l'instrument financier (p. ex. options de paiement anticipé) mais ne considère pas les futures pertes de crédit. Le calcul comprend tous les points de base et commissions payés ou reçus lesquels font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et toutes les autres primes. Les produits et charges d'intérêts de positions commerciales et de produits dérivés sont classés dans une ligne séparée du compte de résultats. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le revenu net dégagé sur les opérations.

Une fois qu'un prêt ou un portefeuille de prêts est déprécié à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêts reçu est comptabilisé, sur base du taux d'intérêt d'actualisation utilisé afin d'évaluer le montant recouvrable. La justification étant que, la valeur des flux futurs de trésorerie attendus augmente au fur et à mesure que le temps de réalisation diminue ; cet effet de libération ('unwinding effect') est comptabilisé comme produit d'intérêts.

Les applications opérationnelles sources sous-jacentes peuvent soit (i) suspendre le revenu d'intérêts dû sur des prêts dépréciés, soit (ii) continuer à le comptabiliser intégralement. Un ajustement du produits d'intérêts est requis dans les deux cas, afin de comptabiliser le montant d'intérêts correct : à la hausse (i) et à la baisse (ii).

Les rentrées d'intérêts réelles sur des prêts dépréciés devraient être imputées sur les intérêts courus ou le principal, en fonction de la probabilité de faillite de l'emprunteur. Les rentrées d'intérêts seront d'abord appliquées au principal lorsqu'une faillite est probable. Dans le cas contraire, celles-ci seront d'abord imputées aux intérêts courus.

Produits de commissions

Les commissions sont généralement comptabilisées lorsqu'un service a été fourni. Les commissions d'engagement de prêts pour des crédits susceptibles d'être repris sont différées (ainsi que les coûts directs liés) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt réel sur le prêt. Les commissions découlant de négociations, ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie – comme par exemple l'arrangement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition ou la vente d'affaires – sont comptabilisées au terme de la transaction sous-jacente.

Les commissions de gestion de portefeuille, de conseil et autres service sont comptabilisées lorsque le service est rendu sur la base des contrats de services applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées à des fonds de placement et les commissions de contrat d'investissement sont comptabilisées prorata temporis sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué aux services de planification et de garde qui sont fournis en continu sur une période prolongée.

Dividendes

Le produit est comptabilisé quand le droit d'ING Belgique de recevoir le paiement est établi.

6.6.4.15 Description de la politique en matière de dividende

Le Conseil d'Administration convoque des Assemblées Générales, dont il détermine l'ordre du jour. Il fixe la date de paiement des dividendes. Selon les conditions déterminées par la loi, il peut aussi décider du paiement d'acomptes sur le dividende de l'exercice en cours; il en fixe le montant et la date de paiement.

6.6.4.16 Activités fiduciaires

La banque intervient couramment en qualité de fiduciaire, entraînant la détention ou le placement d'actifs pour le compte d'individus, de trusts, de plans de prestations de retraite et d'autres institutions. Les actifs et produits en découlant sont exclus de ces comptes annuels, étant donné qu'ils ne sont pas propres à ING Belgique.

6.6.4.17 Paiements fondés sur des actions

ING Belgique accorde des options sur actions sur les parts du Groupe ING à un certain nombre de cadres supérieurs et de managers (transactions réglées en capitaux propres). Le but, outre la promotion d'une croissance continue du groupe ING, est d'attirer, conserver et motiver les cadres supérieurs.

Le montant total à porter en charge sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à l'exclusion de l'impact de toutes les conditions d'acquisition hors marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses quant au nombre d'options qui devraient devenir exerçables. À chaque date de bilan, l'entité revoit ses estimations du nombre d'options qui devraient devenir exerçables. L'impact de la révision éventuelle des estimations d'origine est comptabilisé dans le compte de résultats. Un ajustement correspondant est comptabilisé dans les capitaux propres pour le reste de la période d'acquisition.

Lorsque les options sont exercées, les produits reçus, nets de tout coût de transaction directement attribuable, sont crédités au capital souscrit (valeur nominale) et à la prime d'émission.

6.6.4.18 Garanties financières

Les contrats de garantie financière sont ceux qui requièrent que l'émetteur effectue des paiements spécifiques afin de rembourser le titulaire pour une perte encourue du fait qu'un débiteur spécifique soit en défaut de paiements à l'échéance, en vertu des termes d'un titre de créance. De telles garanties financières sont données aux banques, institutions financières et autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts, des découverts et autres facilités de crédit.

Les garanties financières données sont initialement comptabilisées pour le montant de la prime reçue à la date à laquelle la garantie a été donnée.

La prise en résultat de la prime reçue est répartie de manière linéaire sur la durée de vie des garanties financières. Toute augmentation du passif liée à des garanties est portée au compte de résultats sous la rubrique autres produits d'exploitation.

6.6.5 Gestion des risques

Une banque commerciale a pour vocation traditionnelle de récolter des dépôts, à l'aide desquels elle octroie des crédits. Elle effectue de la sorte une double transformation: de montant et de durée. À cette activité classique, dite "de bilan", s'ajoute un nombre croissant de nouveaux instruments financiers, dont l'objectif commun est d'aider à la gestion des différents types de risques : crédit, liquidité, taux d'intérêt, de change et risques de capitaux propres. Ces instruments sont appelés "produits dérivés" et n'engendrent généralement pas d'échange de fonds lors de leur conclusion.

Les risques de taux d'intérêt, de change et de capitaux propres sont habituellement regroupés sous le vocable générique de "risque de marché".

La gestion du risque de crédit relève du département Credit Risk Management, qui fait partie de la ligne de décision et politique crédit. Quant à la gestion des risques de liquidité, de marché et opérationnel, elle est prise en charge par le département Risk Management. Enfin, le département juridique assure la gestion du risque légal.

6.6.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les risques de crédit surviennent dans les activités de prêt, de « pre-settlement » et d'investissement de la banque, ainsi que dans les activités de marché. La gestion des risques de crédit est soutenue par des systèmes d'informations spécifiques au risque de crédit et des modèles de notation interne des débiteurs et des contreparties.

Politique

La politique de crédit d'ING Belgique vise à maintenir un portefeuille diversifié de crédits et de titres, tout en évitant les concentrations importantes.

La définition de la politique crédit applicable aux opérations de crédit et au portefeuille de placement de la banque est du ressort du comité de politique crédit ("Credit Policy Committee"), présidé par l'administrateur délégué en charge de la gestion des risques. Cette politique s'intègre dans celle du groupe ING. Elle est stipulée dans un manuel de politique de crédits et traduite dans des procédures crédit destinés à l'ensemble des instances responsables de l'introduction, la décision et la surveillance des crédits.

Structures décisionnelles

Selon leur type et leur taille, l'octroi et la surveillance des crédits individuels font l'objet d'une délégation de pouvoirs strictement encadrée, aux différentes structures compétentes. Une procédure similaire est mise en place pour le risque opérationnel relatif au crédit, aux produits dérivés, à la prise de sûretés, à la surveillance des positions débitrices ainsi qu'au traitement des opérations contentieuses. Comme mentionné plus haut, le contrôle du risque légal est du ressort du département juridique.

Les pouvoirs de décision crédit sont séparés en trois structures distinctes:

- Mandats: Les niveaux de pouvoirs de décision sont exprimés en niveaux de mandats. Les mandats décident les lignes de crédit maximales octroyées à un client, dans le cadre de l'activité commerciale de la banque.

Toutes les décisions sont prises par maximum 2 niveaux de mandat:

- un niveau d'avis et
- un niveau décisionnel.

Un niveau de mandat déterminé est dans la plupart des cas composé comme suit (principe 'twins'):

- une "approval signatory" du front, et
- une "approval signatory" de risk.

Au-delà d'un certain niveau d'engagements l'intervention d'un analyste crédit est requise.

- Crédits standardisés: La banque a élaboré un système automatique de décision pour l'octroi de crédits standardisés. Le système est fondé sur le rating du client, sa capacité de remboursement, des données de notoriété internes et/ou externes, le montant global de ses engagements et quelques règles spécifiques liées au type de client et de produit.
- Comités d'investissement ("securities committees"): ils déterminent la politique d'investissement de la banque dans ses portefeuilles propres d'instruments financiers; le département Credit Risk Management effectue les analyses et établit les documents destinés au Central Securities Committee.

Les dossiers à problèmes sont suivis de près. Le cas échéant, des niveaux de mandats spécifiques imposent la mise en œuvre rapide de mesures préventives. La détection des dossiers à problème se fait notamment au moyen d'une série de clignotants automatisés.

Diversification des risques

Sur la base des règles définies par les autorités de tutelle pour le calcul des grands risques, aucun débiteur (qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un établissement de crédit ou d'un groupe) ne représente un risque supérieur à 25% des fonds propres de la banque. L'exposition Intercompany est limité à 100% des fonds propres.

Le groupe ING a défini quelques "Golden Rules": elles déterminent, à l'échelle du groupe dans son ensemble, les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé, exprimées en montants notionnels et en capital économique. De la même manière, ING Belgique définit les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé (Single Name Concentrations), exprimée en montant maximum de perte. ING a aussi comme objectif de diversifier son portefeuille par secteur économique.

ING Belgique a défini des limites de concentrations par secteur en combinant la taille et la sensibilité à la détérioration d'un secteur (Systemic Risk).

Portefeuille de crédit d'ING Belgique: ventilation par secteur économique ⁽¹⁾		
En % de l'encours	2015	2014
Parc automobile	1,05%	1,11%
Constructeurs et entrepreneurs	3,88%	3,82%
Banques centrales	3,49%	1,08%
Gouvernements centraux	9,80%	10,55%
Chimies, Santé et Pharmaceutiques	2,93%	2,97%
Civiques, Religieux et Organisations Sociales	0,44%	0,47%
Banques commerciales	7,48%	8,41%
Alimentation, Boissons et Soins personnels	3,35%	3,28%
Industries générales	5,80%	5,69%
Administrations publique inférieures	5,16%	5,53%
Media	0,79%	0,81%
Ressources naturelles	10,48%	10,68%
Institutions financières non bancaires	4,59%	4,36%
Individus privés	15,95%	15,64%
Immeubles	6,09%	6,17%
Vente au détail	2,29%	2,33%
Services	10,03%	9,66%
Technologie	0,48%	0,43%
Télécommunication	0,40%	0,41%
Transport et logistique	2,94%	3,33%
Utilitaires	1,40%	1,28%
Autres	1,18%	2,00%
TOTAL	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Sur base consolidée. Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissement.

Risques de contrepartie liés aux opérations sur produits dérivés

Les produits dérivés conclus avec la clientèle sont couverts en grande partie avec une autre entité de ING Group. De plus, la banque signe avec ces institutions des contrats cadres, sur la base du modèle diffusé par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Dans les principaux pays développés, ces contrats permettent la compensation des positions débitrices et créditrices d'une contrepartie défaillante, ce qui, dans de nombreux cas, a pour effet de réduire considérablement le risque. Certains contrats prévoient en outre le dépôt d'une sûreté ("collatéralisation"), si la position nette dépasse un montant préétabli.

La banque a mis en place une politique rigoureuse de suivi du risque de contrepartie lié à ce type d'opérations:

- à chaque contrat dérivé est associé un risque de crédit réel ("present value") et potentiel ("potential future exposure" - "PFE");
- les encours par contrepartie sont évalués en tenant compte des accords de compensation et de collatéralisation existants;
- toute contrepartie doit disposer d'une limite de crédit adéquate, octroyée par les instances de décision compétentes et gérée globalement en temps réel pour toutes les salles de marché.

Pour suivre en temps réel les risques sur ses principales contreparties, la banque dispose d'une application informatique qui lui donne à tout moment, en situation consolidée, l'état d'utilisation de ses limites de crédit dans toutes ses salles de marché. Elle a complété cet instrument par une base de données juridiques permettant de déterminer, automatiquement et en temps réel, si une nouvelle transaction peut juridiquement être compensée avec d'autres opérations de salles de marché. Cet outil permet un calcul efficace de la compensation des risques (netting) et dès lors une utilisation productive des limites de crédit.

ING Belgique suit et est conforme à la «European Regulation on OTC derivative agreement, central counterparties and trade repositories (EU No. 648/2012)» qui est aussi connu comme «European Market Infrastructure Regulation name (EMIR)». Ce texte a comme but de réduire le risque dans les contrats «OTC» en augmentant la transparence et la standardization de tels instruments.

Exigences en fonds propres – Bâle III/CRR

Divers modèles internes pour le risque de crédit ((Probability of Default (PD), Loss Given Default (LGD), Exposure At Default (EAD)), le risque de marché et le risque opérationnel ont été élaborés conformément à l'implémentation de Bâle III en Règlementation Européenne (CRR). Ils sont utilisés dans l'ensemble du Groupe ING.

Un exercice de réconciliation a également été mis en place pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données comptables rapportées. ING Belgique a développé également en étroite collaboration avec le Groupe ING son processus d'évaluation interne des capitaux propres réglementaires (Internal Capital Adequacy Assessment Process: ICAAP) comme préconisé par la BNB (Banque Nationale de Belgique).

Exposition au risque de crédit

L'exposition d'ING Belgique au risque de crédit est essentiellement liée aux crédits traditionnels accordés aux particuliers et aux entreprises. Les prêts aux particuliers représentent principalement des prêts hypothécaires, garantis par un immeuble résidentiel. Les crédits aux entreprises sont souvent collatéralisés, mais peuvent être non couverts, sur la base d'une analyse interne de la solvabilité des emprunteurs. Un risque de crédit lié au presettlement découle également d'activités de marché, par exemple à l'occasion de produits dérivés, d'opérations de rachat et de prêts/emprunts de valeurs mobilières.

La banque utilise diverses techniques d'établissement des prix de marché et d'évaluation pour déterminer le montant du risque de presettlement. Ces techniques évaluent entre autres le risque potentiel futur d'ING Belgique sur les opérations tant individuelles que regroupées en portefeuilles. Des contrats cadres et des contrats collatéraux sont fréquemment conclus en vue de réduire ces risques de crédit.

Facteurs de risque de crédit		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actions	2.400.860	1.951.373
Obligations	18.790.403	21.989.007
Prêts et avances	103.225.076	99.010.435
Dérivés	12.139.051	17.821.562
Autre	0	0
TOTAL	136.555.390	140.772.377

Des classes de risques sont définies, en fonction de la qualité de crédit des débiteurs, allant «d'investment grade» à «problem grade». Dans le tableau ci-dessous, elles sont exprimées en équivalents de Moody's, S&P et d'autres agences de notation.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par classe de risque ⁽¹⁾		
En % de l'encours	2015	2014
AAA	5,82%	3,96%
AA	19,53%	19,44%
A	13,40%	14,51%
BBB	25,05%	25,77%
Soustraité cote d'évaluation élevée	63,81%	63,68%
BB	23,56%	22,69%
B	8,38%	9,06%
Cote à surveiller/problématique	4,26%	4,57%
TOTAL	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Sur base consolidée. Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissement.

Le portefeuille de crédits d'ING Belgique fait l'objet d'une analyse critique de manière continue. Les dossiers dépassant un certain montant sont revus au moins une fois par an. En plus des comités de portefeuille par segment, auxquels participent le management du département Risk et du front office, sont organisés une fois par trimestre.

Une étude formelle est réalisée chaque trimestre afin de déterminer les provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables, via une approche ascendante. Les conclusions sont débattues au Provisioning Committee d'ING, lequel conseille le Comité de Direction sur les niveaux de provision spécifiques. ING Belgique identifie comme 'dépréciés', les crédits pour lesquels il est probable, sur la base d'informations et événements actuels, que les montants de principal et d'intérêts dus contractuellement ne seront pas collectés conformément aux termes des contrats de crédit.

Les expositions hors-bilan d'ING Belgique concernent les garanties données, les lettres de crédit et les lignes de crédit. Les garanties concernent les garanties de substitut crédit et de non-substitut crédit. Les garanties de substitut crédit sont données par ING Belgique eu égard à des crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de futurs décaissements. Les garanties relèvent généralement du court terme.

Des lettres de crédit (letters of credit) irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit de la banque dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée.

Les facilités irrévocables constituent surtout des lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable.

Risque pays

Le risque pays est spécifiquement attribuable à des événements survenant dans un pays ou un groupe de pays donné. Toutes les transactions et positions de marché générées par ING Belgique impliquent un risque pays.

Ce dernier est en outre divisé en risque économique et risque de transfert.

Le *risque économique* est le risque lié à tout événement dans le pays pouvant affecter des opérations, ainsi que les autres risques indépendants de la devise.

Le *risque de transfert* est encouru en raison de l'incapacité des débiteurs de satisfaire à leurs obligations en devise étrangère en raison d'un événement spécifique au pays.

Dans les pays où la banque est active, le profil de risque du pays concerné est régulièrement évalué, avec pour résultat une notation du pays. Les limites attribuées à un pays sont basées sur cette notation. Les risques dérivés d'activités de crédit et d'investissement sont alors mesurés et rapportés quotidiennement en regard de ces limites par pays.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par pays (par encours) ⁽¹⁾		
En milliards d'EUR	2015	2014
Belgique	84,80	82,74
Pays-Bas	9,09	11,46
Grand-duché de Luxembourg	7,64	5,32
Suisse	6,10	6,25
France	4,56	4,55
Allemagne	2,99	2,43
Etats-Unis	2,34	2,38
Royaume-Uni	1,67	1,43
Espagne	1,15	2,25
Norvège	0,98	0,78

⁽¹⁾ Sur base consolidée. Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissements: les 10 plus grands.

Politiques de sûretés

À l'instar de toutes les institutions financières et des banques en particulier, ING Belgique est une entreprise dont le métier est notamment de prendre des risques de crédit. À ce titre, la solvabilité de ses clients, ainsi que de ses partenaires commerciaux est évaluée en permanence pour juger de leur capacité à satisfaire leurs obligations financières à l'égard d'ING Belgique. Au cours du processus d'évaluation de nouveaux crédits, ainsi que lors de leur révision, ING Belgique détermine le montant et le type de bien affecté en sûreté qu'un client peut devoir engager de manière à couvrir sa position.

Généralement, plus la solvabilité perçue d'un emprunteur ou d'une contrepartie financière est faible, plus le bien affecté en couverture par le client ou la contrepartie devra être important. Les sûretés acceptées par ING Belgique dans le cadre de ses activités crédits concernent essentiellement des hypothèques, des biens mobiliers, des gages d'avoirs en dépôt, des instruments financiers et des cautions.

Lors de ses activités commerciales avec des contreparties, ING Belgique conclut activement divers accords légaux dans le cadre desquels les contreparties (ou ING Belgique) affectent des biens en garantie l'une envers l'autre afin de couvrir les fluctuations de marché de leurs positions relatives. Les législations des juridictions différentes influencent le type et le montant du bien affecté en garantie qu'ING Belgique peut recevoir ou donner. De surcroît, la banque conclura parfois des crédit default swaps, ainsi que d'autres instruments similaires, de manière à réduire le risque de crédit perçu sur un emprunteur ou un portefeuille donné.

Sûretés pour des crédits sains - 2015 ⁽¹⁾											
En milliers d'EUR	En-cours	Montant de sûreté basé sur des méthodes internes d'évaluation d'ING								Encours sans sûretés	
		Hypothèques		Cash		Cautions		Autres			
Crédits hypothécaires	33.936.901	29.153.545	96,8%	6.737	0,0%	104.654	0,3%	858.443	2,8%	7.905	0,0%
Autre Retail	7.013.635	0	0,0%	83.843	8,6%	256.902	26,4%	632.726	65,0%	1.969.426	28,1%
Entreprises	47.208.393	3.923.308	13,4%	2.036.649	7,0%	8.307.453	28,5%	14.914.789	51,1%	9.102.244	19,3%
Institutions	8.411.083	47.680	2,2%	87.682	4,0%	1.255.904	56,9%	815.271	36,9%	5.035.334	59,9%
Gouvernements Centraux et Banques Centrales	6.352.451	11.767	1,8%	1.119	0,2%	480.214	71,7%	176.718	26,4%	5.529.334	87,0%
TOTAL	102.922.462	33.136.299	52,5%	2.216.030	3,5%	10.405.128	16,5%	17.397.946	27,6%	21.644.244	21,0%

⁽¹⁾ Portefeuille de crédits et marché monétaire excepté intercompany

Sûretés pour des crédits en défaut - 2015 ⁽¹⁾											
En milliers d'EUR	En-cours	Montant de sûreté basé sur des méthodes internes d'évaluation d'ING								Encours sans sûretés	
		Hypothèques		Cash		Cautions		Autres			
Crédits hypothécaires	1.306.316	1.269.351	99,1%	319	0,0%	4.452	0,3%	6.763	0,5%	406	0,0%
Autre Retail	354.202	0	0,0%	503	2,3%	7.721	34,6%	14.061	63,1%	72.942	20,6%
Entreprises	1.220.043	689.376	62,0%	26.290	2,4%	68.041	6,1%	327.518	29,5%	93.729	7,7%
Institutions	706	436	89,5%	0	0,0%	18	3,6%	34	7,0%	199	28,1%
Gouvernements Centraux et Banques Centrales	7	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
TOTAL	2.881.275	1.959.163	81,1%	27.112	1,1%	80.231	3,3%	348.376	14,4%	167.283	5,8%

⁽¹⁾ Portefeuille de crédits et marché monétaire excepté intercompany

Notes:

1. Type de sûreté 'Hypothèques' ne contient pas les mandats hypothécaires. Les mandats hypothécaires sont repris dans la catégorie 'Autres'.
2. Les montants de sûreté sont basés sur les méthodes internes d'évaluation d'ING avant haircuts par type de sûreté.
3. Le montant d'une sûreté particulière n'est pas limité au montant du crédit c.à.d. l'excès du montant de sûreté pour un prêt particulier est également repris dans le montant de sûreté total qui est affiché dans le tableau.
4. Dans le cas où des sûretés multiples ont été reçues pour un prêt particulier, la somme des différents montants de sûreté est affichée (elle peut être supérieure au montant du prêt).

Provisions pour pertes de crédit

Mouvements de provision pour pertes de crédit					
En milliers d'EUR	Provisions spécifiques pour actifs financiers évalués individuellement et collectivement		Provisions pour pertes sur actifs financiers encourues mais non reconnues («Incurred But Not Reported»)		
	2015	2014	2015	2014	
Solde d'ouverture	-708.099	723.231	-94.320	101.090	
Changements dans le groupe	0	0	0	0	
Amortissements imputés sur la provision	231.032	-84.285	1.043	0	
Montants mis de côté pour pertes de crédit	-301.934	225.724	-16.715	23.923	
Probables estimées	117.344	-155.837	20.642	-30.986	
Différences de taux de change	0	0	0	0	
Intérêts de dégagement	0	0	0	0	
Autres ajustements	41.923	-3.577	52	-2.108	
Transferts entre éléments	-551	2.843	0	2.401	
SOLDE DE CLÔTURE	-620.286	708.099	-89.298	94.320	
Reprises directement reconnues dans le compte de résultats	31.821	28.338			
Dépréciations de crédits directement reconnues dans le compte de résultats	113.085	143.576			

Actifs financiers échus mais non acquittés

ING Belgique examine, de manière continue, son portefeuille en termes d'arriérés de paiement. Particulièrement, les portefeuilles Retail font l'objet d'une surveillance mensuelle étroite afin de détecter les changements significatifs dans le niveau d'arriérés.

Généralement, une créance est considérée comme non acquittée si un paiement en principal ou en intérêt est en retard de plus d'un jour. En pratique, les 5-7 premiers jours sont considérés comme relevant du risque opérationnel.

Après cette période, des lettres sont envoyées au débiteur à titre de rappel de son obligation non acquittée. Si un paiement n'a pas été effectué après 90 jours, la créance est considérée comme dépréciée et est transférée dans une entité de suivi des 'créances problématiques'. En vue de réduire le nombre des arriérés, la plupart des services d'ING Belgique encouragent les débiteurs à autoriser des débits automatiques de leur compte pour assurer la ponctualité des paiements.

Les créances non acquittées 90 jours après l'échéance sont automatiquement classées comme dépréciées. Cependant, il peut aussi y avoir d'autres raisons pour déclarer la dépréciation d'une créance avant le délai de 90 jours. Ces raisons comprennent mais ne sont pas limitées à l'estimation par ING Belgique de l'incapacité du client à respecter ses obligations financières, à l'enregistrement pour faillite ou à la protection de la loi sur les faillites.

Dans certains cas, une rupture significative des engagements financiers déclenche également la classification d'une créance dans la catégorie des actifs dépréciés.

Le tableau ci-dessous fournit des informations à la fin de l'exercice sur les actifs financiers qui sont en souffrance mais pour lesquels aucune réduction de valeur n'a été reconnue.

Actifs Financiers en souffrance sans réduction de valeur - 2015					
En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Titres de créance					
Prêts et avances	2.476.394	741.787			
Autres actifs financiers					
TOTAL	2.476.394	741.787	0	0	0

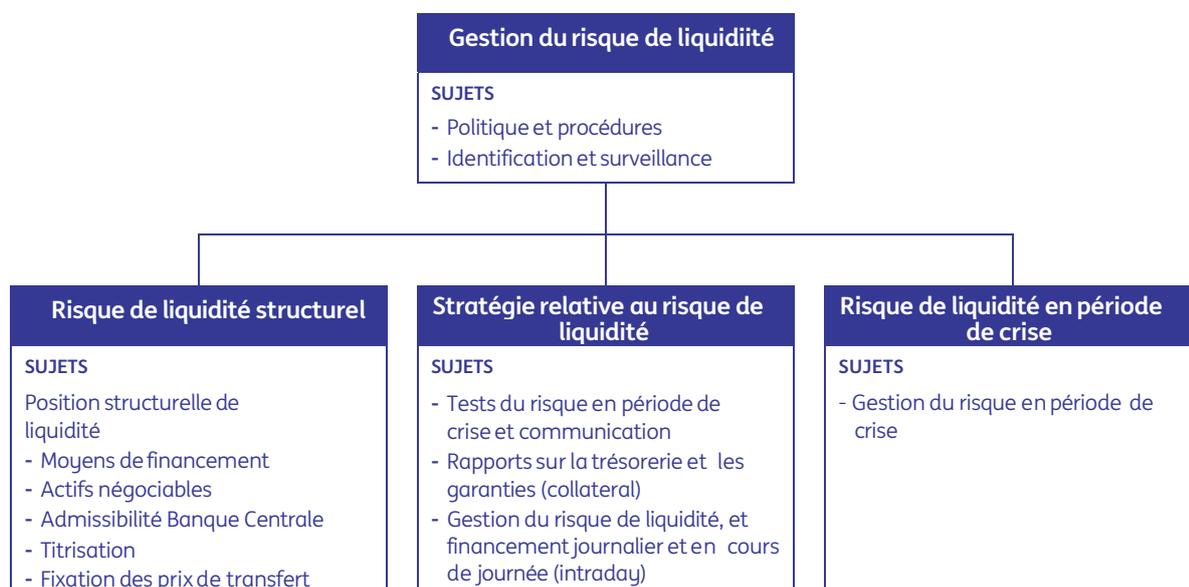
Actifs Financiers en souffrance sans réduction de valeur - 2014					
En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Titres de créance					
Prêts et avances	2.890.195	695			
Autres actifs financiers					
TOTAL	2.890.195	695	0	0	0

6.6.5.2 Risque de liquidité

Définition

Le risque de liquidité est le risque qu'ING Belgique, ou l'une de ses filiales, ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance, à des coûts raisonnables et dans les délais prévus. Le risque de liquidité peut se matérialiser via les activités de « trading » (pour compte propre), ou à travers les activités avec la clientèle. Au sein d'ING Belgique, l'Assets and Liabilities Management Committee for ING Belgium Consolidated (ALCO Belux) a la responsabilité globale de la stratégie relative au risque de liquidité. Le principal objectif de la gestion du risque de liquidité est de maintenir à tout moment les liquidités nécessaires au bon fonctionnement des activités. A cette fin, le risque de liquidité est défini sous 3 angles différents: structurel, tactique et situation de crise.

Schéma du risque de liquidité



Risque de liquidité structurel

Le risque de liquidité structurel est le risque que la structure à long terme du bilan ne permette pas le financement des activités au moment opportun ou à un coût raisonnable. Dans cette approche, l'ensemble des positions du bilan et hors bilan sont considérées dans une perspective structurelle de gestion des actifs et passifs. L'objectif principal est de maintenir un profil de liquidité sain au moyen:

- d'une bonne diversification des sources de financement, en termes de types d'instruments, de fournisseurs de fonds, de marchés géographiques et de devises;
- de la détention d'un large portefeuille d'actifs facilement négociables qui peuvent être utilisés pour garantir le financement des besoins de liquidité;
- d'une position de liquidité structurelle adéquate compte tenu de l'ensemble des actifs et des diverses possibilités de financement d'ING Belgique;
- d'une méthodologie de « prix de transfert » (« fund transfer pricing ») dans laquelle le coût de liquidité est adéquatement reflété tant dans des circonstances normales que dans la perspective d'une situation de crise.

Risque de liquidité tactique

D'un point de vue tactique à court terme, la gestion du risque de liquidité couvre la trésorerie à court terme et les positions en collatéral. La gestion de la liquidité au jour le jour incombe au département Bank Treasury qui est responsable de la gestion de la position globale de liquidité d'ING Belgique.

Au sein de Bank Treasury, l'attention est portée principalement sur la trésorerie au comptant, tant en fin de journée qu'en cours de journée (« intraday »), et sur les positions en collatéral. L'objectif est de faire face au jour le jour aux besoins de financement. A cette fin, la Trésorerie surveille l'échéancier des flux de trésorerie en parallèle avec l'évolution prévue des besoins de financement des activités de la Banque.

La gestion du risque de liquidité relève du département Market Risk Management (MRM) à qui il incombe d'identifier, mesurer et surveiller les positions de liquidité. L'accent est mis principalement sur la trésorerie au jour le jour et les positions en collatéral.

MRM prend également en charge les tests du risque de liquidité en situation de crise (« stress testing »). Dans ce cadre, les positions de liquidité sont calculées conformément aux exigences réglementaires définies par la Banque Nationale de Belgique. En outre, ING Belgique a défini une politique qui fixe des limites globales hebdomadaires et mensuelles pour les positions de liquidité afin d'assurer des réserves de liquidité suffisantes.

Le tableau ci-dessous propose une analyse des dates d'échéances pour les actifs et passifs financiers et montre les échéances contractuelles.

Analyse de maturité pour les actifs et passifs financiers. - 2015								
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	Total moins d'un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Inconnu	TOTAL
ACTIFS								
Trésorerie	4.267.049			4.267.049				4.267.049
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	257.100	938.626	2.137.627	3.333.353	4.175.215	4.694.839	2.315.849	14.519.256
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	43.192		50.074	93.266	1.275			94.541
Actifs financiers disponibles à la vente	11.034	469.872	1.830.665	2.311.571	7.702.231	8.717.185	78.065	18.809.052
Prêts et avances	23.479.706	5.031.416	8.791.306	37.302.428	28.957.694	38.934.045		105.194.167
<i>dont: Prêts et avances aux banques</i>	6.109.710	441.126	2.811.261	9.362.097	1.261.365	2.045.293		12.668.755
<i>dont: Prêts et avances aux clients</i>	17.369.996	4.590.290	5.980.045	27.940.331	27.696.329	36.888.752		92.525.412
Participations détenus jusqu'à maturité				0	786.871	172.002		958.873
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	134.960	130.331	448.627	713.918	1.462.343	2.221.972	6.460	4.404.693
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux	-69	-28	-1.230	-1.327	35.639	240.327	0	274.639
Produits d'actions, Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles				0			1.176.068	1.176.068
Autres actifs	1.982.380	2.238	56.835	2.041.453	140.228	32.055	77.002	2.290.738
TOTAL ACTIFS	30.175.352	6.572.455	13.313.904	50.061.711	43.261.496	55.012.425	3.653.444	151.989.076
PASSIFS								
Avances des banques centrales	15.041			15.041	1.600.000			1.615.041
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	372.317	836.055	2.509.092	3.717.464	4.251.679	5.248.493	3.209	13.220.845
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	43.797	112.963	277.881	434.641	1.227.678	709.205		2.371.524
<i>dont: Dettes subordonnées</i>				0				0
Passifs financiers évalués au coût amorti	95.435.575	6.221.806	2.625.587	104.282.968	6.486.825	5.074.196	562	115.844.550
<i>dont: Fonds confiés par les banques</i>	6.821.931	284.677	445.129	7.551.738	1.209.911	1.666.246		10.427.895
<i>dont: Fonds confiés par les clients</i>	88.547.153	5.737.896	1.176.369	95.461.418	992.332	337.140	562	96.791.452
<i>dont: dettes subordonnées</i>				0				0
<i>dont: Obligations</i>	62.692	199.232	1.004.089	1.266.013	4.284.582	3.070.810		8.621.405
<i>dont: Autres passifs</i>	3.798			3.798				3.798
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	194.227	148.593	455.339	798.159	1.210.597	3.969.371		5.978.127
Autres passifs	2.582.759	1.327	228.661	2.812.747	205.512	49.356	281	3.067.897
Capital social remboursable sur demande	99.027			99.027				99.027
TOTAL PASSIFS	98.742.743	7.320.744	6.096.560	112.160.047	14.982.291	15.050.622	4.052	142.197.011

Remarque Les dépôts de la banque centrale comprennent les prêts reçus en référence avec le programme de refinancement à long terme (Targeted Longer Term Refinancing Operations : TLTRO de la Banque Centrale Européenne : EUR 1,6 milliards, maturité 26/09/2018.

Risque de liquidité en cas de crise

Ce risque est abordé par une organisation et une planification particulière applicables en période de crise. ING Belgique dispose de son propre plan de financement en cas de crise (« Contingency Funding Plan »). Ce plan a été approuvé par l'Assets and Liabilities Management Committee for ING Belgium Consolidated (ALCO Belux). Il est également aligné avec celui d'ING Group via les lignes fonctionnelles qui existent, d'une part entre les trésoriers globaux et locaux, et d'autre part entre Risk Management au niveau du Groupe et les Risk Managers locaux.

L'objectif principal du plan de financement de crise est de permettre aux hauts responsables de prendre rapidement des décisions et d'agir efficacement lors de périodes de crise. Il est établi afin de faire face à des ruptures de liquidité, qu'elles soient temporaires ou de plus longue durée, causées par un événement au sein des marchés ou par un événement spécifique à ING. Il garantit que les rôles et responsabilités sont clairement définis, et que toutes les informations nécessaires à la gestion sont disponibles.

Une équipe spécifique est responsable de la gestion de la liquidité en temps de crise (« Liquidity Crisis Team »). Au niveau de ING Belgique, cette équipe se compose entre autres du « Chief Risk Officer » (CRO), du « Chief Financial Officer » (CFO), des membres du Comité de Direction en charge du Retail et du Commercial Banking, du responsable de MRM ALM, du responsable des activités Marchés Financiers et du responsable de la Trésorerie Marchés Financiers.

6.6.5.3 Risque de marché

Le risque de marché concerne les pertes dues à des fluctuations des cours des actions, taux d'intérêt, taux de change ainsi que des prix des matières premières et de l'immobilier.

Le risque de marché découle d'activités de spéculation (« trading ») ou non. Les risques de marché de «trading» surviennent au sein du Commercial Banking d'ING Belgique essentiellement à travers la tenue de marché et la facilitation pour le compte de clients dans les marchés des valeurs à revenus fixes, des actions et des changes, ainsi que dans les marchés dérivés liés. Le risque de marché non trading sur des transactions de plus de 1 an en euros est transféré, centralisé et géré au niveau de l'Interest Rates Management (IRM - gestion des taux d'intérêt). Il s'agit de positions structurelles de non concordance de taux d'intérêt résultant d'activités bancaires commerciales.

Structures décisionnelles et organes de surveillance

Deux fois par mois, le Comité de Direction se réunit en comité ALCO BeLux ("Assets and Liabilities Management Committee") pour analyser entre autres les écarts les plus importants entre actifs et passifs (bilan et hors bilan). Des modèles (Replicating models) sont utilisés pour fixer des échéances théoriques aux actifs et passifs dont l'échéance n'est pas contractuellement connue. Le Groupe de Travail Stratégique pour la Gestion de la liquidité et des taux d'intérêt ("Strategic Liquidity and Interest Management Task Group" ou SLIM) se réunit chaque semaine. Il conseille le comité ALCO BeLux quant aux questions relatives aux taux d'intérêt, à la gestion du funding et du bilan. La responsabilité et les accords quant à la gestion des taux d'intérêt, de la liquidité et du bilan restent du ressort du comité ALCO BeLux.

Les activités du département Bank Treasury et de ses départements de support sont analysées par un comité des marchés financiers (Bank Treasury Committee) qui se réunit chaque semaine sous la responsabilité du membre du Comité de Direction en charge de ces activités.

Le département Market Risk Management coordonne la surveillance quotidienne des risques de marché, en situation consolidée. Il effectue également les analyses nécessaires au bon fonctionnement des comités ALCO BeLux et marchés financiers.

"Value at Risk"

Les risques potentiels liés aux fluctuations de change, de cours, de différentiels de taux, de taux d'intérêt et des facteurs de risque relatifs doivent être maîtrisés.

Les transactions des salles de marché sont enregistrées, par catégorie stratégique, dans des "dealers books", qui sont eux-mêmes regroupés en "market books" selon le type d'activité. Les règles d'évaluation comptable sont établies au niveau des market books. Ceux-ci sont classés en «Banking» ou en «Trading», au sens de la Capital Adequacy Directive (CAD).

Les positions des market books sont suivies quotidiennement par la division Market Risk Management. Diverses limites ont été établies:

1. une limite de risque sur position ouverte est fixée sur base de la Value at Risk (VaR), la VaR pour le risque de marché quantifie, pour un intervalle de confiance unilatéral de 99%, la perte maximale d'un jour pouvant survenir du fait de changements dans les facteurs de risque (p. ex. les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les différentiels de taux, les volatilités implicites), si les positions demeurent inchangées pour un intervalle de temps d'une journée;
2. les sensibilités des paramètres importants de risque de marché ont une limite fixée par market books en Trading. Une sensibilité décrit l'impact d'une variation d'un paramètre de risque de marché sur le compte de Pertes et Profits;
3. une limite en stop loss et en trigger point (exprimée en VaR) est appliquée au résultat global par market book, cumulé depuis le début de l'exercice. Quant à la limite « trigger point », elle déclenche l'analyse et le suivi précis de la position. Lorsque la limite « stop loss » est atteinte, la position est liquidée sur décision du Bank Treasury Committee.

Des exigences précises en matière de reporting ont été fixées au comité des marchés financiers. À cet égard, la banque a mis en œuvre les pratiques actuellement considérées comme les meilleures par le marché en calculant quotidiennement sa VaR consolidée. Une approche cohérente de l'ensemble des risques a été privilégiée. En outre, les opérateurs des salles de marché reçoivent des informations sur la gestion du risque relative à leurs positions individuelles. Enfin, la banque effectue régulièrement des estimations des impacts que provoqueraient sur la Value at Risk et les résultats des mouvements extraordinaires dans les marchés financiers ("stress testing"). Ces estimations complètent les calculs quotidiens de Value at Risk et du backtesting.

L'impact de mouvements de marché historiques sur le portefeuille actuel est estimé sur la base de mouvements de marché observés avec pondération identique des 260 jours ouvrables précédents. L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Historique (HVaR) a été octroyé le 13 décembre 2011.

L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Stressée (SVaR) et de l'Incremental Risk Charge (IRC) a été octroyé le 20 décembre 2011. Le calcul de la Value at Risk par simulation historique s'effectue en générant des scénarios basés sur un échantillon de rendements historiques qui sont associés à chaque facteur de risque individuel. Ces rendements historiques sont appliqués au niveau actuel du facteur de risque afin de générer des scénarios simulés.

La valorisation du portefeuille en fonction de ces différents scénarios donne une distribution des valeurs possibles du portefeuille. La Value at Risk est le chiffre de perte à un percentile prédéfini. Pour le suivi quotidien des portefeuilles de trading, ING utilise une Value at Risk à un horizon de temps de 1 jour avec un intervalle de confiance de 99%.

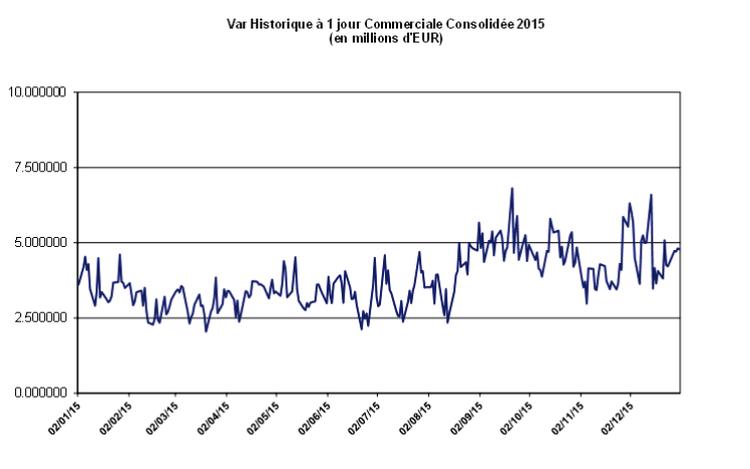
La Value at Risk Stressée est calculée avec exactement les mêmes paramètres que la Value at Risk Historique à 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%, à l'exception de la période historique de données de marché utilisée. La période du 31 mars 2008 au 31 mars 2009 a été choisie pour cette période d'un an, car elle était une période de stress pour l'activité de Trading de la banque. Cette période de stress fait régulièrement l'objet d'un réexamen.

L'Incremental Risk Charge (IRC) est définie comme étant une estimation du risque de défaut et de migration des produits de crédit ne résultant pas de titrisation dans les portefeuilles de trading, sur un horizon en capital d'un an avec un intervalle de confiance de 99.9%. Le risque de défaut est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à la défaillance d'un émetteur. Le risque de migration est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à une détérioration dans le degré de solvabilité d'un émetteur.

Suivant les recommandations du Comité de Bâle, le calcul de la consommation en fonds propres (CAD), calculée pour la première fois pour la date situation du 31 décembre 2011, se base sur la plus élevée soit de la Value at Risk à 10 jours pour la dernière date, soit de la moyenne des 60 jours précédents de la Value at Risk à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3).

En outre, il faut tenir compte d'une charge additionnelle pour la Value at Risk Stressée à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3) et pour l'Incremental Risk Charge.

Le diagramme suivant montre le développement de la VaR à un jour pour le portefeuille Trading de la banque qui était géré par la gestion du risque de trading en 2015.



VaR commerciale consolidée à 1 jour		
En millions d'EUR	2015	2014
VaR au 31 décembre		
VaR la plus élevée	6,81	5,10
VaR la plus basse	2,05	1,67
VaR moyenne	3,78	2,77
Exceptions au backtest	2,00	4,00

Bien que les modèles de VaR estiment les résultats futurs potentiels, les estimations étant fondées sur des données de marché historiques, la banque étudie en permanence la plausibilité et l'efficacité du modèle de VaR utilisé. La technique utilisée à cette fin est généralement celle du backtesting : le résultat journalier effectif est comparé à la VaR journalière calculée par le modèle. En plus d'utiliser les résultats effectifs aux fins de backtesting, la banque utilise également les résultats hypothétiques, lesquels mesurent les résultats en excluant l'effet des échanges et commissions intrajournaliers.

Lorsque la perte effective ou hypothétique dépasse la VaR, une 'occurrence' a lieu. Sur la base de l'intervalle de confiance unilatérale d'ING Belgique de 99%, une occurrence est escomptée, en moyenne une fois tous les 100 jours ouvrables. Étant donné que la VaR ne fournit en général pas une estimation des pertes potentielles qui peuvent survenir par suite de mouvements de marché extrêmes, la banque utilise un stress testing structuré pour contrôler le risque de marché dans ces conditions extrêmes. Les scénarios de stress sont basés sur des événements extrêmes historiques et hypothétiques. Le résultat du stress testing est un nombre de survenance d'événements à risque, qui constitue une estimation de l'effet sur le compte de résultats d'ING Belgique (Commercial Banking) causé par un événement potentiel et ses conséquences au niveau mondial.

La politique en cas de survenance d'un événement à risque (et son exécution technique) est spécifique à ING Belgique, étant donné l'absence de méthode de calcul du risque de survenance d'événements extrêmes acceptée de manière générale par les autres banques et les organismes de réglementation (à l'instar du modèle Value at Risk). La politique de la banque se compose fondamentalement de paramètres de stress définis par pays et par marché (revenu fixe, actions, change et marchés dérivés liés).

Les changements se basent sur des variations relatives (en %) pour les marchés d'actions et de change. En ce qui concerne les marchés de taux d'intérêt et de différentiels de taux, des variations absolues sont utilisées. L'on suppose des périodes de dénouement différentes par région/marché. Suivant la liquidité du marché, une période de dénouement de deux, trois ou quatre semaines est utilisée pour estimer la plus grande variation observée historiquement dans le marché. La base pour la détermination des paramètres est un historique de dix ans, en prenant effectivement en compte tous les événements survenus au cours des dix années précédentes. Les scénarios et paramètres de stress sont testés sur base des mouvements de marché extrêmes survenant effectivement dans les marchés.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille non Trading

Le risque de taux d'intérêt ou risque de transformation résulte des écarts d'échéances (échéances finales ou échéances de révision de taux) entre les actifs et les passifs du bilan et du hors bilan. Selon leur nature et l'évolution des taux, ils peuvent exercer un impact positif ou négatif sur la marge d'intérêt: si la position journalière nette de la banque est régulièrement emprunteuse en phase de baisse des taux, sa marge d'intérêt en bénéficiera; le contraire se produira si les taux se mettent à monter, sans que la banque ait inversé sa position.

Une prévision correcte de l'évolution des taux ne pouvant, d'évidence, être assurée en permanence, le risque de taux doit se gérer à travers des montants absolus autorisés d'écarts d'échéances pour chaque période future prédéfinie. Une relation directe existe, à ce niveau, entre volume et durée restant à courir des positions. ING Belgique utilise plusieurs méthodes afin de contrôler le risque de taux d'intérêt. Les plus importantes sont la Value at Risk (VaR), la basis point value (BPV), le Earnings at Risk (EaR) et la Net Present Value (NPV) at risk. La banque surveille en permanence ses échéanciers, sa sensibilité aux taux et sa Value at Risk . (par dealer book et/ou par activité)

Risque de change

La banque s'expose aux risques de fluctuations de change sur sa situation financière et ses flux de trésorerie en devises étrangères. Les expositions en devises dans les portefeuilles non trading sont transférées par le biais d'opérations internes à Bank Treasury, qui assure la gestion journalière de toutes les positions de change.

6.6.5.4 Risque opérationnel

Le 'ING Belgium Operational & Compliance Risk Department' fait partie de la 'seconde ligne de défense' au sein de ING Belgique concernant la gestion des risques non financiers (risques opérationnels et compliance).

Définition des risques opérationnels

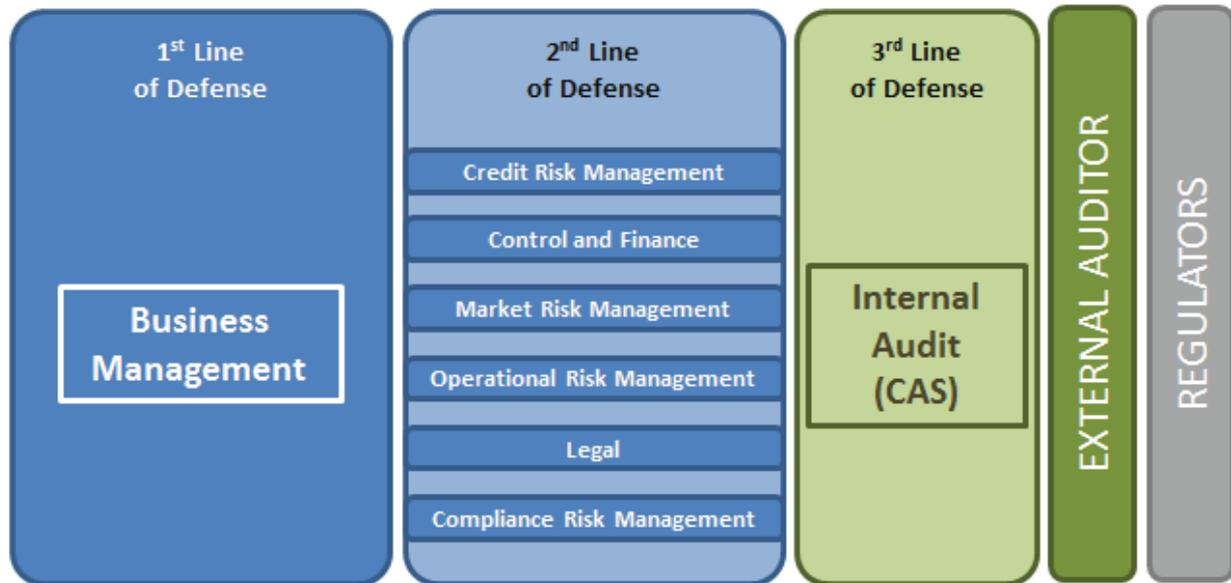
Le risque opérationnel est le risque de perte directe ou indirecte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus, de personnes et de systèmes ou dû à des événements externes. Il comprend le risque de réputation de même que le risque juridique. Les risques stratégiques, quant à eux ne sont pas inclus. Le risque opérationnel peut être subdivisé en sous-catégories basées sur les catégories de risques de Bâle II:

- ✓ Control risk
- ✓ Unauthorised Activity risk
- ✓ Processing risk
- ✓ Employment Practice risk
- ✓ Personal & Physical Security risk
- ✓ Information (Technology) risk
- ✓ Continuity risk
- ✓ Compliance risk
- ✓ Internal Fraud risk
- ✓ External Fraud risk

Compliance Risk fait partie intégrante des risques opérationnels tels que définis par Bâle II. Au sein de la structure de ING, les risques compliance sont traités séparément, les lignes fonctionnelles sont différentes.

Lignes de défense

Afin de gérer ses risques opérationnels, le Comité de Direction d'ING a choisi un modèle de gestion de risques comprenant '3 lignes de défense'.



- **Première ligne de défense**

Le senior business management d'ING est le premier responsable du suivi des risques ayant un impact sur ses activités (la "première ligne de défense").

La première ligne de défense est donc responsable de l'implémentation et de l'exécution de la politique de gestion des risques dictée par la 'seconde ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la première ligne de défense:

- exécuter des 'Integrated Risk Assessments' et évaluer les risques de manière à rester/revenir dans les limites de l'appétance de risque défini par le business;
- implémenter et maintenir les contrôles obligatoires imposés par les politiques de gestion de risques définies par CORM* & Corporate Compliance, tout en tenant compte des législations et réglementations locales;
- assurer l'efficacité des contrôles clés ('operating effectiveness').

* *Corporate Operational Risk Management (CORM) fait partie de Corporate Risk Group et rapporte au "Chief Risk Officer" qui est un membre du comité exécutif. CORM est mandaté spécifiquement pour:*

- *conseiller le Conseil d'Administration au sujet de l'implémentation de l'organisation, des processus et des systèmes de gestion des risques opérationnels;*
- *développer des stratégies et politiques de risque opérationnel ainsi que déterminer des objectifs et normes minimums pour la gestion des risques opérationnels. Le directeur général de CORM approuve les politiques et standards minimums;*
- *fournir le leadership fonctionnel quant à la fonction, le cadre et les processus ORM, ainsi que prendre les décisions fonctionnelles si nécessaire;*
- *surveiller la fonction ORM et définir les objectifs ORM;*
- *déterminer la hauteur du capital économique et réglementaire concernant les risques opérationnels;*
- *suivre les risques clés du Groupe ING et s'assurer de l'implémentation des politiques de risque et des standards minimums d'ING.*

- **Deuxième ligne de défense**

Les fonctions de Risk management (la 'seconde ligne de défense') sont des partenaires indépendants et offrent leur support à la 'première ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la 'seconde ligne de défense':

- maintenir et assurer le suivi de la gestion des risques;
- assurer le suivi des risques principaux;
- escalader les problèmes vers un niveau supérieur/droit de veto concernant des activités à hauts risques;
- donner le support nécessaire à la 'première ligne de défense' afin de rester en ligne avec la politique de gestion des risques de ING.

- **Troisième ligne de défense**

Corporate Audit Services (CAS) opère en tant que 'troisième ligne de défense'. La mission de CAS est d'assurer un jugement indépendant quant au contenu et à l'efficacité des contrôles internes effectués sur les activités de ING. Pour ce faire, CAS fournira des recommandations spécifiques afin d'améliorer la gestion des risques (Risk & Control Framework).

Organisation hiérarchique

L'ING Belgium « Operational & Compliance Risk Department (O&CRD)» est subdivisé en quatre grandes divisions:

- MLRO (Money Laundering Reporting Officer);
- Compliance Advisory and Monitoring;
- ORM Advisory;
- Information Risk Management.

La division 'MLRO' est composée d'une équipe Money Laundering dirigée par un responsable (également MLRO/FEC Officer de ING Belgique). Celui-ci rapporte directement au responsable de Compliance.

La division 'Compliance Advisory and Monitoring' englobe plusieurs activités centralisées telles: le contrôle du respect de certaines règles Compliance, le reporting central, les activités de 'second line customer screening'. Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable de Compliance..

La division 'ORM Advisory' est composée de certaines activités spécialisées telles: Capital & Governance, NFR Data Management, NFR Asset Functional Mgt & Support, Advisory/Challenging & Testing, Business Continuity Management, SOx Testing, Physical Security (reporting fonctionnel). Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable ORM. L'équipe 'Special Investigations' (en ce inclus Anti-Fraud) est un centre d'expertise dont le responsable rapporte directement au responsable ORM. Le responsable ORM reporte quant à lui directement au CRO.

La division 'Information Risk Management' s'assure par exemple de la protection des données d'ING contre les agressions de 'cyber crime', du respect de la politique en la matière. Le responsable rapporte directement au CRO.

Organisation fonctionnelle

Le département 'Operational & Compliance Risk' a différentes lignes de reporting fonctionnelles.

Le MLRO rapporte fonctionnellement au MLRO du groupe. Le responsable Compliance rapporte fonctionnellement au Compliance Officer du groupe et au CEO de ING Belgique. Le responsable ORM rapporte fonctionnellement à l'ORM Officer du groupe et est l'ORM Officer Régional pour toutes les business units d'ING BeLux. Le BCM officer rapporte fonctionnellement à l'Information Security Officer du groupe. Le responsable de l'équipe 'Special Investigations' rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM département (groupe).

L'Anti-Fraud Officer rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM Department (groupe). Le responsable 'Information Risk Management (IRM)' rapporte fonctionnellement à l'Information Security Officer du groupe et aux Security Officers du Groupe.

6.6.6 Gestion du capital

6.6.6.1 Objectifs

Le département « Capital Management » d'ING Belgique est chargé d'assurer, à tout moment, des fonds propres suffisants pour ING Belgique et ses filiales, afin de faire face aux risques inhérents à leurs activités. Ceci implique la gestion, la planification et l'allocation des ressources en fonds propres au sein de ING Bank.

Capital Management prend en compte les mesures et exigences des régulateurs, tant au niveau « stand alone » que consolidé. ING Belgique a adopté une approche intégrée pour l'analyse de l'adéquation de ses fonds propres par rapport à son profil de risque et à son environnement concurrentiel.

ING utilise les définitions principales suivantes relatives aux fonds propres :

Les *fonds propres 'Tier-1'* sont définis comme les capitaux propres des actionnaires augmentés des instruments hybrides et diminués de certains filtres prudentiels et d'éléments déductibles.

Les *ratios 'Tier-1' et «total capital (BRI)»* correspondent respectivement aux fonds propres « Tier-1 » et BRI divisés par les actifs pondérés par les risques ('Risk Weighted Assets').

Les *fonds propres 'Common Equity Tier-1'* sont égaux aux fonds propres 'Tier-1' dont sont exclus les instruments hybrides de capitaux propres.

6.6.6.2 Développements

En mars 2015, ING Belgique a procédé à l'émission de USD 600mln de dettes subordonnées de type Tier 2. Cet instrument, qui répond aux exigences de la CRD IV, a une maturité initiale de 10 ans, et a été émis avec pour contrepartie ING Bank N.V. (maison mère).

6.6.6.3 Politiques suivies en matière de gestion du capital

Les activités de Capital Management sont exercées sur la base de principes, directives et procédures établis. Les principaux documents reprenant les consignes en matière de gestion du capital sont le 'Capital Plan' (qui comprend les objectifs et limites approuvés en matière de gestion du capital), la 'Capital Planning Policy' et la 'Local Capital Planning Policy'.

Les définitions et politiques relatives aux fonds propres citées précédemment ont été approuvées par le Comité de Direction de ING Bank ou par des autorités déléguées.

6.6.6.4 Processus de Gestion du Capital

Capital Management s'assure qu'un capital suffisant est disponible. Pour ce faire, il fixe des objectifs et des limites appropriées, en rapport avec les mesures citées précédemment pour ING Belgique. Le respect de ces objectifs et limites est assuré par la planification et l'exécution des transactions de Capital Management.

Le processus est complété par l'analyse de scénarios, et en particulier de scénarios de crise (« stress testing »). L'évaluation et le suivi continus des besoins en capitaux sont intégrés dans le processus de planification de capital de Capital Management, et font l'objet d'un rapport trimestriel. L'objectif principal de l'évaluation est de s'assurer qu'ING Belgique, considéré dans son ensemble, possède un capital suffisant par rapport à son profil de risque, tant pour le court que le moyen terme.

6.6.6.5 Evaluation de l'adéquation des fonds propres

En 2014, les différentes entités d'ING Belgique ont été capitalisées de manière adéquate en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs stratégiques.

Une fois par an, ING Belgique soumet une documentation détaillée sur l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP – processus d'évaluation interne d'adéquation du capital) à son superviseur bancaire (la BNB) tel que cela est prévu dans le cadre de Bâle III. Cette documentation comprend un descriptif des modèles internes utilisés par ING pour le capital et de son appétit pour le risque, une analyse de la qualité de ses actifs et une prévision des niveaux de fonds propres réglementaires, aussi bien dans des circonstances normales qu'en situation de stress. L'ICAAP fournit également le niveau des fonds propres par rapport aux minima requis par les Piliers I et II.

Suite à l'introduction du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), ING Banque et ses filiales fournissent un ICAAP unique à la Banque Centrale Européenne (BCE).

6.6.6.6 Exigences en matière de fonds propres

Un certain montant de capital réglementaire est requis pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. L'introduction de Bâle III a entraîné une exigence de capital supplémentaire, sous l'appellation de «Credit Value Adjustments» (CVA), pour couvrir le risque de contrepartie lié à la valorisation «marked-to-market» des produits dérivés.

L'adéquation du capital d'ING Belgique est contrôlée en utilisant, parmi d'autres mesures, les règles et ratios établis par le Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire («BIS rules & ratios») et par la Communauté Européenne, tels que mis en œuvre en Belgique par la BNB. Les ratios BIS comparent le montant de capital disponible (au total et Tier 1) avec le volume total des actifs pondéré des risques (RWA).

La nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres (CRD IV) a pour objectif de renforcer la résilience des banques, en particulier via l'introduction de «coussins» de fonds propres. Ces coussins seront introduits progressivement chaque année jusqu'à leur implémentation complète en 2019. Le Coussin de Conservation du Capital (Capital Conservation Buffer) – 2.5% des RWA – a été conçu pour s'assurer que les banques renforcent leur capital en dehors des périodes de stress. Ce coussin peut être utilisé lorsque des pertes sont encourues, il sera introduit à partir de 2016 (0.625% RWA).

Le Coussin de Capital Contrecyclique (Countercyclical Capital Buffer) –entre 0% et 2.5% des RWA– vise à contrer les effets adverses du développement du risque systémique dans l'économie. Son niveau et le moment de son implémentation sont déterminés par les autorités nationales (la BNB en Belgique).

Certaines banques sont aussi soumises au Coussin des Banques Systémiques (Systemic Bank Buffer) –entre 1% et 5% des RWA– créé pour refléter leur impact sur l'économie globale (Global Systemically Important Banks – GSIBs) ou sur l'économie locale (Domestic Systemically Important Banks – DSIBs). La liste des G-SIBs est publiée chaque année par le Financial Stability Board. ING Bank N.V. figure sur cette liste avec une exigence supplémentaire de 3% des RWA pour le Systemic Bank Buffer. ING Belgique est soumise à un coussin de type D-SIB de 1.5% qui sera introduit sur trois ans à partir de janvier 2016.

Sans prendre en compte l'impact de ces coussins de fonds propres, en 2015 l'exigence minimum en fonds propres s'établissait comme suit:

- Core Tier 1 ratio: 4.5%,
- Tier 1 ratio: 6%
- Total Capital ratio: 8%.

Le niveau actuel de capital de ING Belgique est suffisant pour répondre aux exigences supplémentaires de hauteur du capital. Bâle III ne modifie pas les principes de base de Bâle II pour le calcul du volume pondéré des risques. Pour la plupart des actifs, la méthode de calcul du risque crédit ne sera donc pas impactée. Certaines modifications vont cependant influencer le calcul de risque de contrepartie:

- l'augmentation du facteur de corrélation des expositions de la plupart des institutions financières résultera en une augmentation de l'exigence en capital;
- l'introduction de la charge de l'ajustement de la valorisation sur actifs (CVA).;
- la pondération du risque pour les expositions sur les contreparties centrales a été fixée à 2%. Cependant, le statut de contrepartie centrale n'est accessible qu'à un nombre limité de contreparties. L'impact de cette mesure est donc limité.
- introduction d'un facteur de soutien de 0,7619 appliqué au volume pondéré des risques de certaines PME.

En outre la Banque Nationale de Belgique a pris des mesures particulières qui ont pour effet d'augmenter le total des risques pondérés :

- la suppression graduelle (en 5 ans) de la possibilité d'utiliser une pondération de 0% pour certaines expositions sur les souverains qui pouvaient en bénéficier.
- L'addition forfaitaire pour les banques belges de 5% de volume pondéré des risques pour les crédits hypothécaires au retail.

Voici le calcul de la Position de Capital et le Ratio Capital pour ING Belgique:

Position en Capital - Ratio relatif au Capital				
En millions EUR	2015		2014	
	règles 2015	règles 2019	règles 2014	règles 2019
	(CRR/CRD IV phase transitoire)	(CRR/CRD IV entièrement implémenté)	(CRR/CRD IV phase transitoire)	(CRR/CRD IV entièrement implémenté)
Les capitaux propres (maison mère)	8.821	8.821	9.088	9.088
Ajustements réglementaires:				
Intérêts minoritaires, comptés comme fonds propres de base de catégorie 1	78		99	
Goodwill et immobilisations incorporelles déduits de la catégorie 1 ¹	-149	-149	-137	-137
Insuffisance de provision ²	-229	-229	-312	-312
Réévaluation de la réserve titres de créance	-375		-642	
Réévaluation de la réserve actions				
Réévaluation de la réserve biens immobiliers				
Réévaluation de la réserve couvertures de flux de trésorerie	160	160	137	137
Ajustement d'évaluation prudente	-21	-21	0	0
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%				
Filtres prudentiel:				
Risque de crédit propre				
Ajustements liés aux régimes à prestations définies (IAS19)				
Actifs nets du fonds de pension à prestations définies				
Actifs d'impôt différé	-1	-1	0	0
Ajustements pour risque de crédit concernant les instruments dérivés (DVA)	41	41	41	41
Dividende prévisible				
Capital disponible - Fonds propres de base de catégorie 1	8.327	8.624	8.275	8.819
Emprunts subordonnés éligible en tant que fonds propre de catégorie 1 ³				
Déduction du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles ¹				
Insuffisance de provision ²				
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%				
CRD-IV Hybrides catégorie 1 éligible				
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%				
Déductions de l'excès consacrés aux fonds propres de base de catégorie 1				
Intérêts minoritaires, compter comme fonds propres de base de catégorie 1				
Capital disponible - Catégorie 1	8.327	8.624	8.275	8.819
Capital supplémentaire - Catégorie 2 ³	1.337	1.337	810	810
Insuffisance de provision ²				
IRB provision de l'excédent	22	22	0	0
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%	-3	-3	-3	-3
Intérêts minoritaires, comptés comme fonds propres de base de catégorie 2				
Fonds propre de catégorie 3 disponibles				
Capital BIS	9.684	9.981	9.082	9.626
Actifs pondérés du risque	57.335	58.339	54.305	55.718
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	14,52%	14,78%	15,24%	15,83%
Ratio de fonds propres de catégorie 1	14,52%	14,78%	15,24%	15,83%
Ratio de fonds propres total	16,89%	17,11%	16,72%	17,28%

1 Immobilisations incorporelles: principalement software capitalisé

2 En Bâle III, l'insuffisance de provision est déduite entièrement des fonds propres de base de catégorie 1, tandis que les investissements importants dans les institutions financières, conditionnellement à certains seuils, ont une pondération des risques de 250%. Au cours de la période de transition (2014-2017), ils abandonnent graduellement la déduction de 50% du capital de catégorie 1 supplémentaires et 50% de capital de catégorie 2 vers la pleine déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

6.6.6.7 Bâle II (Pilier 3)

ING Belgique étant une filiale majeure d'ING Bank, les annexes relatives au Pilier 3 requises par le superviseur local sont obligatoires mais limitées, tandis que le Pilier 3 est implémenté complètement au niveau du groupe. Le Pilier 3 est un complément au Pilier 1 (exigences minimales en fonds propres) et au Pilier 2 (processus de supervision) et permet aux acteurs de marché d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque à l'aide des informations adéquates.

Ratio de levier

Position en Capital		
En millions EUR	2015	
	Les expositions du ratio de levier CRR	
	CRR/CRD IV phase transitoire	CRR/CRD IV entièrement implémenté
Les expositions du bilan (à l'exclusion des instruments dérivés et des opérations de financement de titres)		
1 Les expositions du bilan (à l'exclusion des instruments dérivés, des opérations de financement de titres et des actifs fiduciaires, mais incluant les sûretés)	135.287	135.287
2 (Les montants des actifs déduits des cotifs déterminés dans les fonds propres de catégorie 1)	-712	-337
3 Les exposition du bilan (à l'exclusion des instruments dérivés, des opérations de financement de titres et des actifs fiduciaires) (somme de la ligne 1 et 2)	134.575	134.950
Les encours des instruments dérivés		
4 Les coûts de remplacement associés à toutes les opérations sur dérivés (net de marges de variation de cash éligibles)	4.909	4.909
5 Les montants majorés pour PFE associées à toutes les opérations sur dérivés (méthode de l'évaluation au prix du marché)	2.846	2.846
EU-5a Les expositions déterminées par la méthode de l'exposition initiale		
6 Majoration pour les sûretés d'instruments dérivés fournies lorsque le référentiel comptable applicable requiert la déduction des actifs bilantaires		
7 (Déductions des actifs à recevoir pour des marges de variation de cash fournies dans des opérations sur dérivés)		
8 (Exemptés de la jantes CCP de l'exposition de négociation du client)		
9 Le montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit		
10 (Les compensations et déductions supplémentaires des notionnelles effectifs ajustés pour les dérivés de crédit)		
11 Les expositions totales des instruments dérivés (somme des lignes de 4 à 10)	7.755	7.755
Les encours d'opérations de financement de titres		
12 Les actifs bruts d'opérations de financement sur titres (sans reconnaissance de mécanisme de compensation), après ajustement pour les opérations comptables de ventes	642	642
13 (les montans compensés de cash à payer et de cash à recevoir d'actifs bruts d'opération de financement sur titres)		
14 Les expositions au risque de crédit à l'égard des actifs d'opérations de financement de titres		
EU-14a Dérogation pour les opérations de financement de titres: les expositions au risque de crédit en accord avec l'article 429b (4) et 222 du règlement (UE) n° 575/2013		
15 Expositions sur des transactions "Agents"		
EU-15a (Exemptés de la jantes CCP de l'exposition aux opérations de financement de titres)		
16 Total des encours des opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15a)	642	642
Autres encours hors bilan		
17 Les encours hors bilan valorisé au montant notionnel brut	26.509	26.509
18 (Ajustements pour conversion aux montants du "credit equivalent")		
19 Autres encours hors bilan (somme de la ligne 17 à 18)	33.628	33.628
Les encours exemptés conformément à l'article 429 (7) et (14) CRR (éléments du bilan et hors bilan)		
EU-19a (Exemption pour encours intragroupe (sur base social) conformément à l'article 429(7) du règlement (UE) n° 575/2013 (éléments du bilan et hors bilan)		
EU-19b (Les encours exemptés conformément à l'article 429 (14) du règlement (UE) n° 575/2013 (éléments du bilan et hors bilan)		
Capital et encours totaux		
20 Fonds propres de catégorie 1	8.327	8.624
21 Total des expositions du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)	176.601	176.976
Ratio de levier		
22 Ratio de levier	4,72%	4,87%
Choix des accords transitoires et du montant des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23 Choix des accords transitoires pour la définition des mesures des fonds propres		
EU-24 Montant des éléments fiduciaires décomptabilisés conformément à l'article 429 (11) du règlement (UE) n° 575/2013		

Capital Adequacy

• **Risque de Crédit et Risque de Transfert**

Le Capital Economique relatif au risque de crédit correspond au capital qu'ING estime devoir détenir afin de faire face aux pertes inattendues inhérentes aux portefeuilles de crédits et relatives à des changements (inattendus) de la solvabilité des débiteurs ou de la valeur de recouvrement du collatéral sous-jacent (s'il y en a). Le capital lié aux risques de crédit est calculé sur l'ensemble des portefeuilles comportant des risques de crédit ou de contrepartie, y compris les portefeuilles d'investissement. Le Capital Economique relatif aux risques de crédit est déterminé sur base de modèles développés en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et à un horizon d'un an, ce qui correspond à la notation crédit souhaitée par ING.

ING utilise une série de modèles de risque de crédit pouvant être regroupés en trois grandes catégories:

- les modèles de Probabilité de Défaut (PD) qui mesurent la solvabilité des débiteurs individuels ;
- les modèles d'Exposition au moment du Défaut (EAD) qui estiment la taille de l'obligation financière au moment du défaut futur ; et
- les modèles de Perte en cas de Défaut (LGD) qui estiment la valeur recouvrable du collatéral sous-jacent ou des garanties reçues (s'il y en a) et la partie non-garantie.

Ces différents modèles relèvent de l'une des trois catégories suivantes : statistique, expert ou hybride. Chaque modèle fait l'objet d'une révision individuelle et est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles afin de déterminer si un modèle peut être maintenu tel quel ou s'il doit faire l'objet d'ajustements.

Les modèles sous-jacents qui sont utilisés pour calculer le Capital Economique lié aux risques de crédit sont basés sur une méthodologie similaire à ceux utilisés pour déterminer le niveau de Capital Réglementaire requis par Bâle II (Pilier 1). En dépit du fait que les mêmes modèles sous-jacents sont utilisés, le Capital Economique (interne) et le Capital Réglementaire ne sont pas identiques du fait de certaines règles spécifiques imposées par Bâle III/CRR. La méthodologie a été mise à jour afin, entre autres, de prendre en compte les changements implémentés en 2015 dans le cadre de Bâle III/CRR.

Pour le Capital Economique, à partir de l'année 2014, les amendements suivants ont faits par rapport au cadre de Bâle III:

- pas de seuil minimum ('floor') pour pertes en cas de défaut (LGD);
- l'intervalle de confiance est porté à 99.95% (vu le AA ING target rating) à la place de 99.9%;
- pour des prêts performants, le facteur de cadrage de 1.06 est enlevé de l'équation de Bâle III;
- pour des transactions avec maturité inférieure à un an, la PD effectif est appliqué (PD de 12 mois ajusté avec la maturité restante); néanmoins la PD de 12 mois est utilisée pour les prêt octroyés à des débiteurs qualifiés 'non-investment grade' (dont la note est de 11 ou moins bons);
- du capital est calculé pour tous les souverains ;
- des ajouts internes sont appliqués pour des produits de marchés financiers;
- l'EAD économique est utilisé à la place de l'EAD réglementaire pour toutes les expositions;
- les titrisations sont traitées en utilisant une approche PD/LGD;
- les portefeuilles standards sont traités en utilisant une approche AIRB.

- différents ajouts de capital sont appliqués afin de prendre en compte les futurs changements de modèles, les risques de concentrations et lacunes du modèle de capital économique;
- les corrélations sont échelonnées afin de tenir compte des concentrations actuelles;
- inclusions des capitaux CVA et ONCOA liés aux risques crédits;
- de manière générale, les exigences spécifiquement réglementaires (par ex : floors, facteurs de support, suppléments réglementaires,...) n'interviennent pas dans le calcul de capital économique.

En résumé, le Capital Economique (ING interne) correspond au capital qu'ING estime devoir détenir. Le Capital Réglementaire (Bâle III) est la quantité de capital qu'une institution doit détenir par exigence de son régulateur. Le deuxième pilier de Bâle II stipule que le capital minimum requis d'une institution est le plus grand de son Capital Réglementaire et de son Capital Economique (sujets aux ajouts réglementaires).

Le risque de transfert est le risque que des débiteurs d'un pays ne peuvent pas assurer des paiements opportuns des dettes en devises étrangères, en raison des restrictions de transfert et/ou de convertibilité, ou à un manque de liquidités en devises étrangères. Le risque de transfert est calculé explicitement comme un risque additionnel en plus du risque de crédit.

Les niveaux de Capital Economique pour les risques de crédit et de transfert ont été calculés de manière journalière pour la plupart des portefeuilles Commercial Banking et pour les portefeuilles de PME au sein des opérations de Retail Banking. En ce qui concerne les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels, les calculs sont faits sur une base mensuelle. Trimestriellement, les chiffres du Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert sont consolidés avec les composants du Capital Economique relatif aux autres risques.

Gouvernance en matière de Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert : Tous les modèles de PD, EAD et LGD sont validés par le Comité du Risque de Crédit (CRC) après une révision approfondie de la documentation par le Comité de Développement de Modèles (MDC) et par le Département de Validation des Modèles (MV). De plus, chaque modèle est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles. Les deux comités précités reçoivent le support à la fois des gestionnaires du risque de crédit et des commerciaux afin de s'assurer de l'approbation de tous.

• **Risque de marché**

En général:

Le Capital Economique relatif au risque de marché est le Capital Economique nécessaire pour résister aux mouvements inattendus de valeur dus aux modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêts, les prix des actions, les taux de change, les prix de l'immobilier ainsi que la volatilité de ces taux et prix. Le Capital Economique pour le risque de marché est calculé tant pour les instruments détenus à des fins de trading que pour les autres.

Evaluation:

Le Capital Economique relatif au risque de marché est calculé au moyen de méthodologies développées en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et un horizon d'un an, lesquels représentent des événements extrêmes et la notation crédit d'ING. Le Capital Economique pour le risque de marché des instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est calculé pour chaque type de risque, tandis que pour les instruments détenus à des fins de trading, l'évaluation est réalisée au niveau global du portefeuille. Les évaluations du Capital Economique pour le risque de marché incluent le risque de la variation de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que les risques sur le prix de l'immobilier.

En ce qui concerne les risques directs de marché, la Value at Risk (VaR) actuelle (évaluée avec un intervalle de confiance de 99% et pour une période de détention d'un jour) est prise comme point de départ pour les mesures du Capital Economique pour les risques de marché. Pour quantifier ce Capital Economique, ING utilise un modèle basé sur des simulations, lequel est calibré sur l'intervalle de confiance et la période de détention requis. Pour déterminer ce facteur d'ajustement, plusieurs autres paramètres sont pris en considération tels que les mouvements de marché importants (événements) et les interventions de gestion (par le management). Le Capital Economique relatif au risque de marché des principaux portefeuilles d'instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est quantifié pour le risque d'options incorporées (par exemple l'option de remboursement anticipé d'un prêt hypothécaire).

Le risque de modèle est calculé en testant à l'extrême les hypothèses sous-jacentes dans les modèles d'actifs et de passifs comportementaux. Par exemple, pour les modèles appliqués aux portefeuilles de crédits hypothécaires, la qualité de la couverture du risque dépend des hypothèses concernant le comportement en matière de remboursement anticipé. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, le financement peut être à trop court ou à trop long terme.

De même que mentionné ci-dessus, le Capital Economique pour le risque de modèle est basé sur un intervalle de confiance estimé de 99% sur l'erreur de modèle de remboursement anticipé et sur un intervalle de confiance de 99% sur les fluctuations défavorables de taux d'intérêt. Il est considéré que la combinaison de ces deux intervalles de confiance résulte en un intervalle de confiance de 99.95% pour la variation de la valeur du portefeuille de crédits hypothécaires en raison du risque de modèle. Le risque de modèle pour le remboursement anticipé des crédits hypothécaires et le risque de modèle pour les dépôts clients non échancés font partie de la catégorie «business risk».

L'immobilier dont ING est propriétaire et qui n'est pas géré par ING Real Estate est appelé «Immobilier pour usage propre». Le Capital Economique pour cet immobilier à usage propre est inclus dans la catégorie «Risque de marché». Lors de l'agrégation des chiffres du Capital Economique lié au risque de marché pour les différents types de risque, les effets positifs de la diversification sont pris en considération puisque tous les mouvements de marché extrêmes ne devraient pas apparaître au même moment. La nature du Capital Economique relatif au risque de marché, évaluant l'impact des variations extrêmes avec un intervalle de confiance de 99.95%, peut parfois être difficile à prouver de manière statistique avec les données historiques disponibles. Les chiffres de Capital Economique publiés par ING Belgique sont la meilleure estimation possible, basée sur les données disponibles ainsi que des avis d'experts.

- **Risque Opérationnel**

Bien que le risque opérationnel puisse être réduit par des contrôles internes importants et une politique d'assurance, certains incidents ont néanmoins un impact substantiel sur le compte de résultats des institutions financières. Tout comme dans d'autres domaines de risques, un capital réglementaire et économique est calculé et provisionné.

ING a choisi l'«Advanced Measurement Approach (AMA)» pour le calcul du capital opérationnel réglementaire et économique, à savoir le modèle AMA 2.0.

L'objectif du modèle est de déterminer des paramètres pour chaque Unit of Measurement (UoM). Un risque se réfère à un ensemble de fonctions de distribution tant pour la fréquence que pour la sévérité. Lors de la modélisation d'un risque, une distinction est faite entre le "body risk" et "tail risk". Le point d'encrage entre le "body" et le "tail" s'appelle "tail threshold". Le "body risk" représente les incidents "high frequency - low severity" par opposition aux incidents "tail risk" représentant les incidents "low frequency - high severity".

Vu l'insuffisance de "loss data" internes (ILD), il est difficile de modéliser le "tail severity". C'est la raison pour laquelle d'autres données plus adaptées sont utilisées pour déterminer le "tail". Les données externes (ELD/ORX) et les scénarios (SA) sont deux alternatives. Dans le modèle, les deux ensembles de données sont utilisées de manière complémentaire.

Exigences en Fonds propres				
En millions d'EUR	2015		2014	
	Capital Réglementaire	Volume pondéré des risques	Capital Réglementaire	Volume pondéré des risques
	CRR/CRDIV suivant les règles progressive 2015		CRR/CRDIV suivant les règles progressive 2014	
Risque de crédit				
Catégorie d'exposition au risque en approche standard	94,7	1.184,1	85,3	1.066,3
Catégorie d'exposition au risque en approche AIRB				
- Administrations centrales et banques centrales	39,7	496,1	47,4	592,0
- Etablissements	384,5	4.806,6	449,4	5.618,0
- Entreprises	1.743,8	21.797,5	1.700,9	21.261,0
- Prêts hypothécaires résidentielles	469,8	5.871,9	414,8	5.185,1
- Autre clientèle de détail	219,6	2.745,0	293,3	3.665,9
Total catégorie d'exposition au risque en approche AIRB	2.857,4	35.717,1	2.905,8	36.322,5
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	162,7	2.034,3	183,0	2.287,6
Position de titrisation	37,3	466,2	40,4	505,0
Titres de propriété	27,7	346,8	22,5	281,3
Actifs autres que des obligations de crédit	494,9	6.185,8	367,2	4.590,0
Autres exigences en fonds propres spécifique au pays	203,0	2.538,0	162,7	2.033,8
Total risque de crédit	3.877,8	48.472,3	3.766,9	47.086,4
Risque de marché				
Modèle interne - trading book	175,2	2.190,3	92,9	1.161,3
Total risque de marché	175,2	2.190,3	92,9	1.161,3
Risque opérationnel				
Modèle interne	533,8	6.672,7	484,6	6.057,5
Total risque opérationnel	533,8	6.672,7	484,6	6.057,5
Total des exigences en fonds propres	4.586,8	57.335,3	4.344,4	54.305,1
Basel I floor ¹	6.262,1	78.276,7	5.983,7	74.796,1

1 Le floor représente 80% du capital réglementaire Bâle I.

6.7 Notes relatives aux comptes consolidés

6.7.1 Notes relatives au Etat de situation Financière

6.7.1.1 Actifs

Note 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales

Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales		
En milliers d'EUR	2015	2014
Trésorerie	623.772	602.831
Equivalent de trésorerie auprès de banques centrales	3.643.277	1.391.686
TOTAL	4.267.049	1.994.517

Note 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs financiers détenus à des fins de transactions		
En milliers d'EUR	2015	2014
Instruments financiers dérivés	12.139.051	17.821.562
Actions	2.319.984	1.894.530
Obligations	59.415	150.351
Prêts et créances	806	6.256
TOTAL	14.519.256	19.872.699

Note 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actions	2.812	3.498
Obligations	0	0
Prêts et créances	91.729	67.891
TOTAL	94.541	71.389

Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente et détenues jusqu'à l'échéance finale

Ventilation des actifs financiers disponibles à la vente et détenues jusqu'à l'échéance finale		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actions	78,065	53,345
Obligations	19,689,861	19,599,510
dont: Obligations disponibles à la vente	18,730,988	19,599,510
dont: Obligations détenues jusqu'à l'échéance finale	958,873	0
TOTAL	19,767,926	19,652,855

Ventilation des actifs financiers disponibles à la vente								
En milliers d'EUR	Actions		Obligations - DAV		Obligations - DEF		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Solde d'ouverture	53.345	65.309	19.599.510	19.779.779	0	0	19.652.855	19.845.088
Acquisitions	13.570	18.799	2.334.434	4.074.912	0	0	2.348.004	4.093.711
Acquisitions résultant de groupements d'entreprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'actifs/de passifs	109	4.000	-969.795	389	969.795	0	109	4.389
Résultats du aux variations de la juste valeur *	27.974	-12.486	-509.305	1.470.420	0	0	-481.331	1.457.934
Augmentation de provision	-6.372	-628	0	0	0	0	-6.372	-628
Prix de vente	-11.968	-38.307	-1.722.013	-5.839.807	0	0	-1.733.981	-5.878.114
Gains et pertes réalisées	1.407	16.656	-18.612	83.710	0	0	-17.205	100.366
Ecart de conversion	0	0	16.776	29.838	0	0	16.776	29.838
Autres mutations	0	2	-8	269	-10.922	0	-10.930	271
SOLDE DE CLÔTURE	78.065	53.345	18.730.987	19.599.510	958.873	0	19.767.925	19.652.855

* Résultats du aux variations de la juste valeur pour VISA

→ VISA

ING Bank et d'autres filiales au sein du groupe ING sont membres directs ou indirects de VISA Europe et détiennent des actions ordinaires VISA Europe Limited. Ces actions ordinaires sont comptabilisés comme des titres de participation disponibles à la vente et ont été évalués à 10 EUR par action. En novembre 2015, VISA Inc. et Visa Europe, ont annoncé un accord définitif concernant l'acquisition de VISA Europe par VISA Inc. La transaction est soumise aux approbations réglementaires et devrait être finalisée au cours du deuxième trimestre de 2016.

En décembre 2015, les membres directs de Visa Europe ont reçu une lettre les informant sur le calcul de leur part dans le transfert. Au sein de ING Belgique, nous avons 3 situations: ING Luxembourg est membre direct de VISA Europe; Record Bank est membre indirect via VISA Belgium; ING Belgique est membre direct et indirect via VISA Belgium. L'annonce et les lettres reçues ont servi de base pour la réévaluation de la juste valeur des actions. La juste valeur des actions est déterminée en tenant compte du montant payé en espèces ainsi qu'actions privilégiées, mais également l'existante de rentrées futures et des facteurs d'incertitude qui pourraient affecter le règlement de la transaction. Il est peu probable que la juste valeur sera sensiblement différente de la valeur incluse dans les lettres reçues de VISA Europe en décembre 2015.

La valorisation des participations dans VISA Belgium s'est fait sur base des montants des droits de vote servant à la distribution des résultats. Les actions sont reconnues comme investissement dans disponibles à la vente des titres de participation. L'augmentation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres.

Note 5: Prêts et avances

Prêts et créances		
En milliers d'EUR	2015	2014
Etats	3.633.480	4.289.648
Institutions de crédit	12.668.755	10.338.776
Autre qu'institutions de crédit	5.476.390	5.734.475
Entreprises	43.752.634	41.803.712
Particuliers	39.662.908	39.008.877
TOTAL	105.194.167	101.175.488

Note 6: Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)

Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)		
En milliers d'EUR	2015	2014
Couverture de la juste valeur	602.068	456.997
Swaps de taux d'intérêts	569.008	396.679
Swaps de devises		
Caps sur crédits hypothécaires	33.060	60.318
Couverture des flux de trésorerie	3.802.625	4.940.153
Swaps de taux d'intérêts	3.802.625	4.940.153
Swaps de devises		
Autres		
TOTAL	4.404.693	5.397.150

Note 7: Immeubles, installations, machines et outillage

Variation dans les immobilisés à usage propre - 2015					
En milliers d'EUR	Bâtiments pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier	Autres (y compris voitures)	TOTAL
Solde d'ouverture	740,113	62,595	25,575	83,901	912,184
Acquisitions	29,896	27,715	5,996	10,535	74,143
Ventes	-11,823	-387	69	-3,725	-15,866
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises					0
Réévaluation	-694				-694
Réduction de valeur reconnue ou extournée via les fonds propres					0
Amortissements	-28,822	-28,152	-9,165	-12,768	-78,907
Réduction de valeur reconnue en compte de résultats	-197				-197
Réduction de valeur extournée par le compte de résultats	3,669				3,669
Ecart de changes	88	-191	-63	25	-141
Transfert d'immeubles de placements	19				19
Autres changements	6,522	217	-26	-20	6,693
SOLDE DE CLÔTURE	738,772	61,797	22,387	77,948	900,903
Amortissement cumulé	-685,855	-255,855	-142,527	-126,739	-1,210,976

Variation dans la réserve de réévaluation - 2015		
En milliers d'EUR	2015	2014
Solde d'ouverture	142.064	159.419
Réévaluation annuelle	3.622	-17.355
SOLDE DE CLÔTURE	145.686	142.064

Immobilisations corporelles par durée d'utilité - 2015	
En années	2015
Bâtiments pour usage propre	33
Matériel informatique	5
Mobilier	10
Autres matériel	7
Voitures	4

Leasing financier - 2015				
	< 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Paiements minimaux futurs au titre de la location	793	0	0	793
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location	768	0	0	768

Valeur nette comptable	881
------------------------	-----

ING Belgique a du leasing financier pour les équipements et accessoires. Ces leases n'ont pas d'options d'achat; cependant, il existe une option d'échange. En effet, ING Belgique est en mesure d'exiger le remplacement des équipements loués par des neufs pour un montant prédéfini et à une date prédéterminée. ING Belgique ne sous-loue pas ses actifs en leasing.

Note 8: Immeubles de placement

Immeubles de placement - 2015		
En milliers d'EUR	2015	2014
Solde d'ouverture	47.689	12.259
Acquisitions	37	1.800
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		
Dépenses ultérieures		-5.008
Ventes	-38	-1.302
Amortissements		
Gains/pertes nettes résultant de variations de la juste valeur	87	2.580
Transfert de (vers) immeubles de placement	36	37.360
Ecart de changes		
Autres		
SOLDE DE CLÔTURE	47.812	47.689

Une partie de notre immeuble de Marnix a été louée à un tiers et celle-ci a donc été transférée en immeuble de placement.

Note 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill et Autres Immobilisations Incorporelles - 2015					
En milliers d'EUR	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels achetés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Solde d'ouverture	2.558	112.760	21.397	0	136.715
Entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne		35.392			35.392
Entrées d'immobilisations incorporelles acquises séparément			12.528		12.528
Ajustements résultant de regroupements d'entreprises					0
Mises hors service et sorties			15		15
Ajustements résultant de la comptabilisation ultérieure d'actifs d'impôts différés					0
Amortissements comptabilisés		-27.083	-8.871		-35.954
Pertes de valeur comptabilisées		-9.692			-9.692
Pertes de valeur reprises dans le compte de résultats					0
Effets de la conversion de devise					0
Autres mouvements		10.133	4		10.137
SOLDE DE CLÔTURE	2.558	121.511	25.073	0	149.142
Amortissements cumulés		-159.602	-56.240		-215.842
Pertes de valeur cumulées		-41.666	-20.163		-61.829
Valeur comptable	44.224	301.276	81.313		426.813

Note 10: Actifs d'impôts différés

Ventilation des actifs d'impôts différés par origine		
En milliers d'EUR	2015	2014
Investissements	-150	-389
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.706	17.427
Réductions de valeur		
Autres provisions	6.808	36.838
Pertes fiscales non utilisées	584	584
Couverture des flux de trésorerie		
Bâtiments et équipements	0	1.493
Autres	1.634	74.608
TOTAL	16.583	130.560

Voir également la note 18 traitant des impôts différés passifs.

De grosses évolutions sont expliquées par le fait que les données comptables ont été présentées sur une base nette afin d'être en ligne avec les rapports envoyés au Groupe. Basé sur les ING Accounting principles, le net des impôts différés (actifs et passifs) est montré.

Actifs (et passifs) d'impôts différés - 2015						
En milliers d'EUR	Solde d'ouverture 31/12/2014	Ecart de change	Impôt différé (compte de résultats)	Impôts différés (fonds propres)	Compensation d'impôts différés	Solde de clôture 31/12/2015
Actifs d'impôts différés bruts	130.560		-71.366	-6.567	-36.044	16.583
Actifs d'impôts différés (réductions de valeur)						0
Passifs d'impôts différés	-346.301	-261	40.063	28.761	36.044	-241.693
Impôts différés net actif (passif)	-215.740	-261	-31.303	22.194	0	-225.109

Ventilation des pertes fiscales reportées/crédit fiscal non encore utilisé par terme - 2015						
En milliers d'EUR	TOTAL	Jusqu'à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Non expiré	
Total des pertes fiscales non utilisées	60.069	28.842		31.227		
Dont: pertes fiscales non utilisées						
<i>non comptabilisées comme impôts différés</i>	60.069	28.842		31.227		
<i>comptabilisées comme impôts différés</i>						
Taux d'imposition	33,99%					
Actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées	0					

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global - 2015			
En milliers d'EUR	Actifs d'impôt	Passifs d'impôt	TOTAL
Ecart de conversion des devises			0
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger			0
Réserve de réévaluation des immeubles	3.848	-65.518	-61.669
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	14.231	-209.637	-195.406
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	0	-20.425	-20.425
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence			0
Profit/perte actuarielle sur le pension defined benefit plans	67.782	0	67.782
TOTAL	85.861	-295.580	-209.719

Note 11: Investissements dans des entreprises liées, filiales et coentreprises

Entreprises avec un lien de participation non consolidées - 2015							
En milliers d'EUR				Etats-Financiers de l'entité à la date de clôture ⁽¹⁾			
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de participation	Actif	Passif	Résultat net
A.E.D. RENT	Willebroek	Audiovision	BE 0451.899.343	29,6%	45.969	27.244	1.361
Ark Angels Activator Fund	Hasselt	Private equity fund	BE 0843.728.962	53,5%	2.218	7	-655
Ark Angels Activator Fund Beheer	Hasselt	Private equity fund	BE 0843.353.929	33,1%	342	6	86
AXISQL	Willebroek	Holding	BE 0848.687.939	41,7%	14.057	4.398	442
Belgian Mobile Wallet	Bruxelles	Finance	BE 0541.659.084	20,0%	9.552	2.137	-10.781
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse	Seneffe	Biotechnologie	BE 0446.755.472	20,1%	607	534	-145
(Brand & Licence Company) Bancontact/Mistercas	Bruxelles	Finance	BE 0884.499.250	20,0%	9.501	3.866	464
Euresys (Walltech)	Angleur	Industrie	BE 0437.408.137		Liquidé		
Europay Belgium	Bruxelles	Finance	BE 0434.197.536	18,6%	2.510	1.568	75
GDW Holding	Waregem	Holding	BE 0824.392.409	36,1%	21.443	12.693	-14.717
Innotec International	Houthulst	Commerce	BE 0462.030.992	37,1%	41	7	41
M Brussels Village	Bruxelles	Services	BE 0473.370.886	24,6%	348	212	-1
SAS Marnix Invest	Paris	Recherche	FR 490.246.246.0002		Liquidé		
SAS SODIR-Deux	Paris	Holding	FR 523.128.759.0001		Vendu		
Sherpa Invest	Bruxelles	Holding	BE 0878.752.692	20,0%	1.423	748	-79
Sherpa Invest II	Bruxelles	Holding	BE 0878.752.692	25,0%	2.700	29	-94
Unibioscreen SA	Bruxelles	Biologie	BE 0466.013.437	24,5%	209	361	43
Vesalius Biocapital Partners SARL	Luxembourg	Finance	-	20,0%	3.183	2.582	146
Vesalius Biocapital II Partners SARL	Luxembourg	Finance	-	20,0%	3.886	3.568	73
Vesalius Biocapital I SA SICAR	Luxembourg	Investissements	-	20,0%	49.172	73	13.270

⁽¹⁾ L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres

Filiales non consolidées - 2015							
En milliers d'EUR				Etats-Financiers de l'entité à la date de clôture ⁽¹⁾			
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de participation	Actif	Passif	Résultat net
Immomanda	Bruxelles	Finance	BE 0417.331.315	100,0%	1.002	842	365
Aigle Aviation	Luxembourg	Finance	-	75,0%	48.373	45.673	-1
ING Activator	Bruxelles	Private equity fund	BE 0878.533.255	50,0%	2.816	344	63
ISIM (ING Solutions Investment Management)	Luxembourg	Holding	-	100,0%	1.120	765	74
QUSTOMER	Bruxelles	Holding	BE 0846.759.718	100,0%	99	64	8

⁽¹⁾ L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres

Co-entités non consolidées - 2015							
En milliers d'EUR				Etats-Financiers de l'entité à la date de clôture ⁽¹⁾			
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de participation	Actif	Passif	Résultat net

⁽¹⁾ L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres

Mouvements dans les participations non consolidées		
En milliers d'EUR	2015	2014
Solde d'ouverture	76.484	80.502
Acquisitions	6.241	4.114
Changements dans la composition du groupe		
Transferts	-342	-3.926
Gains/pertes dus aux variations de juste valeur	16.165	6.211
Provisions pour réductions de valeur	-192	-307
Prix de vente	-29.261	-19.088
Gains comptabilisés au compte de résultats	17.417	9.065
Ecart de change	257	263
Autres changements	-8.558	-350
SOLDE DE CLÔTURE	78.211	76.484

Note 12: Autres actifs

Autres actifs		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actifs des régimes de pensions	76	202
Actifs de gestion pour mandat de gestion		
Charges payées d'avance	102.206	46.169
Intérêts courus (autres sur ceux résultant d'instruments financiers)	68.842	65.640
Métaux précieux, biens et marchandises		
Autres avances	1.157.257	860.867
Autres	858.347	1.007.680
TOTAL	2.186.729	1.980.558

6.7.1.2 Passifs

Note 13: Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
En milliers d'EUR	2015	2014
Instruments dérivés	13.137.111	18.241.613
Positions vendeuses en instruments à revenu fixe	83.598	75.912
Positions vendeuses en instruments de capitaux propres	136	
TOTAL	13.220.845	18.317.525

Note 14: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
En Milliers d'EUR	Valeur comptable		Différence entre la valeur nominale et le montant payable à maturité	
	2015	2014	2015	2014
Dépôts à terme				
Certificats d'endettement		2.849		
Obligations non convertibles	2.371.524	3.028.320	-117.603	254.532
<i>Dont: Covered bonds</i>	101.770	51.818	-97	1.818
Dettes subordonnées		12.350		2.015
Intérêts				
TOTAL	2.371.524	3.043.519	-117.700	258.364

Note 15: Passifs financiers mesurés au coût amorti

Passifs financiers mesurés au coût amorti - 2015							
En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants		1.155.842	2.942.086	9.133.756	18.515.297	14.082.279	45.829.260
Comptes à termes		807.153	6.180.604	1.914.946	5.053.949	2.367.907	16.324.559
Dépôts à préavis		173.696	590	898.414	4.324.441	38.363.003	43.760.145
Bons de caisse					3.269.481	5.232.046	8.501.527
<i>Inclus: Covered bond*</i>					2.672.236		2.672.236
Dettes subordonnées			1.424.494				1.424.494
Autres dettes			3.798				3.798
TOTAL	0	2.136.691	10.551.572	11.947.116	31.163.168	60.045.235	115.843.782

Passifs financiers mesurés au coût amorti - 2014							
En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants		674.921	3.812.704	7.154.682	16.919.149	14.040.424	42.601.881
Comptes à termes		639.175	2.183.217	2.973.287	4.547.402	2.324.149	12.667.230
Dépôts à préavis		265.252	2.019.803	628.756	4.200.792	38.960.389	46.074.992
Bons de caisse					1.973.972	5.427.538	7.401.510
<i>Inclus: Covered bond*</i>					-1.225.114		-1.225.114
Dettes subordonnées			116.292				116.292
Autres dettes			322				322
TOTAL	0	1.579.348	8.132.338	10.756.725	27.641.315	60.752.501	108.862.227

* **Covered bonds**: la légende ci-dessus inclut une valeur de réglage de couverture de juste pour -22.859.880 EUR associée à des obligations sécurisées.

Note 16: Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)

Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)		
En milliers d'EUR	2015	2014
Couverture de la juste valeur	2.042.598	2.116.352
Swaps de taux d'intérêts	2.040.311	2.029.578
Swaps de devise		
Caps sur crédits hypothécaires	2.287	86.774
Couverture des flux de trésorerie	3.935.529	4.869.850
Swaps de taux d'intérêts	3.935.529	4.869.850
Swaps de devise		
Autres		
TOTAL	5.978.127	6.986.202

Note 17: Provisions

Provisions - 2015						
En milliers d'EUR	Indemnités de fin de contrat de travail et autres provisions de restructuration	Risque juridiques latents	Pensions et autres plans de retraites	Autres employé benefits	Autres provisions	TOTAL
Balance d'ouverture	60.022	68.921	196.639	13.288	18.287	357.157
Entrées	45.034	3.237	28.876	-280	2.571	79.438
Montants utilisés	-32.604	-35			-2.828	-35.467
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1.694	-7.166	-18.205		-7.933	-34.998
Acquisitions/sorties par voie de regroup d'entreprises						0
Augmentation du montant escompté (passage du temps)			-61.019	26		-60.994
Ecarts de change						0
Autres variations	-1.027		-17.647	-842	1.092	-18.424
SOLDE DE CLÔTURE	69.730	64.958	128.644	12.192	11.188	286.712

Provisions - 2014						
En milliers d'EUR	Indemnités de fin de contrat de travail et autres provisions de restructuration	Risque juridiques latents	Pensions et autres plans de retraites	Autres employé benefits	Autres provisions	TOTAL
Balance d'ouverture	67.591	70.302	127.428	14.104	121.362	400.787
Entrées	17.921	10.564	40.435	1.414	6.327	76.662
Montants utilisés	-6.540	-297		-65	-188	-7.089
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-8.558	-11.593	-19.534	-259	-108.485	-148.429
Acquisitions/sorties par voie de regroup d'entreprises						0
Augmentation du montant escompté (passage du temps)			71.903	600		72.502
Ecarts de change						0
Autres variations	-10.393	-56	-23.593	-2.505	-729	-37.276
SOLDE DE CLÔTURE	60.022	68.921	196.639	13.288	18.287	357.157

La partie des taxes à été ajoutée dans les 'Autres'

Information sur les pensions et autres engagements liés au personnel

ING Belgique sponsorise des plans de pensions complémentaires de type « prestations définies » dans la plupart des pays où la banque est située. Ces plans de pensions complémentaires sont tous entièrement ou partiellement financés par ING. Ils couvrent tous les membres du personnel et leur assurent des avantages notamment lors de leur départ à la retraite.

Des contributions annuelles sont versées dans des fonds de pension à un taux qui permet de financer les charges courues de ces plans. Ces contributions sont déterminées conformément aux plans de financements établis, calculés selon les exigences légales locales. Pendant l'exercice 2016, le montant estimé des cotisations qu'ING Belgique versera pour les plans de pension en prestations définies en faveur du personnel salarié établi en Belgique est de 13,8 millions d'euros.

La banque fournit à certains employés d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de prestations de soins de santé et de plans de préretraite dont bénéficient les employés et d'anciens employés.

Certaines sociétés du groupe sponsorisent des plans de pension de type « contributions définies ». Les actifs de l'ensemble des plans « contributions définies » d'ING Belgique sont détenus par des entités juridiques distinctes d'ING Belgique et sont dans des fonds administrés de façon indépendante. Les contributions à ces plans sont généralement définies comme un pourcentage de la rémunération. Au 31/12/2015, les plans à contributions définies sont financés au-delà du rendement minimum garanti imposé par la loi belge. De plus, le plan de pension complémentaire applicable à tous les nouveaux engagés d'ING Belgique en Belgique depuis 01/2007 présente un sur-financement de l'ordre de EUR 6,1 millions (5% des comptes individuels) qui ont été financés par ING Belgique au titre de réserve minimale afin de couvrir la garantie de taux.

Evolution du fond de pension à prestations définies		
En milliers d'EUR	2015	2014
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies	746.380	827.651
Juste valeur des actifs du régime	-617.813	-631.214
Surplus (Déficit) du régime	128.567	196.437
Gains/pertes non reconnues		
<i>Pension actif</i>	76	-20
<i>Pension à payer non comprises dans le plan à prestation définie</i>		-194
Total provision pour pensions et autres avantages postérieurs à la retraite	128.644	196.651

Variations des obligations au titre de prestations définies		
En milliers d'EUR	2015	2013
Solde d'ouverture	-827.651	-742.456
Coûts des services rendus	-18.394	-18.714
Coûts financiers	-10.920	-21.689
Gains/pertes actuarielles découlant d'un changement de critère démographique	8.874	-1.459
Gains/pertes actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières	43.600	-107.184
Quote-part de l'employeur		
Quote-part de l'employé	-1.579	-1.048
Bénéfices payés	55.375	63.641
Coûts des services passés reconnus	10.348	2.241
Changement dans la composition du groupe		
Effet de toute réduction ou de liquidation		
Ecart de change	-6.032	-983
SOLDE DE CLÔTURE	-746.380	-827.651

Variations de juste valeur des actifs du régime		
En milliers d'EUR	2015	2014
Solde d'ouverture	631.214	615.229
Rendement attendu des actifs du régime	7.728	17.294
Ecart actuariels	8.545	36.769
Quote part de l'employeur	19.736	36.769
Quote part de l'employé	1.453	1.616
Bénéfices payés	-55.375	-63.068
Changement dans la composition du groupe		
Effet de toute réduction ou de liquidation		
Ecart de change	4.511	110
SOLDE DE CLÔTURE	617.813	631.214

Principales hypothèses actuarielles		
En pourcentage au 31 décembre	2015	2014
Taux d'actualisation	1,8%	1,3%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Indexation attendue des salaires	échelle salariale âge	1,1%

Analyse de sensibilité: impact des modifications des hypothèses actuarielles significatives - 2015		
En milliers d'EUR	Impact financier de la hausse	Impact financier de la baisse
Taux d'actualisation - augmentation/diminution de 1%	-82.899	100.825
Sterftcijfer - augmentation/diminution de 1 an	10.503	-10.303
Indexation attendue des salaires - augmentation/diminution de 0,25%	21.071	-19.284
Taux d'inflation - augmentation/diminution de 0,25%	8.344	-8.040

Analyse de sensibilité: impact des modifications des hypothèses actuarielles significatives - 2014		
En milliers d'EUR	Impact financier de la hausse	Impact financier de la baisse
Taux d'actualisation - augmentation/diminution de 1%	-76,78	91,05
Sterftcijfer - augmentation/diminution de 1 an	11,92	-11,96
Indexation attendue des salaires - augmentation/diminution de 0,25%	22,63	-20,72
Taux d'inflation - augmentation/diminution de 0,25%	8,07	-7,83

Stratégie d'investissement des plans de pension

L'objectif financier principal de l'ING Employee Benefit Plan (le Plan) est de faire bénéficier les participants d'avantages de retraite. En tant que tel, l'objectif de la gestion financière du Plan est de promouvoir la stabilité et, dans la mesure appropriée, la croissance du niveau de financement (c.-à-d. le ratio formé par la valeur de marché des actifs et les engagements). La stratégie d'investissement pour le portefeuille d'actifs du Plan (le Fonds) équilibre l'exigence de générer des rendements et le besoin de contrôler le risque notamment en minimisant la volatilité des actifs du plan. Cette stratégie est de la responsabilité des entités juridiques indépendantes à qui est confiée la gestion des différents plans.

La composition de l'actif est reconnue comme le mécanisme principal pour influencer la structure de rétribution et de risque du Fonds, en vue d'accomplir les objectifs de financement du Plan. Une allocation stratégique idéale est ainsi définie pour chaque catégorie d'actifs. Pour chaque catégorie d'actifs, une attention particulière est consacrée à équilibrer le portefeuille entre secteurs industriels, répartition géographique, sensibilité aux taux d'intérêt, dépendance à la croissance économique, devise et autres facteurs affectant le rendement du capital investi.

Les actifs relatifs aux plans sont gérés par une ou plusieurs sociétés de placement professionnelles. Celles-ci sont liées par des mandats précis. Le respect de ces mandats est mesuré par comparaison du rendement face à des points de référence spécifiques. Parmi les managers, une attention est consacrée, entre autres, à équilibrer la concentration des titres, le style d'investissement, et le recours à des stratégies d'investissement actives. La composition de l'actif des différents plans est revue de manière régulière et ce, sous la responsabilité des entités à qui la gestion des plans est confiée.

Catégories d'actifs du régime		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actions	218.889	220.193
Obligations	297.143	306.595
Immobilier	29.305	30.759
Autres	72.475	73.667
TOTAL	617.813	631.214

La rubrique « autres » représente les montants non investis en actions, obligations et immobilier. Il s'agit principalement de cash et réserves d'assurances. Les fonds de pension d'ING Belgique ne possèdent ni immeuble occupé par ING, ni obligation propre à l'exception de présence minimale de titres propres détenus via des fonds indiciaires ou des fonds à gestion active. Le rendement, pour l'année 2015, du principal plan « prestations définies » en Belgique s'est établi à 2,87% net. Le principal plan « contributions définies », en Belgique, a connu un rendement de 2,49% net en 2015.

Détermination du rendement attendu sur les actifs

Depuis le 01/01/2013 et, en accord avec la nouvelle règle comptable IAS 19, les revenus estimés des actifs seront considérés comme égaux aux taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts d'une durée de 10 ans des entreprises AA.

Néanmoins, le rendement futur des actifs reste un des éléments clé dans l'appréciation du risque. Sur base de l'allocation stratégique des actifs des portefeuilles des principaux plans et en utilisant des hypothèses défensives pour chaque classe d'actifs, le rendement futur des actifs peut être estimé à :

- 3,7% pour le principal plan « prestations définies » en Belgique (plan fermé)
- 4.2% pour le principal plan « contributions définies » en Belgique

Autres risques

Les principaux «Autres risques liés aux plans de pension complémentaire» et «Aux autres engagements à long terme» sont le taux d'actualisation, l'inflation, l'évolution salariale et la mortalité.

La sensibilité à ces facteurs pour le principal plan 'prestations définies' en Belgique (scope ING Belgique sa) est analysée ci-après :

- **évolution du taux d'actualisation:**
 Une augmentation du taux d'actualisation de 1% impliquerait une réduction d'environ 10% des engagements (65,9 millions) alors qu'une diminution du taux d'actualisation de 1% résulterait en une augmentation des engagements de près de 11% (78,2 millions)
- **inflation:**
 Une augmentation de l'inflation de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 1% des engagements (7,6 millions) alors qu'une diminution de l'inflation de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 1% (7,4 millions)

- **croissance salariale:**

Une augmentation de la croissance salariale (hors inflation) de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 3% des engagements (17,8 millions) alors qu'une diminution de la croissance salariale de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 2% (16,2 millions)

- **mortalité:**

En supposant que les bénéficiaires actuels et futurs soient plus âgé d'1 an qu'ils ne sont en réalité, cela impliquerait une diminution d'environ 2% des engagements (10,2 millions) alors que supposer qu'ils soient 1 an plus jeune résulterait en une augmentation des engagements de près de 2% (10,4 millions)

Ceci découle essentiellement du fait que les engagements liés à la population des rentiers diminuent avec l'âge.

Sur base de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse menant à la plus grande volatilité est celle du taux d'actualisation. La croissance salariale et l'inflation sont aussi des facteurs sensibles mais dans une moindre mesure.

Concernant l'hypothèse de mortalité, comme la population des rentiers est limitée et en diminution, le risque lié à une déviance de l'hypothèse de mortalité est limité et continuera de diminuer.

Note 18: Passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés		
En milliers d'EUR	2015	2014
Investissements	193.840	216.990
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-33.328	-46.130
Réduction de valeur	-111	-243
Autres provisions	24.475	24.303
Prêts et avances aux clients	50.697	99.319
Bâtiments et équipements	89.671	85.104
Cash flow hedges	-84.347	-79.679
Autres	796	46.638
TOTAL	241.693	346.301

Voir également la note 10 traitant des actifs d'impôts différés

Les grosses variations sont liées à la présentation nette des données comptables afin d'être en ligne avec nos rapports pour la maison-mère.

Note 19: Autres passifs

Autres passifs		
En milliers d'EUR	2015	2014
Charges sociales	241.275	263.058
Biens et services à payer	68.383	81.365
Charges à imputer (autres que les charges financières liées à des passifs financiers)	312.736	293.414
Produits à reporter	103.652	114.083
Autres passifs	1.497.352	882.238
Autres	255.270	486.656
Total	2.478.668	2.120.814

Les autres passifs sont principalement constitués de dettes immédiatement exigibles.

Le poste «Autres» comprend essentiellement des comptes en suspens.

Note 20: Capital social remboursable sur demande

Les actions de membres dans des entités coopératives ont des caractéristiques communes avec des actions ordinaires. Elles donnent également droit à leur détenteur d'exiger un remboursement en espèces, bien que ce droit puisse être soumis à certaines restrictions. Sous IFRIC 2, les actions ou parties d'actions pour lesquelles le membre a le droit de demander un remboursement sont reprises en passif exigible.

Note 21: Capital libéré

Capital libéré		
En milliers d'EUR	2015	2014
Capital	2.350.000	2.350.000
Primes d'émission	451.511	451.511
Réserve de réévaluation	300.546	321.593
<i>Dont:</i>		
- réserve de réévaluation sur immobilisations corporelles	145.686	142.064
- réserve de couvertures d'investissements nets sur participations étrangères	-213.282	-105.537
- réserve de conversion sur devises	212.826	106.552
- réserve de couverture de flux de trésorerie (partie efficace)	-160.088	-137.412
- réserve de réévaluation sur actifs disponibles à la vente	451.346	490.306
- gain/perte actuarielle	-135.941	-174.380
Réserves comprenant le résultat reporté	5.719.350	5.790.098
Résultat net	950.266	1.064.072
TOTAL	9.771.674	9.977.275

Le capital est représenté par 55.414.550 actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont entièrement libérées.

Les réserves (résultat reporté inclus) sont principalement constituées des réserves disponibles à la distribution, résultat reporté, réserves de consolidation et réserves légales.

La réserve de réévaluation est constituée des différents types de réserves. Dès leur reconnaissance au bilan, les terrains et les constructions sont évalués à la juste valeur. L'évaluation positive est reconnue en fonds propres par le biais de la réserve de réévaluation d'immobilisations corporelles. Une diminution future de l'évaluation viendra diminuer cette réserve tant que celle-ci est positive.

Les gains et pertes résultant de l'évaluation d'un instrument financier désigné comme couverture sont comptabilisés en réserve de réévaluation de couverture. Lorsqu'une filiale traite en monnaie étrangère, les différences de cours sur la transaction seront reconnues en fonds propres sous la réserve de conversion d'opération de change.

Les résultats non réalisés (gains/pertes) sur investissements classifiés comme 'disponibles à la vente' sont également reconnus en fonds propres dans la réserve de réévaluation. Ces gains/pertes sont recyclés dans le compte de pertes et profits lors de la vente ou lorsque l'actif perd de sa valeur.

Capital		
En milliers d'EUR	Actions ordinaires	
	Nombre	Montant
Actions libérées	55,414,550	2,350,000
2015		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55,414,550	2,350,000
2014		
Actions autorisées non libérées	-	-

6.7.2 Notes relatives au compte de résultats

Note 22: Produits d'intérêts nets

Produits d'intérêts nets		
En milliers d'EUR	2015	2014
Résultat d'intérêt	6.608.207	7.202.522
Actifs détenus à des fins de transactions	1.850.439	2.461.211
Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.052	15.949
Actifs financiers disponibles à la vente	447.472	522.509
Prêts et avances	2.815.833	3.001.660
Instruments détenus jusqu'à maturité	18.970	
Instruments dérivés à des fins de couvertures	1.460.815	1.201.192
Autres actifs	12.627	
Charge d'intérêt	3.963.458	4.450.024
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	1.867.114	2.322.412
Passifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	6.681	23.426
Passifs financiers au coût amorti	572.997	852.576
Instruments dérivés à des fins de couvertures	1.515.074	1.248.344
Autres passifs	1.592	3.265
Produits d'intérêts nets	2.644.749	2.752.498

Note 23: Produits de commissions nets

Produits de commissions nets		
En milliers d'EUR	2015	2014
Commissions reçues	842.715	861.094
Titres	165.727	169.791
Gestion de fortune	31.584	121.920
Engagements crédits	51.086	89.599
Garde	22.309	23.063
Services de paiement	155.614	154.730
Autres commissions	416.395	301.991
Commissions payées	282.817	285.475
Titres	17.731	29.615
Gestion de fortune	0	0
Commissions payées aux intermédiaires	0	0
Garde	2.120	2.341
Compensation et paiement	57	89
Autres commissions	262.908	253.430
Produits de commissions nets	559.898	575.619

Les autres frais et commissions reprennent les revenus des assurances vie, non-vie ainsi que les commissions reçues sur la partie non utilisée des lignes de crédits. Au niveau des commissions payées, nous retrouvons les transferts et les crédits d'engagements.

Note 24: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Profits et pertes réalisés sur instruments financiers actifs/passifs non désignés à la juste valeur par le compte de résultat		
En milliers d'EUR	2015	2014
Gains réalisées	21.057	142.868
Placements disponibles à la vente	21.057	129.889
Avances et prêts		12.979
Passifs financiers		
Autres		
Pertes réalisées	-24.082	0
Placements disponibles à la vente		
Avances et prêts	-24.082	
Passifs financiers		
Autres		
Gains (pertes) réalisés	-3.025	142.868

Note 25: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction *		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actions et instruments dérivés liés	61.223	-158.355
Instruments sur taux d'intérêts et instruments dérivés liés	-91.421	-49.581
Transactions de devises	91.914	162.009
Marchandises et instruments dérivés liés	223	-2.830
Crédit dérivés liés	0	-462
Autres	137	96.246
Profits (pertes) net(te)s	62.076	47.027

* Flux d' intérêts exclus pour tous les instruments

Note 26: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats *		
En milliers d'EUR	2015	2014
Gains	74.370	30.857
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	445
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	74.370	30.412
Pertes	-12.276	-99.917
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-1.013	-1.167
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-11.263	-98.750
Profits (pertes) nets	62.094	-69.060

* Flux d' intérêts exclus pour tous les instruments

Note 27: Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture

Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture				
En milliers d'EUR	2015		2014	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Couverture à la juste valeur	218.081	-176.991	804.268	778.814
Variation de la juste valeur des instruments couverts		-176.991	939.123	1.573
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	218.081		-134.856	777.241
Couverture des flux de trésorerie	-0	0	-20	0
Variation de la juste valeur des instruments de couverture - partie inefficace	-0		-20	
Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	0	0	0	0
Variation de la juste valeur des instruments de couverture - partie inefficace				
TOTAL	218.081	-176.991	804.248	778.814

Répartition des flux de trésorerie influençant le compte de résultats		
En milliers d'EUR	2015	2014
Jusqu'à un an	160.669	198.568
Entre un et cinq ans	61.362	158.664
Au delà de cinq ans	-494.498	-578.187

Note 28: Réévaluation des écarts de change

Réévaluations des écarts de change		
En milliers d'EUR	2015	2014
Ecart de change	13.299	14.479
Swap de taux d'intérêt et de devises	11.438	10.003
Options sur devises		
Contrats à terme		
Total réévaluations des écarts de change	24.737	24.482

Note 29: Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente

Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente		
En milliers d'EUR	2015	2014
Profits réalisés	27.296	21.018
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles	3.750	2.589
Décomptabilisation d'investissement dans des entités associées, des jointes ventures et des filiales	30	50
Autres	23.516	18.379
Pertes réalisées	5.591	5.372
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles	5.591	5.353
Décomptabilisation d'investissement dans des entités associées, des jointes ventures et des filiales		19
TOTAL	21.705	15.645

Note 30: Autres produits d'exploitation nets

Autres produits d'exploitation nets		
En milliers d'EUR	2015	2014
Profits	144.796	135.881
Immobilisations corporelles valorisées à la juste valeur	1.281	2.580
Revenus locatifs d'immeubles de placements	2.988	229
Contrats de location simple		1.053
Autres	140.527	132.019
Charges	59.027	147.873
Immobilisations corporelles valorisées à la juste valeur	1.194	
Autres	57.833	147.873
Total net autres produits d'exploitation	85.769	-11.992

Note 31: Frais de personnel

Ventilation des frais de personnel		
En milliers d'EUR	2015	2014
Charges salariales	673.800	703.674
Charges sociales	182.168	188.150
Charges de retraites ^{(1) + (2)}	50.570	52.138
Paiements en actions	8.636	9.870
Autres	179.174	185.662
Total	1.094.347	1.139.494

Analyse des charges de retraite		
En milliers d'EUR	2015	2014
Régimes à prestations définies ⁽¹⁾	11.239	20.863
Coût des services rendus	18.394	18.709
Coût des services passés	-10.348	-2.241
Charges d'intérêts	10.920	21.689
Rendement attendu des actifs du régime	-7.728	-17.294
Coûts de services passés comptabilisés immédiatement en totalité		
Ecarts actuariels comptabilisés immédiatement en totalité		
Effet de réduction ou de liquidation		
Régimes à cotisations définies ⁽²⁾	39.331	31.274
<i>Partie des cotisations définies pour la direction</i>	<i>9.930</i>	<i>8.384</i>
TOTAL	50.570	52.138

⁽¹⁾⁺⁽²⁾ Les régimes à prestations définies existent dans les entités ING Belgique, Record Group, ING Contact Center, ING Luxembourg et ING Lease Belgique.

Note 32: Frais généraux et administratifs

Frais généraux et administratifs		
En milliers d'EUR	2015	2014
Marketing	38.615	36.222
Honoraires professionnels	30.148	26.597
Dépenses IT	95.691	99.094
Maintenance et frais de réparation	45.536	51.197
Frais de logement	48.401	54.040
Autres taxes	58.644	95.735
Frais généraux chargés par les entités liées	84.848	35.542
Autres	147.682	148.619
TOTAL	549.564	547.047

Note 33: Prélèvements bancaires

Prélèvements bancaires		
En milliers d'EUR	2015	2014
Charges d'exploitation: taxe sur les dettes exonérées d'impôt	64.162	71.894
Cotisation pour le plan de stabilité financier	22.929	21.289
Cotisation BRRD/SRF	26.033	
Prime pour les dépôts avec garantie	65.049	54.037
TOTAL	178.174	147.220

Note 34: Dépréciations

Dépréciations par type d'actif		
En milliers d'EUR	2015	2014
Dépréciations d'actifs sur instruments financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	187.041	177.278
Actifs disponibles à la vente	6.372	628
Avances et prêts	180.669	176.650
Autres dépréciations sur actifs	6.412	2.231
Immobilisations corporelles	-3.472	1.387
Immeubles de placement		
Actifs intangibles et goodwill	9.692	538
Autres		
Investissement dans des entreprises associées et co-entreprises	192	307
TOTAL	193.453	179.509

«Immobilisations corporelles» inclut aussi les reprises de dépréciations sur immeubles occupés.

Valeur comptable des actifs financiers et autres dépréciés		
En milliers d'EUR	2015	2014
Actions	14.259	7.501
Obligations		
Avances et prêts	2.220.304	2.257.809
Autres instruments financiers	254.929	266.198
TOTAL	2.489.493	2.531.508

Note 35: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires

Charges d'impôts courants et différés		
En milliers d'EUR	2015	2014
Charges d'impôts courants de la période	347.524	364.472
Ajustements de la période relatifs à des impôts courants d'exercices antérieurs	386.685	374.358
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	-39.161	-9.886
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants		
Total de la charge d'impôts courants	35.983	43.911
Impôts différés afférents à l'exercice	35.983	43.911
Impôts différés résultant du changement de taux d'impôt		
Impôts différés résultant d'amortissements d'impôts différés actifs		
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés		
Total de la charge d'impôts différés	0	0
Charge (récupération) d'impôts venant de changements des règles comptables ou corrections du compte de résultats		
Impôts résultants de gains ou pertes sur opérations abandonnées		
Charges d'impôts d'opérations abandonnées		
Total charges d'impôts	383.507	408.383

Charges d'impôts - investissement dans des filiales, entités associées et coentités		
En milliers d'EUR	2015	2014
Passifs d'impôts différés reconnus à la fin de l'année sur dividendes devant être payés l'année prochaine	1.385	1.379
Dividendes devant être payés l'année prochaine *	81.500	81.150
Quote-part des dividendes soumis à l'impôt	4.075	4.058
Taux de taxation sur les bénéfices distribués		
Impôt sur les dividendes devant être payés l'année prochaine	1.385	1.379
Passifs d'impôts différés non reconnus sur bénéfices de filiales ou entités associées non distribués	16.685	17.963
Quote-part de la maison mère dans les bénéfices non distribués	1.063.285	1.138.110
Bénéfices non distribués sur lesquels aucun passif d'impôt n'a été comptabilisé	981.785	1.056.959
Quote-part des dividendes soumis à la taxe s'ils devaient être payés	49.089	52.848
Taux de taxation sur les bénéfices non distribués	34%	34%
Impôt non comptabilisé sur les bénéfices non distribués	16.685	17.963

* Estimation basée sur le ratio de distribution actuel

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et applicable		
En milliers d'EUR	2015	2014
Résultat net avant impôt	1.339.899	1.473.992
Taux d'impôt applicable	33,99%	33,99%
Charge d'impôts sur base du taux applicable	455.432	501.010
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales	-7.895	-9.988
Effet fiscal des produits non imposables	-13.779	-31.973
Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles	18.410	20.569
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment		
Effet fiscal sur l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment en résultats		
Effet fiscal de la réestimation des actifs d'impôt différé non comptabilisés		
Effet fiscal du changement dans le taux de l'impôt		
Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs	-36.708	-9.077
Effet fiscal des intérêts notionnels	-33.333	-61.209
Autre augmentation (diminution) de l'impôt légal	1.380	-949
Résultat net effectif avant impôt	383.507	408.383
Taux d'impôt effectif	28,62%	27,71%

6.7.3 Informations complémentaires

6.7.3.1 Juste valeur d'actifs et de passifs financiers

Les justes valeurs estimées correspondent aux montants auxquels les instruments financiers auraient pu être négociés sur une base équitable à la date du bilan entre des parties bien informées et intentionnées dans le cadre d'opérations de pleine concurrence. La juste valeur d'actifs et de passifs financiers est basée sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Puisqu'il n'existe pas de marchés d'échange substantiels pour l'ensemble de ces instruments financiers, différentes techniques ont été mises au point pour estimer leurs justes valeurs approchées

Ces techniques sont par nature subjectives et impliquent différentes hypothèses quant au taux d'actualisation et aux estimations du montant et des flux de trésorerie futurs attendus. Des changements dans ces hypothèses peuvent influencer de manière significative les justes valeurs estimées.

Par conséquent, les justes valeurs présentées peuvent ne pas être indicatives de la valeur réalisable nette. De surcroît, le calcul de la juste valeur estimée est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas être indicatif de justes valeurs futures.

ING Belgique rapporte les actifs et passifs évalués à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux:

- Niveau 1: prix selon les cotations publiées sur un marché actif;
- Niveau 2: évaluation technique basée sur des données de marché;
- Niveau 3: évaluation technique, laquelle n'est pas supportée par des données de marché.

Niveau 1: ne comprend que les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de prix cotés, non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un actif ou un passif est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe de l'industrie, d'un service d'évaluation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur un marché actif proche de la date d'évaluation.

Niveau 2: niveau 2 comprend les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à l'aide de données autres que (niveau 1) les prix cotés qui sont observables sur le marché, que ce soit directement ou indirectement, à savoir:

- l'aide d'un modèle où toutes les données importantes dans le modèle sont observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés dans un marché actif où l'ajustement est uniquement basé sur des données observables sur le marché (par exemple, parce que les prix cotés ont trait à des produits similaires mais non à des actifs ou passifs identiques);
- selon les cours d'un marché inactif sans ajustement ou des ajustements qui sont fondés uniquement sur des données de marché observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument, une fourchette étroite entre les prix obtenus peut être un indicateur que les prix sont basés sur des données de marché observables.

Niveau 3: comprend les actifs/passifs dont la juste valeur est déterminée en utilisant (certains) des éléments qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (données non observables), à savoir:

- l'aide d'un modèle, où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés si l'ajustement n'est pas fondé sur des données de marché observables;
- selon les cours d'un marché inactif avec un ou plusieurs ajustements qui sont fondés sur des données de marché non observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument et la disparité dans la gamme de prix obtenus est importante, l'article est classé sous le niveau 3.

Des transferts du niveau 1 vers le niveau 2 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés sur une valeur ne sont plus actifs et donc que la cotation (non ajustée) ne procure plus une information fiable du prix. Des transferts du niveau 2 vers le niveau 1 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés deviennent actifs pour des actifs et passifs de même nature et que la cotation (non ajustée) procure une information fiable du prix.

Avec l'introduction de la norme IFRS 13 «juste valeur» et en plus des instruments financiers évalués à la juste valeur, nous communiquons aussi:

- Les instruments financiers qui sont mesurés dans le bilan au coût amorti, mais dont la juste valeur est présentée dans les notes; Cela concerne principalement les prêts, et
- Les actifs non financiers qui sont évalués au bilan à leur juste valeur; Cela concerne principalement l'immobilier.
- Dépôts de clients et autres fonds en dépôt

Classification des prêts

L'évaluation des prêts n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour le prêt spécifique, et n'est donc pas reprise dans le niveau 1. La détermination de la juste valeur des prêts est normalement basée sur une technique d'évaluation qui comprend divers éléments, tels que les rendements du marché, les pertes sur créances prévues et la liquidité.

En tant que tel, l'évaluation inclut des données non observables (tels que la perte prévisible sur crédit et la liquidité) qui, surtout dans le contexte actuel du marché, amènent à un impact significatif sur la juste valeur estimative. Par conséquent, les justes valeurs des prêts sont normalement classés dans le niveau 3. Ce n'est que lorsque toutes les données importantes sont obtenues à partir des données de marché que la juste valeur peut être classée au niveau 2. Ce pourrait être le cas lorsque les données spécifiques du marché sont disponibles (par exemple, lorsque les pertes prévues sur créances sont basées sur spreads de marché CDS pour l'exposition spécifique) ou lorsque des données non observables sont négligeables (par exemple pour les prêts liquides présentant un risque de crédit insignifiant).

Classification des Immobiliers

Évaluation de biens immobiliers n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour la propriété spécifique, et n'est donc pas reprise sous le niveau 1. Les valorisations sont normalement basés sur des évaluations qui tiennent compte de divers facteurs et d'hypothèses, telles que les revenus de location et les rendements nécessaires. Il s'agit notamment des données non observables, surtout dans le contexte actuel du marché, devraient avoir une incidence significative la juste valeur estimative. Par conséquent, la juste valeur de l'immobilier doit normalement être classée au niveau 3. Ce n'est que lorsque les transactions de marché observables suffisantes ont eu lieu pour les biens qui sont similaires à la propriété à évaluer, et l'estimation de la juste valeur est fondée (presque) entièrement sur ces données de transaction de marché, que la juste valeur peut être classée au niveau 2.

Classification des Dépôts de clients et autres fonds en dépôt

L'évaluation des instruments où la valeur comptable est égale à la fois la juste valeur et le montant nominal de référence, car ils sont à la demande, sont classés au niveau 1. Pour les dépôts de la clientèle et d'autres fonds en dépôt pas à la demande, la juste valeur est normalement basée sur une technique d'évaluation. Si l'évaluation ne comprend que des données observables telles que les intérêts, l'évaluation est classé au niveau 2. Si l'évaluation inclut des données non observables tels que des crédits propres, et que cet élément non observable impacte de manière significative la juste valeur, l'évaluation devrait être classé sous le niveau 3.

Description des données non observables

Une courbe de rendement est dérivée d'une sélection d'instruments avec des échéances différentes. Une **courbe de taux au comptant** ou courbe zéro-coupon est dérivée par extrapolation de la courbe de rendement. Une courbe des taux à terme est calculée par application d'une formule mathématique à la courbe de taux au comptant. Un **taux à terme** représente le rendement pendant une certaine période, à partir d'un certain moment dans l'avenir. Un **taux de swap** est le taux fixe qui définit la valeur de marché d'un swap donné à l'initiation de celui-ci à zéro.

Un repo (ou mise en pension) est la vente de titres avec un accord pour le vendeur de racheter les titres à une date ultérieure. Le prix de rachat doit être supérieur au prix de vente initial, la différence représentant les intérêts est appelée le **taux repo**.

Le **spread de crédit** est l'écart de rendement, ou la différence de rendement entre différents titres en raison de qualité de crédit différente. Le spread de crédit reflète le rendement net supplémentaire qu'un investisseur peut gagner sur un titre avec plus haut risque de crédit par rapport à un autre avec moins de risques de crédit.

Le niveau 3 peut concerner des éléments observables mais qui requièrent certains ajustements/jugements. Exemples : Une exemple est celui d'un intermédiaire isolé qui cote au alentours de l'offre et de la demande ou un cours obtenu par Proxy mais non corroboré.

Le **taux de récupération** est le niveau estimé de récupération lors du défaut de la contrepartie.

La **volatilité** est une mesure de la variation du prix d'un instrument financier dans le temps. La volatilité historique est dérivée de la série des prix de marché antérieurs. Une volatilité implicite est dérivée du prix dans le marché d'un dérivé (en particulier une option). La volatilité implicite d'un contrat d'option est la valeur de la volatilité du sous-jacent qui, lorsque introduit dans un modèle d'évaluation des options proposera une valeur théorique égal au prix du marché actuel de l'option. Selon le paramètre analysé, on peut distinguer la **volatilité des actions**, la **volatilité des taux d'intérêt** et la **volatilité du change**.

La **corrélation** est la mesure la plus familière de dépendance entre deux quantités. Stock- stock corrélation mesure la dépendance entre deux cours d' actions, tandis que la corrélation IR-IR mesure la dépendance entre deux taux d'intérêt.

La corrélation implicite est le prix du marché pour la corrélation entre le rendement des actifs. Il peut être sauvegardé à partir du prix observé d'un contrat dérivé qui concerne deux ou plusieurs actifs.

Juste valeur d'instruments financiers				
En milliers d'EUR	2015		2014	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
ACTIFS				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	4.267.049	4.267.049	1.994.517	1.994.517
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	14.519.256	14.519.256	19.872.700	19.872.700
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	94.541	94.541	71.389	71.389
Actifs financiers disponibles à la vente	18.809.052	18.809.052	19.652.854	19.652.854
Prêts et créances	106.485.860	105.194.167	102.022.492	101.175.488
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)	4.404.693	4.404.693	5.397.150	5.397.150
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale	959.946	958.873	0	0
Autres actifs financiers	4.679.332	4.679.332	5.701.775	5.701.775
PASSIFS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13.220.845	13.220.845	18.317.525	18.317.525
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.371.524	2.371.524	3.043.519	3.043.519
Passifs financiers mesurés au coût amorti	117.321.323	117.459.592	110.798.664	110.487.924
Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)	5.978.127	5.978.127	6.986.202	6.986.202

Actif: juste valeur des instruments financiers - 2015					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs à la juste valeur	39.129.109	39.129.109	20.523.125	17.355.618	1.250.366
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	14.519.256	14.519.256	2.383.137	11.993.490	142.630
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	2.379.399	2.379.399	2.379.373	26	
<i>Dérivés</i>	12.139.051	12.139.051	3.763	11.992.657	142.630
<i>Prêts et avances</i>	806	806		806	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	94.541	94.541		91.729	2.812
<i>Actions et obligations</i>	2.812	2.812			2.812
<i>Dérivés</i>					
<i>Prêts et avances</i>	91.729	91.729		91.729	
Actifs financiers disponibles à la vente	18.809.052	18.809.052	18.139.988	591.066	77.998
<i>Obligations</i>	18.730.988	18.730.988	18.139.922	591.066	
<i>Actions</i>	78.065	78.065	67		77.998
<i>Prêts et avances</i>					
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	4.404.693	4.404.693		4.404.693	
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	274.639	274.639		274.639	
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	900.903	900.903			900.903
Immeubles de placement	47.812	47.812			47.812
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	78.211	78.211			78.211
Actifs au coût amorti	110.420.089	111.712.855	10.378.963	1.393.579	99.940.313
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	4.267.049	4.267.049	4.267.049		
Prêts et créances *	105.194.167	106.485.860	5.151.968	1.393.579	99.940.313
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale	958.873	959.946	959.946		

Actif: juste valeur des instruments financiers - 2014					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs à la juste valeur	46.335.076	46.335.076	21.062.501	24.099.550	1.173.025
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	19.872.700	19.872.700	2.030.980	17.773.752	67.968
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	2.044.882	2.044.882	2.030.658	14.224	
<i>Dérivés</i>	17.821.562	17.821.562	322	17.753.272	67.968
<i>Prêts et avances</i>	6.256	6.256		6.256	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	71.389	71.389		67.890	3.498
<i>Actions et obligations</i>	3.498	3.498			3.498
<i>Dérivés</i>					
<i>Prêts et avances</i>	67.890	67.890		67.890	
Actifs financiers disponibles à la vente	19.652.854	19.652.854	19.031.521	556.132	65.201
<i>Obligations</i>	19.599.510	19.599.510	19.020.939	556.132	22.438
<i>Actions</i>	53.345	53.345	10.582		42.762
<i>Prêts et avances</i>					
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	5.397.150	5.397.150		5.397.150	
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	304.625	304.625		304.625	
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	912.184	912.184			912.184
Immeubles de placement	47.690	47.690			47.690
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	76.484	76.484			76.484
Actifs au coût amorti	103.170.005	104.017.009	9.264.284	2.109.186	92.643.539
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.994.517	1.994.517	1.994.517		
Prêts et créances *	101.175.488	102.022.492	7.269.767	2.109.186	92.643.539
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale					

* Prêts et créances : titres transférés du niveau 3 vers le niveau 2 : EUR 2,1 milliards et Prêts et avances court terme transférées du niveau 3 vers le niveau 1 : EUR 7,2 milliard

Passif: juste valeur des instruments financiers - 2015					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur	21.570.496	21.570.496	101.675	21.241.758	227.064
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13.220.845	13.220.845	1	12.993.780	227.064
<i>Obligations</i>	83.734	83.734	1	83.733	
<i>Dérivés</i>	13.137.111	13.137.111		12.910.047	227.064
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	2.371.524	2.371.524	101.674	2.269.851	
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	2.371.524	2.371.524	101.674	2.269.851	
<i>Dérivés</i>					
Passifs financiers associés à des actifs transférés					
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	5.978.127	5.978.127		5.978.127	
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille					
Passifs au coût amorti	117.459.592	117.321.323	83.322.383	19.932.760	14.066.179
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.615.041	1.615.041		1.615.041	
Autres Passifs financiers	115.844.551	115.706.282	83.322.383	18.317.719	14.066.179

Passif: juste valeur des instruments financiers - 2014					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur	28.347.246	28.347.246	52.147	28.084.333	210.765
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18.317.525	18.317.525	330	18.106.430	210.765
<i>Obligations</i>	75.912	75.912	25	75.886	
<i>Dérivés</i>	18.241.613	18.241.613	305	18.030.543	210.765
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.043.519	3.043.519	51.818	2.991.701	
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	3.043.519	3.043.519	51.818	2.991.701	
<i>Dérivés</i>					
Passifs financiers associés à des actifs transférés					
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	6.986.202	6.986.202		6.986.202	
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille					
Passifs au coût amorti	110.487.924	110.798.732	82.186.362	27.912.527	699.843
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales *	1.622.235	1.622.235	69	1.622.166	
Autres Passifs financiers	108.865.689	109.176.497	82.186.293	26.290.361	699.843

* «Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales» contient emprunts liés aux Targeted Longer-Term Refinancing Operations (TLTRO) de la ECB: 1,6 milliards, échéance 26/09/2018

Transferts significatifs entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur - 2015

Transferts significatifs entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur - 2015				
En milliers d'EUR	2015			
	Vers niveau 1	De niveau 1	Ver niveau 2	De niveau 2
ACTIFS				
<u>Actifs à la juste valeur</u>				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions				
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>				
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
<i>Actions et obligations</i>				
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	373.250			-373.250
<i>Obligations</i>	373.250			-373.250
<i>Actions</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture				
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)				
Immeubles de placement				
Entreprises avec un lien de participation non consolidées				
<u>Actifs au coût amorti</u>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale				
PASSIFS				
<u>Passifs à la juste valeur</u>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
<i>Obligations</i>				
<i>Dérivés</i>				
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>				
<i>Dérivés</i>				
Passifs financiers associés à des actifs transférés				
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture				
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
<u>Passifs au coût amorti</u>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Autres Passifs financiers				

Transferts significatifs entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur - 2014

Transferts significatifs entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur - 2014				
En milliers d'EUR	2014			
	Vers niveau 1	De niveau 1	Ver niveau 2	De niveau 2
ACTIFS				
<u>Actifs à la juste valeur</u>				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions				
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>				
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
<i>Actions et obligations</i>				
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>Obligations</i>				
		-9.030	9.030	
<i>Actions</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture				
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)				
Immeubles de placement				
Entreprises avec un lien de participation non consolidées				
<u>Actifs au coût amorti</u>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale				
PASSIFS				
<u>Passifs à la juste valeur</u>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
<i>Obligations</i>				
<i>Dérivés</i>				
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>				
<i>Dérivés</i>				
Passifs financiers associés à des actifs transférés				
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture				
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
<u>Passifs au coût amorti</u>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Autres Passifs financiers				

Juste valeur niveau 3 - 2015

Juste valeur niveau 3 - 2015									
En milliers d'EUR	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Emissions	Règlements	Transferts vers niveau 3	Transferts de niveau 3	Réévaluations	Solde de clôture
ACTIFS									
<u>Actifs à la juste valeur</u>									
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	67.968	209.596	-102.982			1.644	-21.661	-11.935	142.630
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>									
<i>Dérivés</i>	67.968	209.596	-102.982			1.644	-21.661	-11.935	142.630
<i>Prêts et avances</i>									
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.498	233	-313					-606	2.812
<i>Actions et obligations</i>	3.498	233	-313					-606	2.812
<i>Dérivés</i>									
<i>Prêts et avances</i>									
Actifs financiers disponibles à la vente	65.200	15.804	-24.215					21.209	77.998
<i>Obligations</i>	22.438	2.132	-24.172					-398	0
<i>Actions</i>	42.762	13.672	-43					21.607	77.998
<i>Prêts et avances</i>									
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture									
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	912.184	310	-16.214			8.412	-1.170	-2.619	900.903
Immeubles de placement	47.690					1.299	-1.177		47.812
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	76.485	6.241	-20.744					16.230	78.211
<u>Actifs au coût amorti</u>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Prêts et créances	2.239.146	23.731	-15.013				-1.626.590	-76	621.198
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale									
PASSIFS									
<u>Passifs à la juste valeur</u>									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	210.765	222.378	-188.408			450	-36.444	18.323	227.064
<i>Obligations</i>									
<i>Dérivés</i>	210.765	222.378	-188.408			450	-36.444	18.323	227.064
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats									
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>									
<i>Dérivés</i>									
Passifs financiers associés à des actifs transférés									
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture									
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
<u>Passifs au coût amorti</u>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Autres Passifs financiers	699.843		-152.318			1.638		-2.239	546.925

Juste valeur niveau 3 - 2014

Juste valeur niveau 3 - 2014									
En milliers d'EUR	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Emissions	Règlements	Transferts vers niveau 3	Transferts de niveau 3	Réévaluations	Solde de clôture
ACTIFS									
<u>Actifs à la juste valeur</u>									
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	66.950	166.405	-167.451					2.064	67.968
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	4.750		-4.750						
<i>Dérivés</i>	62.200	166.405	-162.701					2.064	67.968
<i>Prêts et avances</i>									
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.053							445	3.498
<i>Actions et obligations</i>	3.053							445	3.498
<i>Dérivés</i>									
<i>Prêts et avances</i>									
Actifs financiers disponibles à la vente	517.847	8.769	-203.556			-245.365		-12.495	65.200
<i>Obligations</i>	454.623		-182.872			-249.365		52	22.438
<i>Actions</i>	63.224	8.769	-20.684			4.000		-12.547	42.762
<i>Prêts et avances</i>									
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture									
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	636.826	13.056	-22.398			369.619	-66.688	-18.230	912.184
Immeubles de placement	370					44.745		2.575	47.690
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	73.718	4.112	-19.436			6.786	-3.926	15.231	76.485
<u>Actifs au coût amorti</u>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Prêts et créances	2.902.739	15.013	-926.990			249.365		-981	2.239.146
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale									
PASSIFS									
<u>Passifs à la juste valeur</u>									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	161.900	370.805	-318.932					-3.008	210.765
<i>Obligations</i>									
<i>Dérivés</i>	161.900	370.805	-318.932					-3.008	210.765
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats									
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>									
<i>Dérivés</i>									
Passifs financiers associés à des actifs transférés									
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture									
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
<u>Passifs au coût amorti</u>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Autres Passifs financiers	727.842		-29.861			3.301		-1.439	699.843

Gains/pertes totaux de la période pour la juste valeur mesurée au niveau 3 - 2015

Total des profits ou des pertes de la période des réévaluations à la juste valeur en niveau 3 - 2015			
En milliers d'EUR	Profits	Pertes	Profits ou pertes relatifs aux actifs et passifs détenus en fin de période
Compte de résultats			
Profits et pertes sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction		-30.258	-30.258
Profits et pertes sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	534		534
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture			0
Autres éléments du résultat global			0
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	35.596		35.596
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie			0
L'impact d'hypothèses alternatives possibles pouvant entraîner une variation importante de la juste valeur			0

Gains/pertes totaux de la période pour la juste valeur mesurée au niveau 3 - 2014

Total des profits ou des pertes de la période des réévaluations à la juste valeur en niveau 3 - 2014			
En milliers d'EUR	Profits	Pertes	Profits ou pertes relatifs aux actifs et passifs détenus en fin de période
Compte de résultats			
Profits et pertes sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction	47.027		47.027
Profits et pertes sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	6.745	-75.805	-69.060
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture			0
Autres éléments du résultat global			0
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	68.406		68.406
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie			0
L'impact d'hypothèses alternatives possibles pouvant entraîner une variation importante de la juste valeur			0

Juste valeur d'actifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des actifs financiers.

▪ Trésorerie et comptes auprès de banques centrales

La valeur comptable de la trésorerie est identique à sa juste valeur.

▪ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basés sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de contreparties.

▪ Actifs financiers disponibles à la vente

Les justes valeurs de titres à intérêt fixe sont basées sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres ne faisant pas l'objet d'une négociation active, les justes valeurs sont estimées en utilisant les valeurs obtenues de services de fixation des prix privés ou en escomptant les futurs flux de trésorerie attendus.

On utilise un taux au cours du marché applicable au rendement, à la qualité de crédit et à l'échéance de l'investissement.

▪ Prêts et avances

Pour les prêts et avances dont le taux est modifié fréquemment et qui n'ont pas connu de changement important de risque de crédit, les valeurs comptables représentent une estimation raisonnable des justes valeurs.

Ces actifs sont inclus sous le niveau 3 de la classification de la juste valeur.

Les justes valeurs de crédits hypothécaires sont estimées en escomptant les flux futurs de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt actuellement proposés pour des prêts similaires à des emprunteurs aux cotes de solvabilité similaires. Les justes valeurs d'avances sur contrat à taux variable sont proches de leurs valeurs comptables.

▪ Autres actifs financiers

La valeur comptable des autres actifs est proche de sa juste valeur.

Répartition selon les techniques de calcul de la juste valeur - 2015			
En pourcentage	Cotations publiées	Technique d'évaluation basée sur données de marché	Technique d'évaluation non basée sur données de marché
ACTIFS			
Actifs à la juste valeur	52,45%	44,35%	3,20%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	16,41%	82,60%	0,98%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0,00%	97,03%	2,97%
Actifs financiers disponibles à la vente	96,44%	3,14%	0,41%
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0,00%	100,00%	0,00%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0,00%	0,00%	100,00%
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	0,00%	0,00%	100,00%
Immeubles de placement	0,00%	0,00%	100,00%
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	0,00%	0,00%	100,00%
Actifs au coût amorti	9,29%	1,25%	89,46%

Juste valeur de passifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des passifs financiers.

▪ Passifs financiers au coût amorti

La juste valeur des passifs financiers au coût amorti est estimée en utilisant les flux de trésorerie escomptés sur base des taux d'intérêt qui s'appliquent à des instruments similaires.

▪ *Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats*

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basées sur les cours du marché, si ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur la base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de la banque.

▪ *Autres passifs*

La valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur des autres passifs.

Répartition selon les techniques de calcul de la juste valeur - 2015			
En pourcentage	Cotations publiées	Technique d'évaluation basée sur données de marché	Technique d'évaluation non basée sur données de marché
PASSIFS			
Passifs à la juste valeur	0,47%	98,48%	1,05%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,00%	98,28%	1,72%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4,29%	95,71%	0,00%
Passifs financiers associés à des actifs transférés	0,00%	0,00%	0,00%
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0,00%	100,00%	0,00%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0,00%	0,00%	0,00%
Passifs au coût amorti	71,02%	16,99%	11,99%

* Les prises en pension (reverse repos) sont incluses dans cette catégorie. Vu qu' il s' agit des transactions à court terme, la valeur nominale est égale à la juste valeur.

▪ *Compensation d'actifs et passifs financiers*

L'IFRS 7 Compensation d'actifs/passifs demande de fournir des informations sur le fait de pouvoir ou non compenser ainsi que sur des accords similaires (arrangements avec collatéral).

Instruments financiers concernés

Cette annexe s'applique à tous les instruments financiers qui sont:

1. présentés **net** dans le bilan suivants les réglementations de compensation de l'IFRS (droit de compenser et intention de présenter net); et :
2. présentés brut dans le bilan mais sujets à des engagements fermes de netting ou à des arrangements similaires à l'exception des arrangements s'ils s'appliquent:
 - à des prêts/emprunts de la clientèle dans la même institution; ou
 - aux instruments financiers qui sont uniquement liés à un collatéral (prêts sécurisé par un collatéral).

Agencement de l'annexe détaillée

L'annexe est demandée par type d'instrument financier et par rubrique du bilan. Il n'est pas nécessaire de fournir de l'information plus détaillée. Un tableau pour l'actif et un tableau pour le passif sont demandés. Chaque tableau fournira les informations suivantes :

1. Montants bruts d'instruments financiers actif (ou passif)
Reprend le montant brut de chaque rubrique sans appliquer de neutralisation.
2. Montants bruts de compensations reconnues de passifs (ou d'actifs)
Reprend le montant de neutralisation qui a été appliqué sous l'IFRS. Le montant doit être identique à l'actif et au passif.
3. Montants nets des actifs financiers (ou passifs) présentés dans le bilan
Reprend la somme des deux cellules précédentes et représente le montant du bilan.
4. Montants non neutralisés – Instruments financiers
Reprend le montant de la compensation via l'existence d'un contrat ferme de netting. Ce montant ne peut pas être plus élevé que le montant faisant l'objet de netting suivant le contrat ferme de netting ou arrangement similaire.
5. Montants non neutralisés – collatéral financier reçu/payé
Reprend le montant cash et la juste valeur des collatéraux d'instruments financiers non neutralisés mais associés à des arrangement de compensation.
6. Montants nets
Montre la position nette après toute compensation et collatéral.

Les contrats de netting ainsi que les collatéraux sont précisés dans un contrat ISDA (dérivés) ou CSA (pour les contrats crédits).

Neutralisation d'Actifs et Passifs Financiers							
Au 31 décembre 2015	Instruments financiers	Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à recevoir de banquiers	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Actifs de Trading	Dérivés	3.678.260	-154.439	3.523.821	3.150.043	104.000	269.778
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	925					
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Dérivés non trading	Autres						
	Dérivés	102.819	-976	101.843	101.843		
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés				-823.884		823.884
	Autres						
Total des Actifs Financiers		3.782.004	-155.415	3.625.664	2.428.002	104.000	1.093.662
Montants à payer aux banquiers	Repo prêtés et arrangements similaires						
	Autres						
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires						
	Dépôts Corporate						
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs Trading	Autres						
	Dérivés	3.896.638	-154.439	3.742.200	3.715.256	104.000	-77.056
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs non Trading	Repo prêtés et arrangements similaires	925					
	Autres						
Autres passifs pour lesquels le netting est utilisé dans le bilan	Dérivés	529.665	-976	528.688	526.113		2.575
	Autres						
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés				-1.813.367		1.813.367
	Autres						
Total Passifs Financiers		4.427.228	-155.415	4.270.888	2.428.002	104.000	1.738.886

6.7.3.2 Engagements hors bilan

Dans le cours normal des activités de l'entreprise, ING Belgique est partie prenante à des activités dont les risques ne sont pas reflétés en tout ou en partie dans les comptes consolidés.

Les garanties concernent les garanties de substitution crédit et non-crédit. Les garanties de substitution crédit sont des garanties données par ING Belgique eu égard aux crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de décaissements futurs.

En plus des éléments inclus dans les passifs éventuels, ING Belgique a émis des garanties en tant que participant à des accords collectifs d'organismes industriels nationaux et en tant que participant à des plans de garantie collective requis par les gouvernements et applicables dans différents pays.

Des lettres de crédit irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée. Les autres passifs éventuels concernent essentiellement l'acceptation de factures et relèvent du court terme.

Les facilités irrévocables constituent essentiellement des parts inutilisées de lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité. La majorité de la part non utilisée de facilités de crédit irrévocables est garantie par les actifs de clients ou des contre-garanties des gouvernements centraux et d'organismes exemptés dans le cadre d'exigences réglementaires. Les facilités irrévocables comprennent également les engagements contractés pour acheter des valeurs mobilières à émettre par des gouvernements et des émetteurs privés.

Engagements hors bilan - Montants notionnels		
En milliers d'EUR	2015	2014 *
Engagements de prêts	34.723.684	29.223.306
Donnés	34.723.684	29.223.306
Reçus (-)		
Garanties financières	-23.441.361	-18.540.008
Garanties données	655.322	775.273
Garanties reçues (-)	-24.096.684	-19.315.281
Dérivés de crédits donnés		
Dérivés de crédits reçus (-)		
Autres engagements	9.101.380	12.754.634
Donnés	9.187.581	12.792.860
Reçus (-)	-86.200	-38.226

* Les montants émis en 2014 ont été adaptés sur base de sources correctes

ING Belgique donne, comme bailleur, des actifs en location simple aux tiers. Aucun contrat individuel de location simple a des termes ou conditions qui peuvent influencer matériellement le montant, le timing ou la certitude des flux de trésorerie consolidés d'ING Belgique. Les montants de paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables sont les suivants:

Paiements minimaux futurs par maturité		
En milliers d'EUR	2015	2014
< 1 an	762.373	739.279
> 1 an ≤ 5 ans	1.837.867	1.684.506
> 5 ans	1.024.956	961.157
TOTAL	3.625.196	3.384.942

6.7.3.3 Rémunérations sous forme d'actions

Par le plan «Long term Equity Ownership» (Leo), en vigueur depuis 2004, ING Group NV offre à certains collaborateurs, dans le monde entier, des options sur actions et actions liées à la performance.

Caractéristiques principales:

Options sur actions :

- permet aux participants d'acheter un nombre de certificats d'actions équivalent au nombre d'options dont ils disposent pour un prix d'exercice prédéfini;
- période d'exercice de 10 ans à partir de la date de distribution, avec possibilité de limiter cette période à 5 ans à l'initiative du participant;
- exercice des options possible seulement trois ans après la date d'attribution;
- exercice via livraison des certificats d'actions ING Group au participant immédiatement suivi de la vente de ceux-ci ou de leur placement dans un compte-titres après paiement du prix d'exercice.

Actions liées à la performance:

- attribution d'un nombre d'actions liées à la performance par part d'action d'ING Group NV, le nombre final d'actions liées à la performance obtenue dépendant de la position relative du rendement total pour l'actionnaire (« Total Shareholder Return » ou TSR) de ING Group NV par rapport au TSR d'un ensemble de concurrents;
- acquisition au terme d'une période de performance de trois ans;
- décompte des actions liées à la performance sur base de la préférence du participant (tout vendre / tout maintenir/ partiellement vendre).

Pour 2011 un nouveau plan de rémunérations sous forme d'actions appelé 'Longterm Sustainable Performance Plan – LSPP' a été introduit.

Ce plan remplace le plan 'Leo' (les plans encore en vie restent inchangés) Les caractéristiques principales du plan LSPP sont les suivantes :

- un plan 100% actions
- l'exercice est dépendant des objectifs de performance d'ING Group
- l'exercice différé est établi comme suit : 1/3 après la première année, 1/3 après la seconde année et 1/3 après la troisième année.

Mouvements dans les droits d'option				
En EUR	Options en circulation		Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	
	2015	2014	2015	2014
Solde d'ouverture	5.262.463	7.404.968	16,40	14,78
Transfert	-14.279	-335.504	12,28	12,45
Attribué				
Exercé	555.909	-912.642	6,23	5,75
Déchu	54.039	-164.878	16,53	15,93
Emission de capital				
Expiré	1.026.593	-729.481	18,15	15,27
SOLDE DE CLÔTURE	6.884.725	5.262.463	17,50	16,40

Le prix moyen pondéré à la date d'exécution des droits d'option durant 2015 est EUR 13,62. (Ceci est la moyenne au niveau d'ING Group, est n'est pas disponible par entité).

Répartition des options d'achat d'actions par plage de prix d'exercice						
Plages de prix d'exercice en euros	Options d'achats d'actions en circulation au 31 décembre 2015	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré	Options excercables au 31 décembre 2015	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré
00,00 - 05,00	325.822	3,22	2,75	325.822	3,22	2,75
05,00 - 10,00	606.525	4,22	7,33	606.525	4,22	7,33
10,00 - 15,00	5.905	2,72	14,14	5.905	2,72	14,14
15,00 - 20,00	1.061.400	2,20	17,00	1.061.400	2,20	17,00
20,00 - 25,00	770.126	1,23	24,15	770.126	1,23	24,15
25,00 - 30,00	841.865	0,23	25,11	841.865	0,23	25,11
30,00 - 35,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
35,00 - 40,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00

La juste valeur des options attribuées est enregistrée en charge comme frais de personnel et est allouée sur la période d'acquisition des options. La juste valeur des rémunérations sous forme d'options est déterminée au moyen d'une simulation de Monte Carlo. Ce modèle prend en compte le taux d'intérêt sans risque (2,02% - 4,62%), ainsi que la durée de vie estimée des options (5 à 9 ans), le prix d'exercice, le prix actuel de l'action (2,90 EUR - 26,05 EUR), la volatilité estimée des certificats d'action ING Group (25,00% - 84,00%) et le rendement estimé des dividendes (0,94% - 8,99%).

La source pour la volatilité implicite utilisée pour la valuation des stock options est le système de trading ING. Ces volatilités implicites dans ce système sont déterminées par des traders ING et sont basées sur des données du marché, pas sur des données historiques.

Paiements fondés sur des actions		
En milliers d'EUR	2015	2014
Charge provenant de transactions réglées en actions	7.471	7.626
Charge provenant de transactions réglées en espèces	0	0
- montant nominal total à la fin de l'exercice	0	0
- valeur intrinsèque totale à la fin de l'exercice	0	0

6.7.3.4 Informations sur les sociétés liées

Bilan 2015					
En milliers d'EUR	Parent	Filiales	Entreprises avec un lien de participation	Co-entreprises dans lesquelles l'entité est co-entrepreneur	Autres
ACTIFS	6.355.417	5.380.192	8.966	0	0
Avances et prêts	6.355.417	5.380.192	8.966		
Comptes courants	409.311	10.769			
Prêts à terme	2.384.155	5.335.753	7.434		
Locations financements					
Crédit à la consommation					
Crédits hypothécaires					
Autres	3.561.951	33.671	1.532		
Instrument de capitaux propres					
Titres de négociation					
Titres de placement					
Autres créances					
PASSIFS	3.781.956	7.623.007	6.946	0	11.446
Dépôts	3.598.699	7.345.354	6.884		11.446
Dépôts	3.598.699	7.345.354	6.884		11.446
Autres dépôts					
Autres passifs financiers					
Certificats de reconnaissance de dette					
Dettes subordonnées					
Paievements sur une base partagée					
Attribué					
Exercé					
Autres passifs					
Garanties émises par le groupe			62		
Garanties reçues par le groupe	183.257	277.652			
Provisions pour créances douteuses					

Compte de résultat 2015		
En milliers d'EUR	2015	2014
Dépenses	1.307.955	2.112.802
Charges d'intérêt	1.294.388	1.251.106
Marché des changes		
Commissions	13.567	10.626
Prestations de services		
Achat de marchandises, immeubles et autres actifs		
Transferts		
Autre		851.070
Produits	1.217.252	1.592.425
Produits d'intérêts	1.158.646	985.775
Marché des changes		127.377
Commissions	58.606	62.285
Produits de dividendes		
Réception de services		
Vente de marchandises, immeubles et autres actifs		
Transferts		
Autre		416.988
Charges de l'exercice actuel relatives à des créances irrécouvrables ou douteuses	0	0

6.7.3.5 Litiges

ING Belgique et ses filiales sont impliquées dans des procédures de litige en Belgique ou à l'étranger, mettant en œuvre des réclamations par ou contre elles et qui surviennent dans le cours normal de leurs activités, notamment de prêteur, investisseur et contribuable ou autorités de contrôle. Dans certaines de ces procédures, des montants importants ou indéterminés sont réclamés, y compris des dommages et intérêts.

Bien qu'il ne soit pas possible de prédire ou de déterminer le résultat final de toutes les procédures restant en instance (la Banque est parvenue à un arrangement à l'amiable avec la grande majorité des clients concernés) ou menaçant d'être intentées, le management ne pense pas que leur dénouement aura un impact significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels d'ING Belgique.

En Belgique, ces procédures judiciaires comprennent plusieurs litiges mettant en cause la responsabilité de la Banque dans le cadre d'opérations prétendument frauduleuses début des années 2000 concernant des sociétés de liquidités.

ING Belgique a été assignée par un fournisseur informatique, avec laquelle elle avait contracté en vue de la sous-traitance d'activités de conservation et d'exécution d'ordres relatifs à des instruments financiers. L'exécution du contrat par cette société n'étant pas satisfaisante, ING Belgique a mis fin à cette collaboration, conformément aux dispositions du contrat liant les parties, ce que conteste ce fournisseur. En première instance, le tribunal a donné gain de cause à ING. Le fournisseur informatique pourrait encore interjeter appel de la décision rendue.

Record Banque, filiale de ING Belgique, a reçu plusieurs assignations de clients de certains de ses agents indépendants. Ceux-ci ont, à l'insu de Record Banque, reçu des fonds de ces clients, destinés à être placés auprès d'une société tierce, avec laquelle Record Banque n'a aucun lien ni relation d'affaires. Cette société est, depuis, tombée en faillite. Un dossier pénal est ouvert mais Record Banque a été mise hors cause de cette procédure pénale.

Au Grand-Duché de Luxembourg, ING Luxembourg est confrontée à plusieurs litiges dans lesquels la responsabilité de la Banque est mise en cause dans le cadre d'une fraude d'un ex-employé qui aurait procédé à une collecte de fonds frauduleuse avant 2005.

ING Luxembourg est également mise en cause dans des dossiers concernant des opérations prétendument frauduleuses antérieures à 2002 concernant des sociétés de liquidités, dans lesquels la Banque (et 1 ex-employé) est (sont) confrontée(s) à des poursuites pénales en Belgique ou assignée(s) au civil par l'Etat.

6.7.3.6 Récupération TVA

En 2015 ING Belgique a revu la méthode de calcul pour la récupération TVA. Suite à cette revue, ING Belgique a déposé un dossier de demande de remboursement TVA de 35,8 millions EUR pour lequel elle a reconnu un actif dans ses livres. Pour les autres années, un exercice similaire a été envisagé. Cependant, aucun calcul détaillé a été effectué et aucune demande n'a encore été soumise pour ces années. Le montant estimé de remboursement de la TVA pour ces années est de 95 millions d'euros pour lequel un actif éventuel a été mentionné.

6.7.3.7 Ventilation pays par pays

Suivant l'article 420 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit (dite « nouvelle loi bancaire), ING Belgique a l'obligation de publier les informations suivantes sur base consolidée en ventilant selon les Etats membres ou pays tiers dans lesquels ING Belgique est établi.

ING Belgique consolidé, par pays - 2015							
	Nature des activités	Chiffre d'affaires * en milliers d'EUR	Nombre d'employés en ETP	Benefice/perte avant impôts en milliers d'EUR	Impôts sur le résultat en milliers d'EUR		Subventions publiques reçues
					Impôts exigibles	Impôts différés	
Belgique	Banque, autres services financiers et immobiliers	3.017.436	9.472	1.055.173,2	325.947,8	4.680,4	
Luxembourg	Banque, autres services financiers et assurances	261.948	792	133.464,3	7.638	26.623	
Canada	Autres services financiers	154		-9,3	1,2		
USA	Autres services financiers	-61		-113,9	-0,05		
Suisse	Banque et autres services financiers	217.872	170	151.384,6	18.706,4	-89,6	

* Chiffre d'affaires: revenus/dépenses produits d'intérêts et commissions, différences de change nettes (gain ou perte) autres revenus/dépenses opérationnels.

SCOPE:

Belgique: ING Belgium nv/sa, CEL Data Services nv/sa, Immo Globe nv/sa, ING Contact Center nv/sa, ING Technology Services, ING Lease Belgium, New Immo-Schuman nv/sa, Record Bank nv/sa, Record Credit Services cvba/srcl, Sogam nv/sa, Sogès-Fiducem nv/sa

Luxembourg: ING Luxembourg, ING Belgium International Finance Luxembourg sa

Canada: Belgium Overseas Agencies Ltd.

USA: Belgian Overseas Issuing Corp

Suisse: ING Belgium Genève (Subsidiary)

ING Belgique consolidé, par pays - 2014							
	Nature des activités	Chiffre d'affaires * en milliers d'EUR	Nombre d'employés en ETP	Benefice/perte avant impôts en milliers d'EUR	Impôts sur le résultat en milliers d'EUR		Subventions publiques reçues
					Impôts exigibles	Impôts différés	
Belgique	Banque, autres services financiers et immobiliers	3.239.327	9.698	1.439.163,8	316.265,4	43.050,1	
Luxembourg	Banque, autres services financiers et assurances	11.092	770	-108.163,0	7.424	907	
Pays-BAS	Banque et autres services financiers	1.030	6	477,9	109,5		
Portugal	Banque et autres services financiers	7.087	11	6.011,3	1.648,1		
Espagne	Banque et autres services financiers	44.539	87	-7.250,4	1.599		
Canada	Autres services financiers	17		-82,9	1,3		
USA	Autres services financiers	96		-3,9	1,21		
Suisse	Banque et autres services financiers	199.414	164	143.839,1	37.426,4	-46,5	

* Chiffre d'affaires: revenus/dépenses produits d'intérêts et commissions, différences de change nettes (gain ou perte) autres revenus/dépenses opérationnels.

SCOPE:

Belgique: ING Belgium nv/sa, CEL Data Services nv/sa, Immo Globe nv/sa, ING Contact Center nv/sa, ING Technology Services, ING Lease Belgium, New Immo-Schuman nv/sa, Record Bank nv/sa, Record Credit Services cvba/srcl, Sogam nv/sa, Sogès-Fiducem nv/sa

Luxembourg: ING Luxembourg, ING Belgium International Finance Luxembourg sa

Les Pays-Bas: ING Belgium Breda (Subsidiary)

Portugal: ING Belgium Portugal (Subsidiary)

Espagne: ING Belgium Espagne (Subsidiary)

Canada: Belgium Overseas Agencies Ltd.

USA: Belgian Overseas Issuing Corp

Suisse: ING Belgium Genève (Subsidiary)

6.7.3.8 Rémunération du commissaire et des membres de son réseau

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL est le commissaire d'ING Belgique. Le tableau ci-dessous indique les honoraires d'audit et non-audit pour le groupe relatifs à l'exercice 2015.

Rémunération du commissaire et des membres de son réseau		
En milliers d'EUR	2015	2014
Le commissaire et les personnes liées		
1. Honoraires du commissaire	2.248	2.156
1.1 Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	1.945	1.864
1.2 Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe	303	292
a. Autres missions d'attestation	303	292
b. Missions de conseils fiscaux		
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale		
2. Honoraires des personnes ayant un lien avec le commissaire	514	626
2.1 Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	446	343
2.2 Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe	68	283
a. Autres missions d'attestation	27	110
b. Missions de conseils fiscaux		130
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	41	43

Tous les honoraires sont explicitement approuvés par le comité d'audit d'ING Belgique sa et par le comité d'audit du Groupe ING.

6.7.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

6.7.4.1 Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2002 a fixé à 35,000 euros la rémunération attachée à l'exercice d'un mandat au sein du Conseil d'Administration. Cette rémunération s'applique, qualitative qua, à tous les membres du Conseil, qu'ils soient exécutifs ou non exécutifs.

Aucune indemnité de rupture de mandat n'est prévue pour les membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

Pour 2015, un montant total de 602.500 euros a été payé aux administrateurs en fonction. Un montant total de 57.819 euros a été alloué aux administrateurs honoraires en 2015.

6.7.4.2 Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration

Prêts et avances aux membres du Conseil d'Administration		
En milliers d'EUR	2015	2014
Avantages à court terme	1.211	476

Les prêts et avances consentis aux membres du Conseil d'Administration sont rémunérés aux conditions du marché.

6.7.4.3 Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction

L'évolution récente des règles en vigueur au sein du monde financier a conduit à l'adoption de nouvelles politiques de rémunération applicables à partir du 1er janvier 2011.

La composition de l'enveloppe rémunératoire globale allouée aux membres du Comité de Direction a dès lors été revue et se compose à présent de deux éléments principaux :

- le salaire de base, qui représente le total du revenu annuel garanti aux intéressés;
- la rémunération variable dont une partie est attribuée directement, l'autre partie étant différée:
 - La partie attribuée directement l'est pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est soumise à une période de rétention d'un an ;
 - La partie différée est libérée sur une période totale de trois ans, un tiers étant attribué chaque année. Chaque attribution annuelle est également divisée pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est également soumis à une période de rétention d'un an.

La rémunération variable est octroyée sous condition suspensive qu'aucun des événements suivants ne se réalise : conduite inappropriée ou faute lourde, délit, fraude, grave défaillance dans la gestion des risques, évolution conséquente dans les exigences économiques et réglementaires de capital, conduite particulière ayant mené à la réévaluation des comptes annuels du Groupe ou ayant causé un préjudice conséquent...

En plus du salaire de base, les membres du Comité de Direction bénéficient d'avantages similaires à ceux dont jouissent beaucoup d'autres membres du personnel de la banque: extension de la couverture d'assurance maladie invalidité, couverture décès, frais de représentation, mise à disposition d'un véhicule de société.

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction		
En milliers d'EUR	2015	2014
Avantages à court terme	3.566	2.973
Avantages postérieurs à l'emploi	921	632
Autres avantages à long terme	274	314
Indemnités de cessation d'emploi	0	0
Paiement fondé sur des actions	655	753
TOTAL	5.416	4.672

6.7.4.4 Régime de pension des membres du Comité de Direction

Le régime de pension des membres (non expatriés) du Comité de Direction est fondé sur un plan d'assurance groupe à contribution définies, conclu auprès d'AXA Belgium SA/NV.

6.7.4.5 Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction

Lorsqu'il est mis fin aux fonctions d'un membre du Comité de Direction, pour des motifs autres que la retraite, la révocation ou la faute grave, l'intéressé bénéficie d'une indemnité de rupture s'élevant à douze mois de salaire de base. Lorsqu'il est mis fin au contrat pour un motif autre que la performance, le Comité de Direction peut décider de maintenir la rémunération pendant 18 mois maximum (salaire de base et variable).

En cas de maladie de longue durée, les membres du Comité de Direction perçoivent 100 % de leur dernier salaire de base pendant les 12 premiers mois, 90 % pendant les 12 mois qui suivent et 50% ultérieurement.

Aucune indemnité pour maladie de longue durée n'a été payée en 2015.

7 Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ING Belgique sa sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

Le rapport du Commissaire concerne le chapitre 2 'Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés d'ING Belgique sa' et le chapitre 6 'Comptes Annuels consolidés' du rapport annuel.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés ») et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de ING Belgique sa (la «Société») et de ses filiales (conjointement le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à K€ 151.989.077 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de K€ 950.266 (part du Groupe).

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément à l'article 119 du Code des Sociétés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la «Norme Complémentaire»), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- ▶ Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 8 avril 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par



Jean-François Hubin*
Associé

* Agissant au nom d'une sprl

16JFH0205